

*Centre de recherche
pour l'étude
et l'observation
des conditions
de vie*

Sou1998-1082

142, rue du Chevaleret

75013 PARIS

Tél. 01 40 77 85 04

Fax 01 40 77 85 09

CREDOC-DIRECTION
IMPORTANT

Ce rapport est actuellement soumis à embargo ou à diffusion restreinte par le commanditaire de l'étude dont il traite. Il vous est adressé au titre de vos responsabilités à l'égard du Centre.

**NOUS VOUS DEMANDONS DE NE PAS
LE DIFFUSER**

**Crédoc - Les caractéristiques
socio-économiques des naturalisés,
rapport de synthèse. Février 1998.**

CREDOC•Bibliothèque



CRÉDOC

L'ENTREPRISE DE RECHERCHE

CREDOC

Les caractéristiques socio- économiques des naturalisés

*Etude de 3000 dossiers d'acquérents de la
nationalité française des années 1992, 1994 et 1995*

Bruno MARESCA, Isabelle VAN DE WALLE

Février 1998

142, rue du Chevaleret

7 5 0 1 3 - P A R I S

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
PREMIÈRE PARTIE. LA SITUATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE DES ACQUÉRANTS AU MOMENT DE LA DEMANDE DE NATURALISATION.....	7
CHAPITRE 1. LES INFORMATIONS UTILISÉES.....	7
1. Les fichiers disponibles	7
2. La création du fichier Crédoc pour 3150 dossiers.....	7
3. Bilan de la saisie de l'information	8
4. Comparaison du fichier Crédoc avec les données DPM.....	8
CHAPITRE 2. LES INDIVIDUS	13
1. La nationalité antérieure	13
2. Le sexe et l'âge.....	17
3. L'ancienneté de la présence en France et les raisons de l'immigration.....	20
4. L'implantation territoriale.....	22
CHAPITRE 3. LES MÉNAGES.....	26
1. L'état matrimonial et la vie de couple.....	26
2. La nationalité du conjoint.....	27
3. La présence d'enfants mineurs.....	28
4. Le statut d'occupation du logement.....	30
CHAPITRE 4. L'INSERTION PROFESSIONNELLE	33
1. Le niveau de diplôme	33
2. La situation au regard de l'emploi.....	37
3. Le taux de chômage.....	39
4. Les inactifs.....	41
5. Les professions occupées et les secteurs d'activité.....	42
6. Les revenus des individus.....	48
7. Les revenus des ménages	50
DEUXIÈME PARTIE. LES ACQUÉRANTS QUELQUES ANNÉES APRÈS LEUR NATURALISATION.....	53
CHAPITRE 1. LA DÉMARCHE DE L'ENQUÊTE QUALITATIVE	53
1. Les personnes contactées	53
2. Les entretiens réalisés	55
3. La conduite des entretiens	56
4. L'analyse des discours	56
CHAPITRE 2. DEVENIR FRANÇAIS	57
1. Ne plus retourner vivre là-bas.....	57
2. Etre installé ici.....	59
3. Adhérer aux valeurs de la société française.....	61
4. Faire partie des Français	63

CHAPITRE 3. NATURALISATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE	64
1. Affaire privée ou affaire professionnelle ?.....	64
2. L'impact limité du changement de nationalité sur la vie professionnelle.....	68
3. Perspectives pour la poursuite d'une approche qualitative	72
CONCLUSION. Les limites de l'approche des caractéristiques socio-économiques des nouveaux naturalisés fondée sur les pièces des dossiers.....	74
Bibliographie.....	76
ANNEXES.....	77
ANNEXE 1.	
Le cheminement d'un dossier de demande de naturalisation	78
1. Le dépôt du dossier en préfecture (ou dans un consulat).....	78
2. L'examen à la Sous-Direction des Naturalisations.....	78
3. Le décret de naturalisation.....	80
ANNEXE 2.	
Les pays d'origine des acquérants de l'échantillon CRÉDOC-DPM	81
ANNEXE 3.	
Les caractéristiques des naturalisés selon le sexe.....	84
ANNEXE 4.	
Les caractéristiques des naturalisés selon le pays d'origine.....	93
ANNEXE 5.	
Courrier de demande d'entretien auprès des naturalisés	99

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Les informations saisies dans les 2907 dossiers étudiés.....	8
Tableau 2.	Pays ou aires géographiques d'origine des étrangers devenus français par décret.	11
Tableau 3.	Le continent d'origine.....	13
Tableau 4.	Les quinze principaux pays d'origine.....	14
Tableau 5.	La nationalité d'origine (13 postes).....	15
Tableau 6.	Proportion d'immigrés devenus Français.....	17
Tableau 8.	Le sexe.....	18
Tableau 9.	L' âge.....	19
Tableau 10.	La durée de séjour en France.....	20
Tableau 11.	La date d'arrivée en France.....	20
Tableau 12.	L'âge à l'arrivée en France.....	21
Tableau 13.	Le motif de la venue en France.....	22
Tableau 14.	La région de résidence.....	23
Tableau 15.	Le département de résidence : détail Ile-de-France.....	24
Tableau 16.	La tranche d'unité urbaine.....	25
Tableau 17.	L'état matrimonial.....	26
Tableau 18.	La vie de couple.....	27
Tableau 19.	La proportion de conjoint de nationalité française selon l'âge.....	27
Tableau 20.	La proportion de conjoint de nationalité française selon l'origine géographique.....	28
Tableau 21.	La présence d'enfants mineurs dans les ménages.....	29
Tableau 22.	Le nombre d'enfants mineurs dans les familles.....	29
Tableau 23.	Le nombre moyen d'enfants mineurs par dossier et par famille.....	30
Tableau 24.	Le statut d'occupation du logement.....	31
Tableau 25.	Le statut d'occupation du logement selon l'âge.....	32
Tableau 26.	Le niveau de diplôme (regroupé).....	33
Tableau 27.	Le niveau de diplôme détaillé.....	34
Tableau 28.	Le niveau de diplôme selon l'origine géographique.....	35
Tableau 29.	La proportion d'étudiants selon le sexe.....	36
Tableau 30.	La proportion d'étudiants selon l'origine géographique.....	37
Tableau 31.	La situation par rapport au travail.....	37
Tableau 32.	Le taux d'activité.....	38
Tableau 33.	L'âge des actifs.....	38
Tableau 34.	Le sexe des actifs.....	39
Tableau 35.	Le taux de chômage.....	39
Tableau 36.	Le taux de chômage selon le sexe.....	40
Tableau 37.	Le taux de chômage selon l'âge.....	40
Tableau 38.	Le taux de chômage selon l'origine géographique.....	41
Tableau 39.	La proportion d'allocataires du RMI.....	41
Tableau 40.	La proportion d'invalides.....	42
Tableau 41.	La proportion de salariés dans la population active occupée.....	42
Tableau 42.	Les professions des actifs selon les grandes catégories de l'INSEE.....	43
Tableau 43.	Les professions des actifs selon les catégories détaillées de l'INSEE.....	45
Tableau 44.	La répartition des actifs selon le secteur d'activité regroupé (secteurs NAF).....	47
Tableau 45.	Revenu mensuel moyen des individus selon leur situation.....	48
Tableau 46.	Revenu professionnel moyen des actifs ayant un emploi selon l'âge.....	48
Tableau 47.	Revenu professionnel des actifs ayant un emploi par tranches.....	49
Tableau 48.	Revenu professionnel moyen des actifs ayant un emploi.....	49
Tableau 49.	Le revenu mensuel moyen des ménages.....	50
Tableau 50.	Le revenu mensuel moyen des ménages, selon l'origine géographique.....	51
Tableau 51.	Le bilan des réponses à la demande d'entretien.....	53
Tableau 52.	Les caractéristiques des personnes interrogées.....	55

INTRODUCTION

La population française est composée de X% d'individus nés en France, de X% d'individus nés à l'étranger mais qui ont acquis la nationalité française et X% d'individus vivant en France mais qui gardent une nationalité étrangère. Tous les ans plus de X personnes de nationalité étrangère sont naturalisées. Il faut bien distinguer entre le stock des naturalisés -X personnes vivant en France et qui sont devenus français- et le flux de naturalisés, c'est-à-dire l'ensemble des personnes qui au cours d'une année donnée sont l'objet d'un décret consacrant leur naturalisation (X personnes en 1997). L'enquête dont les résultats sont présentés dans ce rapport s'est attaché à établir le portrait statistique d'un échantillon d'individus représentatifs du flux des accédants à la nationalité française des années 90.

Une précaution de langage s'impose : lorsque l'on parle de naturalisés dans ce rapport, on désigne l'ensemble des nouveaux acquérants d'une année et non l'ensemble des naturalisés vivant en France. Il importe de bien distinguer le flux -objet principal de ce travail- du stock. Cette distinction est essentielle lorsque l'on confronte les données que nous avons rassemblées concernant le flux des naturalisés aux statistiques de l'INSEE qui décrivent les caractéristiques de la population appréhendée en terme de stocks. Par ailleurs, lorsque l'on parle des Français, on amalgame deux catégories que distingue l'INSEE : les Français dits "de naissance" et les Français dits "par acquisition". Leur ensemble représente la communauté nationale dans laquelle se font le flux des individus qui bénéficient de la naturalisation.

Enfin, on est amené à comparer les naturalisés à une troisième entité, les Etrangers, c'est-à-dire l'ensemble des résidents permanents en France qui ont une nationalité étrangère. Cette catégorie représente le vivier dont sont issus les demandeurs de la nationalité française.

Le nombre des demandes pour la naturalisation a sensiblement augmenté depuis le début de la décennie 90. Pour les seules acquisitions de la nationalité française par décret qui constituent l'objet de cette étude, le nombre de demandes déposées dans les préfectures est passé de 36 274 en 1991 à 56 483 en 1994, et le nombre de dossiers reçus par la Sous-Direction à Rezé a augmenté parallèlement de 27 603 à 48 032 ¹.

¹ DPM, Sous-Direction des naturalisations, "La politique de la nationalité en 1994: données chiffrées et commentaires", non daté, 81 pages

Ce flux est régulièrement décrit par la Sous-Direction des naturalisations dans des fascicules annuels intitulés "*La politique de la nationalité : données chiffrées et commentaires*". On connaît, de ce fait avec précision, les caractéristiques des acquérants de chaque année, du moins pour les aspects socio-démographiques suivants : le pays d'origine, l'âge et le sexe, la région de résidence en France, la situation de famille, la situation au regard de l'emploi et la durée de séjour en France (avant l'obtention de la nationalité française).

A ce tableau, il manque plus de détails sur la situation professionnelle des acquérants, sur leur bagage en matière de diplôme, sur leurs conditions de logement et leurs revenus. Ces informations existent dans les dossiers, mais ne sont pas saisies informatiquement ou bien, si elles le sont, n'apparaissent pas dans les publications de la Sous-Direction (les professions et catégories socio-professionnelles notamment).

La DPM a souhaité approfondir cet aspect pour mieux connaître les caractéristiques économiques des personnes qui obtiennent la nationalité française par décret. L'étude qu'elle a confié au CRÉDOC comporte trois volets complémentaires.

1. Le premier est une étape préalable de sélection des informations contenues dans les dossiers des demandeurs constitués dans les préfectures, tels qu'ils arrivent à Rezé pour examen. Il s'agissait de trier parmi les informations qui intéressent les caractéristiques économiques des personnes, celles qui sont à la fois régulièrement renseignées, suffisamment fiables, et surtout comparables aux sources statistiques de l'INSEE (Recensement, Enquête-Emploi).

2. Le second volet, partie la plus importante du travail, correspond à l'étude de 3000 dossiers de personnes naturalisées par décret, tirés au hasard dans le flux des dossiers arrivés à la sous-direction en 1992, 1994 et 1995. Les informations saisies (diplôme, profession, etc.) ont été comparées aux caractéristiques correspondantes de la population française d'une part, de la population étrangère résidant en France d'autre part.

3. Enfin, la troisième partie du travail engage, de manière complémentaire mais exploratoire, une approche qualitative des liens entre la naturalisation et l'intégration professionnelle des personnes concernées. A travers un petit nombre d'entretiens, a été testée la méthodologie d'une démarche plus systématique des effets de l'acquisition de la nationalité française, qu'il conviendrait de poursuivre.

De ce travail, on peut tirer un certain nombre de préconisations sur l'intérêt des informations contenues dans les dossiers et sur la manière de les mettre en perspective par la comparaison avec les statistiques de l'INSEE. Ces préconisations sont présentées en conclusion.

PREMIÈRE PARTIE.

LA SITUATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE DES ACQUÉRANTS AU MOMENT DE LA DEMANDE DE NATURALISATION

CHAPITRE 1. LES INFORMATIONS UTILISÉES

Le CRÉDOC a organisé à Rezé, avec le concours de la Sous-Direction des Naturalisations, le dépouillement de 3150 dossiers de personnes naturalisées par décret. Ces dossiers, tirés aléatoirement parmi l'ensemble de ceux qui étaient arrivés à la sous-direction en 1992, 1994 et 1995, ne correspondent qu'à des personnes pour lesquelles la décision a été positive. L'examen des pièces présentes dans les dossiers et la saisie d'information qui en a résulté, ont été effectués en juin 1997².

1. Les fichiers disponibles

Deux sources sont possibles pour la saisie d'information sur les postulants : les dossiers papier et le fichier informatique. Les dossiers papier sont dans des pochettes de couleur qui indiquent l'année de réception. Ils sont classés par ordre d'arrivée et donc indifféremment à l'avis donné par le préfet. Les dossiers papier sont personnels depuis 1993 ; avant cette date, les demandes des conjoints étaient regroupées dans le même dossier, sous un unique numéro. Désormais, le dossier est personnel. Cependant, toutes les informations nécessaires à l'appréciation de la situation du ménage y figurent. Par exemple, pour une femme au foyer, les revenus du mari sont mentionnés. Un certain nombre d'informations sont saisies sur informatique à Rezé. Les catégories d'informations saisies ont varié au fil des années, le fichier devenant de plus en plus riche.

Le CRÉDOC a travaillé à la fois sur le fichier informatique en récupérant certaines rubriques (références de dossier, sexe, date de décret, date de naissance, pays d'origine, nationalité, durée de séjour, situation vis-à-vis de l'état civil, commune de résidence, profession) et sur les dossiers papier pour obtenir d'autres informations (sur le conjoint, les revenus, le diplôme, ...) et compléter celles concernant la catégorie professionnelle et les diplômes.

² On trouvera, rappelé succinctement en annexe 1, le cheminement d'un dossier de demande de naturalisation par décret depuis sa constitution en préfecture jusqu'à son examen par la Sous-Direction des Naturalisations à Rezé (Loire-Atlantique).

2. La création du fichier CRÉDOC pour 3150 dossiers

La saisie prend comme année de référence celle de la réception à Rezé. Pour chacune des trois années de référence -1992, 1994, 1995-, un échantillon aléatoire de 1 050 dossiers a été extrait de la base de données informatiques de la Sous-Direction des Naturalisations. Au total, 3 150 dossiers ont ainsi été sélectionnés en fonction de la date d'arrivée à Rezé et de l'avis favorable donné (notons que cet avis peut n'avoir été favorable qu'après une seconde ou une troisième demande).

A partir des informations figurant dans les dossiers, le CRÉDOC a saisi un certain nombre de données -voir tableau 1- qui permettent la comparaison du fichier avec différentes enquêtes de l'INSEE, Recensement Général de la Population, Enquête-Emploi et enquête Budget des Ménages³. Ces informations permettent de décrire la situation socio-économique des postulants au moment du dépôt de leur dossier à travers les critères suivants :

1. les pays et nationalités d'origine (y compris pour conjoint éventuel), le sexe, l'âge et la durée de séjour en France,
2. la situation vis-à-vis de l'état civil, le nombre d'enfants mineurs, le statut d'occupation du logement,
3. le motif de la venue en France, le diplôme ou niveau d'étude, la situation par rapport au travail, l'invalidité éventuelle,
4. pour ceux qui ont un emploi, la catégorie professionnelle, le secteur d'activité, le salaire ou rémunération du travail (y compris pour conjoint éventuel),
5. les revenus du ménage et la situation au regard de l'imposition.

3. Bilan de la saisie de l'information

Au total, 2907 dossiers sont finalement exploitables, soit 961 pour l'année 1992, 1006 pour l'année 1994, 940 pour l'année 1995. Les dossiers non exploitables sont pour partie des dossiers qui n'étaient pas présents aux archives au moment du travail de saisie (110 pour les 3 années). L'autre partie correspond à des dossiers qui avaient été clos, en première demande, par un avis défavorable (133 pour les 3 années) : ceux-là n'ont pas été pris en compte puisque la situation de l'individu, lors de la première demande, ne répondait pas aux critères permettant d'accorder la nationalité française. Pour chacune des variables retenues, le tableau présenté à l'issue de l'introduction indique le pourcentage de dossiers pour lesquels l'information a pu être renseignée. Il permet de comparer le degré d'exhaustivité de l'information pour les trois années saisies (1992, 1994 et 1995).

³ La saisie de l'information a été assurée, à Rezé, par Mathieu Fribault et Cindy Peletier du CRÉDOC, au cours des mois d'août et septembre 1997. Nous remercions Monsieur Bréhier et le personnel de la sous-direction de Rezé, et tout particulièrement Monsieur Autem et Madame Le Guével, pour leur disponibilité qui a grandement facilité notre travail.

4. Comparaison du fichier CRÉDOC avec les données DPM

La comparaison de la structure de l'échantillon constitué par le CRÉDOC, sur la base d'un tirage aléatoire, avec les statistiques de la DPM pour les années 1993 et 1994 -voir tableau 2-, montre la très bonne représentativité de l'échantillon. Compte-tenu du décalage moyen d'un an entre l'arrivée du dossier à Rezé et la promulgation du décret de naturalisation, on peut comparer l'année 1992 de l'échantillon CRÉDOC au bilan de l'année 1993 établi par la DPM.

Le millier de dossiers sélectionné pour 1992 révèle une répartition entre pays d'origine des naturalisés tout à fait conforme aux statistiques de la DPM, les écarts étant le plus souvent inférieurs à 1%. L'échantillon CRÉDOC présente à la marge une légère sous-représentation des naturalisés originaires d'Algérie et une légère sur-représentation de ceux du Maroc.

Tableau 1
Les informations saisies dans les 2907 dossiers étudiés

Type d'information saisie	1992	1994	1995	Observations
N° de dossier	100%	100%	100%	<i>Numéro attribué par la sous direction</i>
Sexe	100%	100%	100%	
Date de parution au décret	100%	100%	96%	<i>Information renseignée par la sous direction Non traité</i>
Date de naissance	100%	100%	100%	
Pays d'origine	100%	100%	100%	<i>Information renseignée par la sous direction</i>
Nationalité	100%	100%	100%	<i>Information renseignée par la sous direction Non traité</i>
Durée du séjour	95%	99%	99%	<i>Durée totale en France Information renseignée par la sous direction</i>
Situation vis à vis de l'Etat Civil	100%	100%	100%	<i>Information renseignée par la sous direction</i>
Situation matrimoniale	100%	100%	100%	
Nombre d'enfants mineurs	99%	99%	99%	
Lieu de résidence	88%	97%	99%	<i>Saisie du code INSEE de la commune Information renseignée par la sous direction</i>
Diplôme et niveau d'étude	90%	97%	93%	
Motif de la venue en France	95%	97%	96%	
Situation par rapport au travail	99%	99%	99%	

Type d'information saisie	1992	1994	1995	Observations
CSP codage sous-direction Rezé	98%	19%	56%	Information renseignée par la sous direction Non traité
CSP	78%	74%	75%	Information resaisie de façon systématique par le CRÉDOC
Secteur d'activité	59%	51%	49%	Taux d'informations renseignées pour les actifs occupés (1745 naturalisés)
Revenus professionnels du postulant	80%	75%	76%	
Revenus professionnels du conjoint	44%	60%	65%	Taux d'informations renseignées pour les individus vivant en couple (1482 naturalisés)
Autres revenus imposables du ménage	47%	69%	60%	
Autres revenus non imposables du ménage	26%	27%	27%	
Revenus imposables selon l'avis d'imposition	53%	73%	69%	
Revenus des parents	4%	3%	5%	Non traité
Situation vis-à-vis de l'imposition	62%	77%	73%	
Situation d'occupation du logement	79%	79%	81%	
Année de naissance du conjoint	88%	88%	78%	Taux d'informations renseignées pour les individus vivant en couple (1482 naturalisés) Non traité
Nationalité du conjoint	100%	100%	100%	Taux d'informations renseignées pour les individus vivant en couple (1482 naturalisés)
Invalidité	100%	100%	100%	

**Tableau 2 . Pays ou aires géographiques d'origine des étrangers devenus français par décret.
Comparaison de l'échantillon CRÉDOC et des statistiques MILE-DPM**

	Echantillon CRÉDOC-DPM						Références MILE-DPM *			
	1992		1994		1995		1993		1994	
	Nbr	%COL	Nbr	%COL	Nbr	%COL	Nbr	%COL	Nbr	%COL
Apatride, nat. non déclar			1	0.1			26	0,1	124	0,4
Algérie	167	17.4	186	18.5	185	19.7	5571	20,2	6955	20,5
Tunisie	66	6.9	68	6.8	64	6.8	1708	6,2	2383	7,0
Maroc	218	22.7	225	22.4	186	19.8	5690	20,6	7486	22,1
Afrique (hors Maghreb)	80	8.3	67	6.7	89	9.5	2113	7,7	2591	7,6
Portugal	67	7.0	46	4.6	59	6.3				
Pays Union Européenne	26	2.7	31	3.1	19	2.0	2375	8,6	2701	8,0
Europe hors U.E.	47	4.9	60	6.0	57	6.1	1623	5,9	2028	6,0
Turquie	25	2.6	50	5.0	47	5.0	953	3,4	1241	3,7
Amérique (nord et sud)	30	3.1	37	3.7	41	4.4	908	3,3	1009	3,0
Moyen Orient	53	5.5	65	6.5	45	4.8				
Asie (Inde, Chine)	40	4.2	28	2.8	31	3.3	2639	9,6	3160	9,3
Laos, Cambodge, Vietnam	142	14.8	142	14.1	117	12.4	3976	14,4	4204	12,4
Ensemble	961	100	1006	100	940	100	27582	100	33882	100

* Champ Acquisition par décret hors déclaration et manifestation de volonté, et à l'exclusion des enfants mineurs des naturalisés réintégrés par décret (effet collectif).

Source A.LEBON, *Migrations et nationalité en France en 1994*, DPM, 1995, p.61.

Parmi les individus venus d'Afrique (hors Maghreb), les plus gros effectifs concernent le Sénégal (30), le Zaïre (28), le Cameroun (26).

Les pays de l'Union Européenne les plus représentés sont l'Italie (31) et l'Espagne (28), et parmi les autres pays européens (hors U.E.), l'ex-Yougoslavie (66), la Pologne (35), la Roumanie (25). Haïti (38) est l'origine la plus fréquente des individus venus des pays d'Amérique.

Le Moyen-Orient correspond principalement au Liban (102) et à l'Iran (33).

Et l'Asie (hors les trois pays de l'ex-Indochine) est surtout représentée par le Sri-Lanka (37) et les autres pays du sous-continent indien (12), la Chine et Hong-Kong (respectivement 24 et 8).

CHAPITRE 2. LES INDIVIDUS

1. La nationalité antérieure

Tableau 3 . Le continent d'origine

	Echantillon CRÉDOC-DPM					
	1992		1994		1995	
	Nbr	%COL	Nbr	%COL	Nbr	%COL
EUROPE (Europe de l'ouest, de l'est, yc ex URSS)	140	14,6	137	13,6	135	14,4
dont Union europ.	93	9,7	77	7,7	78	8,3
AFRIQUE	531	55,3	546	54,3	524	55,7
dont Maghreb	451	47,0	479	47,6	435	46,2
ASIE (Asie sud, orientale, Moyen-Orient, Australie)	260	27,0	285	28,3	240	25,3
dont Turquie *	25	2,6	50	5,0	47	5,0
AMÉRIQUE	30	3,1	37	3,6	41	4,4
Ensemble	961	100,0	1006	100,0	940	100,0

* dans les statistiques de l'INSEE, la Turquie est tantôt intégrée à l'Asie, tantôt à l'Europe (voir par exemple "Les étrangers en France- Portrait social" INSEE, 1994)

La répartition des naturalisés selon le continent d'origine fait apparaître une forte inégalité entre les aires géographiques de provenance. En 1992 comme en 1994 et 1995, le continent africain occupe la première place en regroupant environ 55% des effectifs, plus de 45% provenant du seul Maghreb. L'Asie, à laquelle est intégrée la Turquie, vient en seconde position avec des effectifs se situant entre 25 et 28%. L'Europe se situe en troisième position avec un peu moins de 15% des effectifs. L'Amérique, enfin, contribue pour moins de 5% au flux des ex-étrangers devenus Français.

Le poids respectif des grandes aires géographiques d'origine des naturalisés va dans le sens des processus identifiés par la DPM depuis une décennie : essor ininterrompu de l'Afrique qui tient la première place depuis 1990, déclin de l'Europe qui cède la seconde place à l'Asie⁴.

⁴ A. LEBON (1994), *Migrations et nationalité en France...*, op. cit. , p. 40.

Tableau 4 . Les quinze principaux pays d'origine

	Echantillon CRÉDOC-DPM					
	1992		1994		1995	
	Nbr	rang	Nbr	rang	Nbr	rang
MAROC	218	1	225	1	186	1
ALGÉRIE	167	2	186	2	185	2
PORTUGAL	67	3	46	7	59	4
TUNISIE	66	4	58	3	64	3
VIETNAM	57	5	54	4	46	6
LAOS	44	6	35	9	26	9
CAMBODGE	41	7	53	5	45	7
LIBAN	35	8	44	8	29	8
TURQUIE	25	9	50	6	47	5
ex YOUGOSLAVIE	19	10	30	10	21	10
SRI-LANKA	15	11	11	14	14	13
HAITI	14	12	15	11	17	12
ITALIE	13	13	15	11	6	-
POLOGNE	13	13	12	15	10	-
ZAIRE	13	15	9	-	12	15
IRAN	10	-	14	13	13	14
SÉNÉGAL	6	-	9	-	18	11

Ainsi, sur dix nouveaux naturalisés par décret, près de six viennent d'Afrique, près de trois d'Asie, et moins de deux d'Europe, parmi lesquels moins d'un est un ressortissant de l'Union Européenne.

Tableau 5 . La nationalité d'origine (13 postes)

Nationalité (13 postes)	Echantillon CRÉDOC-DPM						Etrangers*	
	1992		1994		1995		RGP	Emploi
	Nbr	%COL	Nbr	%COL	Nbr	%COL	1990	1994
Apatride	.	.	1	0.1	.	.	--	--
Algérie	167	17.4	186	18.5	185	19.7	17,3	17,2
Tunisie	66	6.9	68	6.8	64	6.8	4,9	4,7
Maroc	218	22.7	225	22.4	186	19.8	13,0	15,0
Afrique	80	8.3	67	6.7	89	9.5	6,4	5,9
Portugal	67	7.0	46	4.6	59	6.3	19,1	20,6
Pays Union européenne	26	2.7	31	3.1	19	2.0	21,7	21,2
Europe hors UE	47	4.9	60	6.0	57	6.1	4,8	1,1
Turquie	25	2.6	50	5.0	47	5.0	4,5	5,7
Amérique	30	3.1	37	3.7	41	4.4	2,1	4.2
Moyen Orient	53	5.5	65	6.5	45	4.8		
Asie (Inde, Chine)	40	4.2	28	2.8	31	3.3	3,4	4,3
Laos, Cambodge, Vietnam	142	14.8	142	14.1	117	12.4	2,8	2,2
Ensemble	961	100.0	1006	100.0	940	100.0	100.0	100.0

* il s'agit du stock des étrangers résidant en France, tel que l'apprehende les enquêtes de l'INSEE (recensement, enquête emploi)

Champ Enquête-Emploi = individus 18 ans et plus

RGP = individus 15 ans et plus Source RGP in INSEE Résultats n°217

Dans le détail, 85 pays différents ont été recensés dans l'échantillon CRÉDOC (cf. annexe 2).

On ne s'étonnera pas qu'à eux seuls, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie rassemblent plus de 45% des effectifs naturalisés. Si l'on y adjoint le Portugal et la Turquie, ce sont cinq pays seulement qui alimentent plus de la moitié (55%) des effectifs de naturalisés. En ajoutant les trois pays de l'ex-Indochine (le Vietnam, le Laos, le Cambodge) et le Liban, on atteint environ 75% des naturalisés de l'échantillon CRÉDOC. Globalement, l'ordre des principaux pays "émetteurs" a relativement peu varié entre 1992 et 1995.

La comparaison du flux annuel des naturalisés (échantillon CRÉDOC) avec le stock des étrangers observé par l'INSEE (RGP 1990 et Enquête-Emploi 1994) met à jour la sous ou sur-représentation de certaines nationalités d'origine par rapport à leur poids dans la population étrangère résidant en France (cf. tableau 5). Ainsi, le Maroc est-il nettement sur-représenté dans la population des naturalisés, à la différence de la Tunisie et l'Algérie. Il en va de même des pays du Sud-Est asiatique (Laos, Cambodge, Vietnam). Dans les deux cas, il s'agit de courants migratoires récents.

L'immigration turque, elle aussi peu ancienne, a un poids statistique comparable dans le flux des naturalisés et dans le stock des étrangers vivant en France. Si l'ancienneté de ces courants migratoires est dans les trois cas faible, la propension à l'acquisition de la nationalité française varie fortement d'un groupe à l'autre. Alors que pour les migrants d'Afrique noire et, surtout, du Sud-Est asiatique, les acquisitions sont à la fois importantes et relativement rapides après l'arrivée en France, celles des ressortissants turcs sont faibles, en partie parce que ceux-ci ne deviennent Français que tardivement⁵.

Les pays de l'Union Européenne et, notamment le Portugal, se caractérisent, à l'inverse, par une sous-représentation de leurs effectifs dans le flux des naturalisés comparés à leur poids relatif dans la population étrangère résidant en France. Le caractère ancien de l'immigration des pays de l'Union Européenne marque davantage la Belgique, l'Espagne ou l'Italie que le Portugal dont le poids des ressortissants dans la population étrangère augmentait fortement dans le début des années soixante. C'est en définitive l'entrée du Portugal dans la communauté européenne en 1986 et l'introduction de la libre circulation en 1992 qui freinent de plus en plus l'acquisition de la nationalité française. L'enquête MGIS (Mobilité Géographique et Insertion Sociale) de l'INED montre que, parmi les ressortissants portugais, *"seulement 7% des hommes et 5% des femmes entrés après 1974 sont devenus Français contre environ 20% pour les migrants antérieurs"*⁶.

⁵ Cf. à ce propos M. TRIBALAT, *Faire France. Une enquête sur les immigrés et leurs enfants*, Paris, La Découverte, 1995, pp. 183-214.

⁶ M. TRIBALAT, *Faire France...*, op. cit., p. 195.

Tableau 6 . Proportion d'immigrés devenus Français

Nationalité actuelle ou antérieure	Pourcentage d'étrangers devenus français par naturalisation
Total	31,4
EUROPE (yc Turquie et ex URSS)	40,5
dont Espagnols	54,0
dont Portugais	16,7
dont Turquie	7,7
Algériens	12,7
Marocains	11,3
Tunisiens	25,8
AFRIQUE NOIRE anciennement sous souveraineté française	18,9
autres pays d'AFRIQUE	28,8
Camabodgiens	30,3
Laotiens	39,2
Vietnamiens	53,7

Source RGP-1990 Dépouillement au 1/4

in M. TRIBALAT, "Les immigrés au recensement de 1990 et les populations liées à leur installation en France", *Population*, 6, 1993, p.1919

2. Le sexe et l'âge

A l'exclusion de l'année 1992 pour laquelle le mode de constitution des dossiers a favorisé une sur-représentation des hommes, la population des nouveaux naturalisés comporte une légère majorité de femmes : celles-ci représentent 51,4% de l'effectif en 1994 et 51% en 1995⁷. Cette sur-représentation

⁷ Jusqu'en 1992, les demandes des deux conjoints d'un couple étaient regroupés dans un même dossier, établi le plus souvent aux nom et prénom de l'homme. A partir de 1993, les deux conjoints d'un couple font l'objet de deux dossiers, nominativement différents.

féminine peut être observée dans des proportions proches dans la population française ; elle n'existe pas par contre dans la population étrangère résidente : celle-ci comporte une majorité d'hommes.

Tableau 8 . Le sexe

	FRANÇAIS		NATURALISÉS CRÉDOC-DPM			ETRANGERS	
	RGP	Emploi	1992	1994	1995	RGP	Emploi
	1990	1994				1990	1994
Homme	47,2	47,0	599	489	461	56,4	52,8
Femme	52,8	53,0	362	517	479	43,6	47,2
base	100%	100%	961	1006	940	100%	100%

Champ Enquête-Emploi = individus 18 ans et plus

RGP = individus 18 ans et plus

Source RGP in INSEE Résultats n°217

Guide de lecture du tableau Les trois colonnes du centre du tableau donnent les chiffres (effectifs et pourcentage en colonne) pour l'échantillon CRÉDOC-DPM. Cet échantillon est comparé à deux populations de référence : la population de nationalité française, Français de naissance et Français par acquisition cumulés (les deux colonnes de gauche), et la population de nationalité étrangère résidant en France (les deux colonnes de droite), à partir des données du RGP 1990 et de l'Enquête-Emploi 1994.

La sur-représentation masculine parmi les étrangers est liée à l'histoire de l'immigration. A l'origine, celle-ci est majoritairement le fait d'hommes seuls venus travailler en France. Les mesures de restriction de la politique d'immigration instaurées en 1974 ont réduit l'arrivée de travailleurs au profit d'une immigration au titre du regroupement familial qui a contribué à la féminisation de la population étrangère. La proportion de femmes parmi les étrangers (tous âges confondus) est ainsi passée de 40% en 1975 à 43% en 1982 et 45% en 1990. Le poids des femmes dans le flux des naturalisés doit être rapproché de la relative jeunesse de cette population comparée au stock des étrangers vivant en France.

La répartition du flux des naturalisés par classe d'âge fait en effet apparaître la jeunesse de ce groupe comparé à la population française, mais également à celle des étrangers résidents en France. Les naturalisés ont nécessairement au moins 18 ans. Très peu nombreux sont ceux qui demandent la nationalité française passé 70 ans (0,8% dans l'échantillon des 2907 dossiers). La moitié des acquérants ont moins de 33 ans, 90% ont 50 ans au plus.

Parmi les individus de 18 ans et plus, la proportion des moins de 45 ans est d'environ 80% pour les naturalisés, 60% pour les étrangers et 50% pour les Français. En revanche, la proportion de plus de 65 ans ne représente qu'environ 2% des naturalisés, soit cinq fois moins que pour les étrangers et près de dix fois moins que pour les Français. Si pour la répartition par sexe, les naturalisés occupent une

position intermédiaire entre les Français et les étrangers, pour l'âge, ils se révèlent plus jeunes que la population étrangère, elle-même plus jeune que la population française. Cette donnée ne sera pas sans lien avec d'autres traits caractéristiques du flux des naturalisés tels, à titre d'exemple, l'état matrimonial, le statut d'occupation du logement ou encore la situation par rapport au travail.

Tableau 9 . L' âge

	FRANÇAIS		NATURALISÉS CRÉDOC-DPM			ETRANGERS	
	RGP	Emploi	1992	1994	1995	RGP	Emploi
	1990	1994				1990	1994
de 15 à 24 ans	14,0	12,9	228	215	221	13,0	12,7
de 25 à 29 ans	9,8	9,0	144	150	133	11,6	10,1
de 30 à 34 ans	9,7	9,5	149	159	151	12,2	12,0
de 35 à 39 ans	9,7	9,4	140	165	150	12,1	12,3
de 40 à 44 ans	9,9	9,6	121	115	110	11,7	11,9
de 45 à 54 ans	13,2	15,2	123	127	112	17,5	19,5
de 55 à 64 ans	13,9	13,4	31	60	47	11,3	12,3
65 et plus	19,8	21,0	28	15	16	10,6	9,2
	100%	100%	961	1006	940	100%	100%

Champ Enquête-Emploi = individus 18 ans et plus
RGP = individus 18 ans et plus

Source in INSEE Résultats n°217

3. L'ancienneté de la présence en France et les raisons de l'immigration

Le pourcentage de naturalisés arrivés depuis moins de quatre ans reste faible : il atteint tout au plus 6% en 1992, mais témoigne de la possibilité pour certains de bénéficier de la suppression du stage préalable de cinq ans au titre de ressortissants d'Etats anciennement français ou sous protectorat, mandat ou tutelle de la France. Environ 20% des effectifs sont arrivés en France depuis moins de dix ans, plus de 60% depuis moins de vingt ans. Cas extrêmes, la naturalisation intervient pour 3% des effectifs plus de 35 ans après l'arrivée en France.

Tableau 10 . La durée de séjour en France

	NATURALISÉS CRÉDOC-DPM		
	1992	1994	1995
0 à 4 ans	5,7	4,2	1,6
5 à 9 ans	15,5	16,6	17,8
10 à 14 ans	27,0	22,5	19,7
15 à 19 ans	19,2	23,6	23,7
20 à 24 ans	19,6	16,7	19,1
25 ans et +	13,0	16,5	18,2
Ensemble	915	1003	934
	100%	100%	100%

Tableau 11 . La date d'arrivée en France

	NATURALISÉS CRÉDOC-DPM		
	1992	1994	1995
Avant 1965	8,5	7,5	6,5
1965-1975	36,1	28,8	30,7
1976-1984	42,6	43,0	39,8
Après 1984	13,0	20,7	22,9
Ensemble	915	1003	934
	100%	100%	100%

A propos de la date d'arrivée en France, variable corrélée à la précédente, retenons que pour les années 1994 et 1995, près de 80% des naturalisés étaient déjà présents en 1984. L'INSEE n'interroge les étrangers sur la durée de leur séjour ou la date de leur arrivée en France ni dans le cadre du RGP, ni dans celui de l'Enquête-Emploi. Une comparaison pourrait être esquissée grâce à l'Enquête sur les Conditions de Vie réalisée en 1986 par l'INSEE. Elle doit néanmoins être abandonnée en raison du nombre limité d'étrangers interrogés et, surtout, de la date de l'enquête.

Concernant l'âge de la venue en France, retenons deux chiffres. Près de 30% des effectifs y sont arrivés avant l'âge de dix ans et y ont donc suivi la plus grande partie de leur scolarité. A l'inverse, moins de 30% des naturalisés ont rejoint le territoire français après l'âge de 24 ans. A notre connaissance, l'âge de l'arrivée en France n'est recueilli dans aucune enquête de l'INSEE. Concernant la durée du séjour en France, la date de la venue ou l'âge à l'arrivée, une comparaison avec les résultats de l'enquête MIGS de l'INED n'est pas envisageable pour l'ensemble de l'échantillon. Les contraintes budgétaires n'ont en effet pas permis à l'INED d'inclure l'ensemble des pays dans sa réalisation. Seuls sept pays ou groupes de pays ont été retenus : le Maroc, l'Algérie, l'Espagne, le Portugal, la Turquie, l'Afrique noire et le Sud-Est asiatique. Les autres, tels la Tunisie, le Liban ou l'Italie à titre d'exemple, en ont été exclus. Par suite, seuls les croisements de ces données (durée du séjour en France, date de la venue ou âge à l'arrivée) avec la nationalité d'origine, dans la limite des sept pays retenus par l'enquête MIGS, pourraient donner lieu à des comparaisons. La présente étude restera limitée à une mise en perspective avec les enquêtes RGP et, surtout, Enquête-Emploi de l'INSEE.

Tableau 12 . L'âge à l'arrivée en France

	NATURALISÉS CRÉDOC-DPM		
	1992	1994	1995
0 à 4 ans	15,4	12,4	17,8
5 à 9 ans	12,1	15,3	11,1
10 à 14 ans	10,7	9,8	12,1
15 à 19 ans	14,8	13,9	13,8
20 à 24 ans	19,0	22,4	18,8
25 ans et +	28,0	26,3	26,4
Ensemble	915	1002	933
	100%	100%	100%

Tableau 13 . Le motif de la venue en France

	NATURALISÉS CRÉDOC-DPM		
	1992	1994	1995
Famille	43,3	50,9	54,0
Etudes	8,6	8,4	9,4
Profession	16,6	14,8	13,3
Réfugié	17,6	18,4	17,0
Autre	13,9	7,5	6,3
Ensemble	916	978	904
	100%	100%	100%

Le dépouillement des dossiers de naturalisation par décret permet également de recenser les motifs de la venue en France, tels qu'ils sont notés par la préfecture d'origine (tableau 13). Les motifs familiaux occupent la première position en recueillant un peu plus de 50% des réponses en 1994 et 1995. Les raisons politiques arrivent en second lieu : 17 à 18% des naturalisés sont arrivés en tant que réfugiés. La proportion de naturalisés venus pour des motifs professionnels est proche de 15% tandis qu'enfin, un peu moins de 10% ont initialement séjourné en France pour suivre leurs études. Les situations réunies dans la catégorie "autres" sont diverses et recourent certaines catégories qu'il serait possible de précoder : à titre d'exemple, mariage, insécurité, motif ethnique,... Collectant près de 10% des effectifs sur les trois années de dépouillement, ces situations seraient peut-être à saisir avec plus de précision à l'avenir. La mise en perspective de ces données avec les statistiques OMI-OFPRA s'avère difficile en raison notamment de l'impossibilité d'apprécier le nombre de nouveaux étudiants étrangers destinés à résider de façon permanente en France.

4. L'implantation territoriale

La répartition des naturalisés par région de résidence révèle des effets de concentration dans trois régions : Ile-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur-Corse. Celles-ci rassemblent environ 60% des effectifs pour les deux années 1994 et 1995, la seule Ile-de-France en accueillant plus de 40%. Cette concentration géographique doit être relativisée. Les trois régions mentionnées sont les plus peuplées de France tandis que la présence des étrangers y est presque aussi accentuée que celle des naturalisés. La spécificité de ceux-ci réside en définitive dans le poids particulièrement important de l'Ile-de-France (année 1992 exclue) au détriment relatif des régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse.

Tableau 14 . La région de résidence

	FRANÇAIS		Echantillon CRÉDOC-DP						ETRANGERS	
	RGP 1990	Emploi 1994	1992		1994		1995		RGP 1990	Emploi 1994
			Nbr	%COL	Nbr	%COL	Nbr	%COL		
Ile-de-France	17,5	14,0	266	31.9	440	45.5	394	43.2	38,3	33,0
Champagne-Ardenne	2,4	3,3	21	2.5	13	1.4	16	1.7	1,8	2,9
Picardie	3,3	3,4	19	2.3	25	2.6	15	1.6	2,1	3,2
Haute-Normandie	3,3	3,8	14	1.7	19	2.0	9	1.0	1,6	2,4
Centre	4,3	3,8	35	4.2	34	3.5	25	2.7	3,2	3,0
Basse-Normandie	2,6	3,4	12	1.4	7	0.7	7	0.8	0,6	0,5
Bourgogne	2,8	3,9	13	1.5	20	2.1	24	2.7	2,3	2,5
Nord-Pas de Calais	7,2	6,1	17	2.0	18	1.9	32	3.6	4,6	4,3
Lorraine	4,0	3,6	29	3.4	28	2.9	42	4.6	4,3	3,3
Alsace	2,8	3,2	25	3.0	41	4.2	23	2.5	3,6	4,9
Franche-Comté	1,9	3,9	17	2.0	9	0.9	21	2.3	1,9	3,6
Pays de la Loire	5,7	5,0	18	2.1	16	1.7	24	2.6	1,3	2,0
Bretagne	5,2	5,2	10	1.2	10	1.0	14	1.5	0,8	1,0
Poitou-Charente	3,0	3,9	29	3.5	5	0.5	4	0.4	0,7	0,7
Aquitaine	5,0	4,3	15	1.8	25	2.6	16	1.7	3,2	2,6
Midi-Pyrénées	4,4	3,7	59	7.2	35	3.6	31	3.4	2,9	2,4
Limousin	1,3	3,5	18	2.1	8	0.8	6	0.6	0,6	1,1
Rhone-Alpes	9,3	7,9	78	9.4	107	11.1	98	10.8	12,0	11,7
Auvergne	2,4	3,5	18	2.1	11	1.1	12	1.3	1,5	1,8
Languedoc-Roussillon	3,7	4,0	32	3.9	40	4.2	37	4.1	3,7	5,2
Provence-A.-C. d'Azur	7,9	6,6	83	10.0	56	5.8	61	6.7	9,1	7,9
Corse			6	0.7	.	.	1	0.1		
Sous-total France métro	100.0	100.0	834	100.0	967	100.0	912	100.0	100.0	100.0
D.O.M.			10		10		12			
Ensemble			844		977		924			

Champ Enquête-Emploi = individus 18 ans et plus

RGP = individus tous âges

Source RGP in INSEE Résultats n°217

Le détail par département de la région Ile-de-France met à jour la sur-représentation des effectifs naturalisés à Paris, dans les Hauts de Seine, la Seine Saint-Denis et le Val de Marne, la même observation valant pour la proportion des étrangers.

Tableau 15 . Le département de résidence. Détail Ile de France

	FRANÇAIS		NATURALISÉS DPM			ETRANGERS	
	RGP	Emploi	CRÉDOC	CRÉDOC	CRÉDOC	RGP	Emploi
	1990	1994	1992	1994	1995	1990	1994
75 Paris	3,4	2,9	1,4	10,0	6,7	9,5	8,3
77 Seine et Marne	1,9	1,7	3,0	3,4	3,7	2,6	1,8
78 Yvelines	2,2	1,5	1,6	1,1	1,3	3,8	2,5
91 Essonne	1,9	1,5	3,8	3,3	3,8	2,7	2,6
92 Hauts de Seine	2,3	1,9	5,1	5,9	6,4	5,0	3,5
93 Seine St Denis	2,1	1,5	9,3	8,8	7,0	7,2	8,1
94 Val de Marne	1,9	1,5	5,0	9,7	9,6	4,3	3,7
95 Val d'Oise	1,8	1,5	2,7	3,3	4,7	3,2	2,5
Total Ile de France	17,5	14,0	31,9	45,5	43,2	38,3	33,0

Champ Enquête-Emploi = individus 18 ans et plus

RGP = individus tous âges

Source RGP in INSEE Résultats n°217

La sur-représentation des naturalisés dans la région Rhône-Alpes est quant à elle liée au poids des effectifs résidant dans l'Isère et le Rhône, deux départements accueillant un pourcentage important d'étrangers. Concernant la région Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse, on retiendra la concentration dans les départements des Bouches du Rhône, des Alpes Maritimes et du Var, caractérisés eux aussi par une sur-représentation des effectifs étrangers.

Plus que les Français, les étrangers délaissent les communes rurales au profit des communes urbaines et parmi celles-ci, des villes importantes et, surtout, de l'agglomération parisienne au détriment des unités urbaines moins peuplées. Les naturalisés occupent en la matière une position extrême. En 1994 comme en 1995, ils sont encore moins souvent ruraux que les étrangers, habitent encore moins qu'eux une unité urbaine de moins de 20 000 habitants et résident encore plus souvent qu'eux dans l'agglomération parisienne.

Tableau 16 . La tranche d'unité urbaine

	FRANÇAIS		NATURALISÉS			ETRANGERS	
	RGP	Emploi	CRÉDOC-DPM			RGP	Emploi
	1990	1994	1992	1994	1995	1990	1994
Commune rurale	27,3	29,7	5,7	4,1	4,3	8,1	9,2
moins de 5000 h		6,4	3,2	2,7	2,2		2,6
5000-10000 h	16,7	5,7	3,6	3,1	3,6	12,0	4,1
10000-20000 h		5,6	4,0	4,6	4,3		4,6
20000-50000 h		6,5	7,5	7,3	7,7		6,4
50000-100000 h	13,2	6,6	5,9	6,3	7,8	13,8	8,5
100000-200000 h		7,7	7,9	6,1	8,4		8,3
200000-2000000 h	27,7	19,7	31,2	22,4	20,4	30,5	25,0
Unité urbaine Paris	15,1	12,1	31,0	43,4	41,3	35,6	31,3
ENSEMBLE			831	970	898		
	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Champ Enquête-Emploi = individus 18 ans et plus

RGP = individus tous âges

Source RGP in INSEE Résultats n°217

CHAPITRE 2. LES MÉNAGES

1. L'état matrimonial et la vie de couple

La distribution des naturalisés selon l'état matrimonial souligne à nouveau la spécificité de ce groupe tant par rapport aux Français qu'aux étrangers. Le poids des célibataires y apparaît extrêmement élevé : il est de plus de 40% contre 28% pour les Français et 23% pour les étrangers selon l'Enquête-Emploi de 1994. Conséquence logique, la proportion de mariés et de veufs est, à l'inverse, faible. En revanche, la part des divorcés et séparés est légèrement plus forte que dans la population des étrangers et même des Français.

Tableau 17. L'état matrimonial

	FRANÇAIS		NATURALISÉS CRÉDOC-DPM						ÉTRANGERS	
	RGP		1992		1994		1995		RGP	
	1990	1994	Nbr	%COL	Nbr	%COL	Nbr	%COL	1990	1994
Célibataire	24,2	27,7	456	47.5	404	40.2	398	42.3	21,6	22,7
Marié	61,5	58,5	416	43.3	506	50.3	455	48.4	69,8	69,1
Veuf	9,2	8,6	19	2.0	21	2.1	16	1.7	5,4	4,6
Divorcé, séparé	5,1	5,2	70	7.3	75	7.5	71	7.6	3,2	3,6
Ensemble	100.0	100.0	961	100.0	1006	100.0	940	100.0	100.0	100.0

Champ Enquête-Emploi = individus 18 ans et plus

RGP = individus 20 ans et plus

Source RGP in INSEE Résultats n°217

Plus souvent célibataires que le reste de la population française, les naturalisés vivent moins fréquemment en couple : ils sont 54% dans ce cas en 1994 et 1995, contre 67% des Français et 73% des étrangers selon les résultats de l'Enquête-Emploi de 1994. La jeunesse relative de la population naturalisée contribue à expliquer les écarts observés. Présentant une proportion de moins de 25 ans particulièrement forte, les naturalisés ont moins fréquemment atteint l'âge de la nuptialité tandis que la faiblesse des effectifs âgés réduit la part du veuvage. L'âge ne constitue toutefois pas le seul facteur explicatif : il ne permet notamment pas de comprendre les écarts accentués avec la population étrangère.

A propos du taux élevé de divorce chez les naturalisés, notons qu'une séparation peut être à l'origine de la démarche de naturalisation, notamment chez les femmes⁸. La diversité du rapport au mariage et, plus largement, à la nuptialité (vie de couple) des trois populations, -naturalisée, française, étrangère -, pourrait ainsi intervenir au-delà des différences d'âge. Cette hypothèse ne peut toutefois être vérifiée dans le cadre de la présente étude.

Tableau 18 . La vie de couple

	NATURALISÉS CRÉDOC-DPM													
	FRANÇAIS		1992						1994		1995		ETRANGERS	
	RGP	Emploi	Nbr		%COL		Nbr		%COL		RGP	Emploi		
	1990	1994									1990	1994		
vit en couple	63,2	67,1	434	45.2	539	53.6	509	54.1	69,8	73,0				
pas en couple	36,8	32,9	527	54.8	467	46.4	431	45.9	30,2	27,0				
Ensemble	100.0	100.0	961	100.0	1006	100.0	940	100.0	100.0	100.0				

Champ Enquête-Emploi = individus 18 ans et plus

RGP = ménages, tous âges pour la personne de référence du ménage

Source RGP in INSEE Résultats n°217

2. La nationalité du conjoint

On constate que parmi les acquérants de 1992, 1994 et 1995 qui ont un conjoint, 10% de ceux-ci sont français. Cette proportion est équivalente pour les hommes et pour les femmes. Elle varie néanmoins beaucoup en fonction de l'âge et de la nationalité d'origine. La proportion de ces unions "mixtes" est beaucoup plus élevée chez les jeunes acquérants, sans que l'on puisse savoir s'il s'agit d'une tendance générationnelle et ce qu'elle recouvre. On ne sait pas, en particulier, si ces conjoints français le sont par naissance ou par acquisition. Il est possible qu'une partie des personnes mariées à un français, choisissent la démarche individuelle de la naturalisation par décret plutôt que la procédure d'obtention en raison du mariage.

Tableau 19 . La proportion de conjoint de nationalité française selon l'âge *

Part des conjoints	NATURALISÉS CRÉDOC-DPM (1992+1994+1995)		
	20-24 ans	25-34 ans	35 ans et plus
français	29,5	15,8	5,0

* moyenne pour les trois années 1992, 94 et 95

8 Voir à ce propos A. SAYAD, "Naturels et naturalisés", *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°99, septembre 1993, pp. 26-35.

Les unions mixtes au moment de la demande de naturalisation par décret, sont beaucoup plus nombreuses chez les acquérants venant des pays de l'Union Européenne (24%), de l'Afrique hors Maghreb (18%) et de l'Amérique (17%). Sur ce point, comme sur le précédent, des entretiens complémentaires seraient nécessaires pour éclairer l'attitude des étrangers dont le conjoint est de nationalité française.

Tableau 20 . La proportion de conjoint de nationalité française selon l'origine géographique *

NATURALISÉS CRÉDOC-DPM (1992+1994+1995)													
Part des conjoints français	Algérie	Tunisie	Maroc	Afrique	Portugal	Europe	hors UE	Turquie	Amérique	Orient	Inde	Vietnam	ENSEMBLE
12,1	5,2	8,6	18,0	13,3	23,5	6,1	3,3	16,7	4,2	10,2	7,2	9,9	

* moyenne pour les trois années 1992, 94 et 95

3. La présence d'enfants mineurs

En 1995, la moitié des naturalisés vivent dans un ménage où est présent au moins un enfant de moins de 18 ans. Tout comme la part des couples mariés, la proportion des familles ayant des enfants mineurs a augmenté tendanciellement au cours des années 90⁹. Concernant la présence d'enfants mineurs dans les familles, les naturalisés occupent une position intermédiaire : cette présence d'enfants est nettement plus fréquente que dans la population française mais moins accentuée que dans la population étrangère. S'agissant, par contre, du nombre de ces enfants mineurs, les naturalisés se distinguent plus fortement de la population française. En 1992, les acquérants ayant au moins trois des enfants mineurs étaient 41%, 40% en 1994, 35% en 1995 : cette proportion n'est que de 16% pour les Français, alors qu'elle atteint 36% chez les étrangers (selon Enquête-Emploi 1994).

Les données du recensement de 1990 montrent que la fécondité des familles des naturalisés de 1992 (2,45 enfants mineurs par foyer) est équivalente à celle des étrangers (2,44) et donc bien supérieure à celle des familles françaises (1,78)¹⁰. Toutefois, une évolution se dessine chez les acquérants, qui va dans le sens d'une diminution du nombre d'enfants par foyer. Pour les postulants ayant des enfants mineurs, la moyenne par famille régresse tendanciellement : de 2,45 en 1992, elle passe à 2,3 en 1994, et 2,2 en 1995.

⁹ Selon les publications annuelles de la DPM, Sous-Direction des naturalisations, la proportion des acquérants mariés est passé de 56% en 1990 à 60% en 1994.

¹⁰ Données RGP (1990) extraites de "Ménages-Familles. Résultats du sondage au quart" in INSEE-Résultats n°227-228, p. 105.

Soulignons que le nombre d'enfants mentionné dans le dossier du postulant ne préjuge en rien du nombre des personnes qui seront naturalisées par l'effet collectif. Une partie des enfants, mineurs au moment du dépôt de dossier de l'un des parents, sera soit devenue majeure avant la promulgation du décret, soit aura obtenu la nationalité française par d'autres mesures. ¹¹.

Tableau 21 . La présence d'enfants mineurs dans les ménages

	FRANÇAIS		NATURALISÉS CRÉDOC-DPM						ETRANGERS	
	RGP*	Emploi	1992		1994		1995		RGP	Emploi
	1990	1994	Nbr	%COL	Nbr	%COL	Nbr	%COL	1990	1994
ménages avec enfant	33,8	34,0	418	43,7	468	46,7	472	50,3	49,3	56,1
ménages sans enfant	66,2	66,0	538	56,3	535	53,3	466	49,7	50,7	43,9
Ensemble	100,0	100,0	956	100,0	1003	100,0	938	100,0	100,0	100,0

Champ Enquête-Emploi = individus 18 ans ou plus RGP = ménages selon présence d'enfants de 0 à 18 ans (communiqué par S.THAVE, INSEE)

Tableau 22 . Le nombre d'enfants mineurs dans les familles (en ayant)

	FRANÇAIS		NATURALISÉS CRÉDOC-DPM						ETRANGERS	
	RGP	Emploi	1992		1994		1995		RGP	Emploi
	1990	1994	Nbr	%COL	Nbr	%COL	Nbr	%COL	1990	1994
Un	44,9	47,0	109	26,0	137	29,3	160	33,9	32,5	31,9
Deux	37,5	36,6	137	32,8	144	30,8	145	30,7	29,0	29,8
Trois	13,8	13,0	96	23,0	124	26,5	101	21,4	18,1	18,9
Quatre	2,8	2,7	38	9,1	39	8,3	52	11,0	10,2	10,6
Cinq et plus	1,0	0,7	38	9,1	24	5,1	14	3,0	10,1	8,8
Ensemble	100,0	100,0	418	100,0	468	100,0	472	100,0	100,0	100,0

Champ Enquête-Emploi = individus 18 ans ou plus ayant des enfants mineurs
RGP = familles comprenant un enfant au moins de 0 à 18 ans (communiqué par S.THAVE, INSEE)

¹¹ Le nombre moyen d'enfants mineurs est de 1,1 pour l'ensemble des dossiers étudiés : ce qui signifie qu'à chaque postulant se trouve associé 1,1 enfant mineur au moment du dépôt du dossier (proportion stable entre 1992 et 1994). Ce chiffre est au moins le double de celui que fournit la statistique de la Sous-Direction de Rezé concernant l'effet collectif : en 1994, la part des enfants ayant acquis la nationalité française par effet collectif représentait 51,7% des personnes naturalisées par décret (dans ce cas, 100 dossiers positifs entraînent de l'ordre de 150 personnes bénéficiaires) ; en 1996 cette part était de 41%. La différence avec les données de notre étude s'explique par le fait qu'une partie importante des enfants mineurs déclarés au moment du dépôt des dossiers n'a pas été prise en compte dans l'effet collectif, parce qu'ils ont été naturalisés par une autre procédure.

Le nombre des enfants par famille est fortement influencé par le pays d'origine : ce sont les postulants de Tunisie, Maroc, Turquie, et des pays de l'ex-Indochine qui présentent la fécondité la plus élevée, et ceux des pays de l'Europe, y compris le Portugal, qui ont la plus faible.

Tableau 23. Le nombre moyen d'enfants mineurs par dossier et par famille en ayant, selon la nationalité d'origine

NATURALISÉS CRÉDOC-DPM	Algérie	Tunisie	Maroc	Afrique	Portugal	Pays
enfants moins de 18 ans						Union E.
nombre moyen par dossier	1,00	1,52	1,24	1,36	0,86	0,62
nombre moyen par famille	2,31	2,56	2,60	2,32	1,87	1,68
NATURALISÉS CRÉDOC-DPM	Europe .	Turquie	Amérique	Moyen	Asie,	Laos,
enfants moins de 18 ans	hors UE			Orient	Austral.	Cambodge
nombre moyen par dossier	0,89	1,17	1,07	0,76	0,90	1,01
nombre moyen par famille	1,82	2,47	2,05	1,94	1,91	2,53

4. Le statut d'occupation du logement

La distribution des naturalisés en fonction du statut d'occupation du logement met en évidence le poids très important de la catégorie "logé gratuitement", qui concerne environ 40% des naturalisés. En comparaison, les individus logés gratuitement ne sont, selon les données de l'INSEE, que 5% autant dans la population française qu'étrangère. La jeunesse relative des naturalisés et la proportion importante des étudiants sont des facteurs explicatifs, mais ils ne sont pas suffisants.

Ce sont plutôt les différences existant dans le mode de recueil de l'information - statut d'occupation de l'individu dans le fichier des naturalisés, statut d'occupation de la personne de référence du ménage pour l'INSEE - qui sont responsables des écarts observés. A titre d'exemple, un étudiant ou un chômeur déclarant être hébergé chez ses parents apparaît comme "logé gratuitement" dans le fichier des naturalisés. Dans les enquêtes de l'INSEE, au contraire, il sera compté comme appartenant à un ménage dont la personne de référence (son père ou éventuellement sa mère) sera soit propriétaire, soit locataire. Dans l'échantillon CRÉDOC, sur 480 étudiants, 429 (soit près de 15% de l'effectif global) sont signalés dans les dossiers comme logés gratuitement. Plus généralement, les jeunes qui sont demandeurs d'emploi ou qui commencent à travailler sont encore très fréquemment hébergés par leurs parents.

Sur les 965 individus naturalisés de moins de 30 ans pour lesquels le dossier indique un statut d'occupation du logement, 761 sont déclarés "logés gratuitement". La moitié des femmes, enfin, sont déclarées sous ce statut d'occupation du logement (49% contre 34% pour les hommes).

Tableau 24 . Le statut d'occupation du logement

	FRANÇAIS		NATURALISÉS CRÉDOC-DPM						ETRANGERS	
	RGP	Emploi	1992		1994		1995		RGP	Emploi
	1990	1994	Nbr	%COL	Nbr	%COL	Nbr	%COL	1990	1994
Propriétaire			114	15.0	104	13.0	91	11.8		
	56,2	61,5							26,4	28,8
Accédant à la propr			9	1.2	26	3.2	19	2.5		
Locataire en HLM	13,7	12,1	171	22.5	138	17.2	181	23.5	27,9	32,3
Locataire log.privé	23,0	21,1	140	18.4	205	25.6	153	19.9	34,8	32,9
Locataire de meublé	1,2	0,6	5	0.7	5	0.8	19	2.6	4,2	1,5
Logé gratuitement	5,9	4,7	320	42.2	317	40.2	304	39.7	6,7	4,5
Ensemble	100.0	100.0	759	100.0	801	100.0	769	100.0	100.0	100.0

Champ Enquête-Emploi = individus 18 ans et plus

RGP = tous ménages sans filtre d'âge pour la personne de référence

Source RGP in INSEE Résultats n°217

Si l'on s'en tient aux naturalisés de 30 ans et plus, leur statut d'occupation du logement (1992, 1994 et 1995 cumulés) s'avère très voisin de celui des étrangers (selon Enquête-Emploi 1994). La part des logés gratuitement reste néanmoins plus importante. Comme les étrangers, les naturalisés sont beaucoup moins souvent propriétaires que les Français et, à l'inverse, nettement plus souvent locataires, particulièrement dans le logement social. Sur 10 naturalisés, moins de 3 sont propriétaires ; 6 sont locataires, se répartissant à égalité entre le parc social et le parc privé, 1 est logé gratuitement. Sur 10 Français, 6 sont propriétaires, 4 sont locataires, dont un seul en logement social.

Tableau 25 . Le statut d'occupation du logement selon l'âge

Statut occupation du logement	Proprié- taire	Accédant	Location privée	Location en meublé	Location en HLM	Logement gratuit	Total
de 18 à 24 ans	4 0.64	2 0.32	28 4.42	11 1.73	15 2.37	573 90.52	633
de 25 à 29 ans	17 5.12	4 1.20	70 21.09	5 1.50	48 14.46	188 56.63	332
plus de 30 ans	288 21.11	48 3.52	400 29.33	15 1.10	427 31.30	186 13.64	1364
Total	309	54	498	31	490	947	2329
Enquête-Emploi 94							
Etrangers	28.80		32.90	1.50	32.30	4.50	
Français	61.50		21.10	0.60	12.10	4.70	

Champ Enquête-Emploi = individus 18 ans et plus

CHAPITRE 3. L'INSERTION PROFESSIONNELLE

1. Le niveau de diplôme

D'une manière générale, les étrangers qui résident en France se caractérisent par un taux très important de personnes dépourvues de tout diplôme (plus de 60%), proportion qui est plus de deux fois supérieure à celle de la population française. Les naturalisés sont, sur ce critère, dans une situation qui les rapproche des Français : la cohorte de 1992 comprenait 41% d'individus sans diplôme, celle de 1994, 34%. Les hommes (37% de sans diplôme) et les femmes (38%) sont de ce point de vue dans une situation comparable. Toutefois, la part des "sans-diplôme", stable pour les femmes, a régressé pour les hommes entre 1992 et 1995 (de 43% à 31% ¹²).

Tableau 26 . Le niveau de diplôme (regroupé)

	FRANÇAIS		NATURALISÉS CRÉDOC-DPM			ETRANGERS	
	RGP	Emploi	1992	1994	1995	RGP	Emploi
	1990	1994				1990	1994
aucun ou niveau primaire	46,6	45,2	43,3	38,6	36,7	71,1	71,6
BEPC seul	10,8	7,5	2,6	3,4	3,6	4,9	3,7
CAP, BEP, BEI, BEC	20,0	25,1	17,9	18,5	21,9	9,3	10,8
BAC.gén et tech	11,6	8,9	11,4	11,8	13,3	6,1	5,3
SUP niveau bac+2	5,7	7,0	10,5	11,5	9,3	3,2	3,7
Bac+3, et plus	5,3	6,5	14,0	15,9	14,6	5,3	6,1
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Champ Enquête-Emploi = individus 18 ans et plus

RGP = individus de 15 ans et plus

Source RGP in INSEE Résultats n°217

¹² Se reporter au tableau 12 de l'annexe 3.

Tableau 27 . Le niveau de diplôme détaillé

	FRANÇAIS		NATURALISÉS CRÉDOC-DPM						ETRANGERS	
	RGP	Emploi	1992		1994		1995		RGP	Emploi
	1990	1994	Nbr	%COL	Nbr	%COL	Nbr	%COL	1990	1994
aucun	27,4	24,6	356	40.8	358	36.5	303	34.4	60,1	61,1
CEP, école prima	19,2	20,6	22	2.5	21	2.1	20	2.3	11,0	10,6
BEPC seul	10,8	7,5	23	2.6	33	3.4	32	3.6	4,9	3,7
CAP, BEP Seul		17,3	139	15.9	168	17.1	172	19.5		8,3
CAP, BEP et BEPC	20,0	7,2	16	1.8	13	1.3	20	2.3	9,3	2,4
BEI, BEC, BEA		0,6	2	0.2	1	0.1	1	0.1		0,1
Bac. techno, Bac		3,8	36	4.1	28	2.9	38	4.3		1,1
Bac. général seu	11,6	4,5	58	6.7	82	8.4	72	8.2	6,1	3,7
Bac. gén et dipl		0,6	5	0.6	5	0.5	7	0.8		0,5
Para.méd.ss Bac.		0,7	11	1.3	17	1.7	12	1.4		0,2
Para.méd.av. Bac		1,2	1	0.1		0,3
BTS/Dut	5,7	3,4	31	3.6	38	3.9	35	4.0	3,2	1,3
1er cycle Univer		1,7	48	5.5	58	5.9	34	3.9		0,6
2ème/ 3ème cycle		4,7	93	10.7	140	14.3	107	12.1		4,6
GE, Diplôme Ing	5,3	1,8	29	3.3	16	1.6	22	2.5	5,3	1,5
diplôme imprécis	--	--	1	0.1	1	0.1	2	0.2	--	--
Ensemble		100.0	872	100.0	980	100.0	881	100.0		100.0

Champ Enquête-Emploi = individus 18 ans et plus

RGP = individus de 15 ans et plus

Source RGP in INSEE Résultats n°217

Pour la population des personnes naturalisées des cohortes 92-94-95, retenons deux grandes caractéristiques :

- près de 20% ont des diplômes professionnels de niveau inférieur au bac, soit deux fois plus que dans la population étrangère ;

- 25% ont des diplômes supérieurs au bac, soit deux fois plus que dans la population française et trois fois plus que dans la population étrangère.

La sur-représentation des diplômés de l'enseignement supérieur dans le flux des naturalisés, qui est le trait le plus remarquable, s'explique en partie par la moyenne d'âge des accédants à la nationalité française. Mais il ne faut pas sous-estimer, non plus, les biais résultant de la déclaration des niveaux de diplôme : dans la constitution du dossier, il n'est pas exigé de pièces justificatives des diplômes possédés, ce qui peut laisser, éventuellement, la porte ouverte à des déclarations "par excès" (mais dont il sera difficile de déterminer la part).

Les femmes sont pratiquement aussi nombreuses que les hommes à posséder un diplôme professionnel de type CAP ou BEP (19% contre 20%). Chez les hommes, toutefois, cette proportion s'est accrue entre 1992 et 1995 (de 17% à 25%). Les femmes sont par contre un peu moins nombreuses à détenir un diplôme de l'enseignement supérieur (23,5% contre 27,5% pour les hommes). Cette différence est surtout marquée pour les diplômes supérieurs à Bac+2 : 11% des femmes ont un diplôme de ce niveau contre 19% des hommes.

Tableau 28 . Le niveau de diplôme selon l'origine géographique

NATURALISÉS CRÉDOC-DPM	Algérie	Tunisie	Maroc	Afrique	Portugal	Pays Union E.
aucun diplôme	162 32.0	80 44.0	252 42.2	55 24.6	72 45.0	33 45.8
2ème/ 3ème cycle Dipl. Ingénieur	55 13.4	22 14.3	66 11.7	45 22.3	4 3.1	6 11.1
Total	507	182	597	224	160	72
	Europe hors UE	Turquie	Amérique	Moyen Orient	Asie, Austral.	Laos, Cambodge
aucun diplôme	45 30.8	50 43.1	44 44.4	17 11.0	35 37.6	171 44.9
2ème/ 3ème cycle Dipl. Ingénieur	31 29.5	5 4.3	17 21.2	60 48.3	14 19.4	15 4.7
Total	146	116	99	155	93	381

Le niveau de formation initiale acquis par les naturalisés est fortement influencé par leurs origines géographiques. Trois groupes d'origine se distinguent par des niveaux de formation très élevés : le Moyen-Orient (Liban pour l'essentiel), l'Europe hors Union Européenne et l'Afrique hors Maghreb. L'Afrique comme le Moyen-Orient se distinguent des autres origines par des taux faibles de personnes sans diplôme. A l'inverse, les moins diplômés sont les accédants à la naturalisation venus de Turquie, des trois pays de l'ex-Indochine et des pays de l'Union européenne.

Il faut rapprocher de cet aspect la part des accédants encore en étude et pour lesquels le niveau de diplôme n'est, a priori, pas définitif. Parmi les 2907 dossiers étudiés, une personne sur six est encore étudiante, soit deux fois plus que dans la tranche d'âge équivalente de la population française. 85% de ces étudiants ont moins de 25 ans, 14% ont entre 25 et 35 ans. Parmi les femmes qui demandent la naturalisation on compte plus d'étudiants que chez les hommes. Dans l'échantillon de 1992, on compte nettement plus de femmes étudiantes (24%) que de femmes au foyer (7%). Cette proportion est équilibrée pour 1994 et 1995 : 18% d'étudiantes, 18% de femmes au foyer. Chez les hommes, la proportion d'étudiants tendrait à augmenter : 12% en 1992 et 16% en 1995.

Tableau 29 . La proportion d'étudiants selon le sexe

Part d'étudiants parmi naturalisés	FRANÇAIS		NATURALISÉS CRÉDOC-DPM			ETRANGERS	
	RGP	Emploi	1992	1994	1995	RGP	Emploi
	1990	1994				1990*	1994
ensemble	7,8	8,8	16,9	15,6	17,0	5,6	8,6
parmi les hommes	7,7	8,5	12,4	13,1	15,8	5,5	8,3
parmi les femmes	7,9	9,1	24,3	18,0	18,2	5,7	8,9

Champ Enquête-Emploi = individus entre 18 et 69 ans

RGP = individus entre 18 et 69 ans

* sauf pour "étrangers" : dans ce cas, individus entre 20 et 69 ans

Source in INSEE Résultats n°243 et 577

On trouve notablement plus d'étudiants parmi les demandeurs venant de la Turquie, du Maroc et des pays de l'ex-Indochine. Ceci montre que la part des étudiants dans le flux des accédants à la nationalité française n'a pas de rapport direct avec le niveau moyen de diplôme selon l'origine. Il faut, en fait, distinguer les pays dont les personnes ont fait des études avant d'arriver en France (cas du Liban en particulier) de ceux pour lesquels les individus arrivés majoritairement jeunes accèdent aux études en France (cas de la Turquie et du Maroc). Il y a des exceptions notables, comme le Portugal et, dans une moindre mesure, l'Algérie, dont les accédants sont des individus arrivés majoritairement jeunes, mais qui sont peu nombreux à faire des études supérieures ¹³.

¹³ Pour les âges d'arrivée en France des naturalisés en fonction du pays d'origine, se reporter au tableau de l'annexe 4.

Tableau 30 . La proportion d'étudiants selon l'origine géographique

NATURALISÉS CRÉDOC-DPM (1992+1994+1995)													
	Algé- rie	Tuni- sie	Maroc	Afri- que	Port- ugal	Pays UE	hors UE	Euro- pe	Turq- uie	Amér- ique	Orie- nt	Moyen Asie, Camb- odge, Laos,	
étudiant	16.6	11.6	21.9	12.7	15.1	6.6	7.4	23.0	13.9	11.1	12.0	20.9	16.5

2. La situation au regard de l'emploi

Non seulement les naturalisés récents sont plus diplômés que la moyenne des Français, mais il sont un plus nombreux à être actifs, ce qui s'explique principalement par leur structure d'âge. De ce fait, le flux des acquérants comporte très peu de retraités. Le nombre des femmes au foyer est deux fois moins élevé que dans la population des étrangers : les femmes demandeurs de la naturalisation sont aussi actives que les Françaises (tableaux 32 et 34).

Tableau 31 . La situation par rapport au travail

	FRANÇAIS		NATURALISÉS CRÉDOC-DPM						ETRANGERS	
	RGP	Emploi	1992		1994		1995		RGP	Emploi
	1990	1994	Nbr	%COL	Nbr	%COL	Nbr	%COL	1990*	1994
actifs occupés	59,2	58,9	644	67.3	568	56.6	533	56.8	53,6	48,0
chômeur	7,3	8,5	77	8.0	131	13.0	123	13.1	12,5	15,7
étudiant	7,8	8,8	162	16.9	157	15.6	160	17.0	5,5	8,6
retraité	12,2	12,4	27	2.8	21	2.1	19	2.0	6,4	5,7
femme au foyer		8,6	38	4.0	111	11.1	93	9.9		18,3
autre inactif	12,5	2,8	9	1.0	16	1.6	11	1.2	22,0	3,7
Ensemble	100.0	100.0	957	100.0	1004	100.0	939	100.0	100.0	100.0

Champ Enquête-Emploi = individus entre 18 et 69 ans

RGP = individus entre 18 et 69 ans

* sauf pour "étrangers" : dans ce cas, individus entre 20 et 69 ans

Source in INSEE Résultats n°243 et 577

Tableau 32 . Le taux d'activité

	FRANÇAIS		NATURALISÉS CRÉDOC-DPM			ETRANGERS	
	1990	1994	1992	1994	1995	1990*	1994
Ensemble	65,9	67,4	75,3	69,6	69,9	66,0	63,7
Hommes	74,2	75,1	81,6	80,0	77,9	80,3	79,3
Femmes	57,6	60,5	64,1	59,6	62,0	46,7	46,2

Champ Enquête-Emploi = individus entre 18 et 69 ans

RGP = individus entre 18 et 69 ans

* sauf pour "étrangers" : dans ce cas, individus entre 20 et 69 ans

Source in INSEE Résultats n°243 et 577

Les deux-tiers des naturalisés actifs ont moins de 40 ans (66%) contre 53% des Français actifs.

Tableau 33 . L'âge des actifs

	FRANÇAIS		NATURALISÉS CRÉDOC-DPM			ETRANGERS	
	1990	1994	1992	1994	1995	1990*	1994
moins de 25 ans	9,0	9,0	12,9	10,9	11,4	8,6	8,8
de 25 à 39 ans	45,4	43,7	53,1	55,2	55,0	42,2	41,2
de 40 à 64 ans	45,1	46,9	33,6	33,8	33,4	48,8	49,6
65 ans et plus	0,5	0,4	0,4	0,1	0,2	0,4	0,4

Champ Enquête-Emploi = individus entre 18 et 69 ans

RGP = individus entre 18 et 69 ans

* sauf pour "étrangers" : dans ce cas, individus entre 20 et 69 ans

Source in INSEE Résultats n°243 et 577

Les trois-quarts des naturalisés de 1992 étaient, au moment de la constitution de leur dossier, des personnes ayant un emploi ou bien en recherchant un ; ils étaient 70% en 1994 et 1995. Cette évolution à la baisse, qui caractérise autant les hommes que les femmes, apparaît inverse de l'évolution du taux d'activité des Français, mais conforme à celle des étrangers. Il faut rester prudent pour en tirer des conclusions quant à d'éventuelles tendances. Entre 1992 et 1994-95, la baisse de la part des actifs occupés et la hausse du taux de chômage est en partie imputable à la structure particulière de l'échantillon de 1992, dans lequel les hommes, plus souvent actifs que les femmes, sont sur-représentés (cf. tableau 31).

Tableau 34 . Le sexe des actifs

	FRANÇAIS		NATURALISÉS DPM			ETRANGERS	
	RGP	Emploi	CRÉDOC	CRÉDOC	CRÉDOC	RGP	Emploi
	1990	1994	1992	1994	1995	1990*	1994
Homme	56,1	53,5	67,8	55,9	54,7	69,9	65,9
Femme	43,9	46,5	32,2	44,1	45,3	30,1	34,1

Champ Enquête-Emploi = individus entre 18 et 69 ans

RGP = individus entre 18 et 69 ans

* sauf pour "étrangers" : dans ce cas, individus entre 20 et 69 ans

Source in INSEE Résultats n°243 et 577

3. Le taux de chômage

Bien que la situation économique des postulants soit l'un des critères importants pour juger de l'opportunité d'accorder la nationalité française, on constate que la proportion des demandeurs qui se déclarent au chômage, au moment du dépôt du dossier, est aussi élevée que dans le reste de la population. Cette proportion s'est même très fortement accrue entre 1992 et 1994. L'évolution des taux de chômage des trois cohortes de naturalisés n'est pas seulement le fait de la modification des règles de constitution des dossiers de demande de naturalisation¹⁴. Elle porte la marque de l'aggravation du chômage en France dans la première moitié des années 90. Entre le RGP de 1990 et l'Enquête-Emploi de 1994, le taux de chômage s'est accru de 1,6 points pour les Français, de 5,6 points pour la population étrangère¹⁵.

Tableau 35 . Le taux de chômage

Part des chômeurs parmi les actifs	FRANÇAIS		NATURALISÉS CRÉDOC-DPM			ETRANGERS	
	1990	1994	1992	1994	1995	1990*	1994
ensemble	11,1	12,7	10,6	18,6	18,7	19,0	24,6

Champ Enquête-Emploi = individus entre 18 et 69 ans

RGP = individus entre 18 et 69 ans

* sauf pour "étrangers" : dans ce cas, individus entre 20 et 69 ans

Source in INSEE Résultats n°243 et 577

¹⁴ Le découplage des dossiers "couple" en deux dossiers "individu" (un pour l'homme, un pour la femme) introduit en 1993a eu pour conséquence de modifier la structure des échantillons constitué par tirage aléatoire des dossiers : de ce fait l'échantillon de l'année 1992 comporte plus d'hommes que de femmes et n'est donc pas directement comparable à celui de 1994.

¹⁵ Le taux de chômage est entendu ici au sens du Recensement : rapport entre le nombre d'individus se déclarant au chômage (qu'ils soient ou non inscrits à l'ANPE) et le nombre d'actifs.

Tableau 36 . Le taux de chômage selon le sexe

Part des chômeurs parmi les actifs	FRANÇAIS		NATURALISÉS CRÉDOC-DPM			ETRANGERS	
	Emploi 1992	Emploi 1994	1992	1994	1995	Emploi 1992	Emploi 1994
parmi les hommes	7,2	10,9	9,2	14,1	14,8	15,9	23,4
parmi les femmes	12,2	14,8	13,7	24,7	23,5	26,2	26,9

Champ Enquête-Emploi = individus entre 18 et 69 ans
RGP = individus entre 18 et 69 ans
* sauf pour "étrangers" : dans ce cas, individus entre 20 et 69 ans
Source in INSEE Résultats n°243 et 577

En 1992, les taux de chômage des hommes comme des femmes indiquent que les naturalisés étaient dans une situation très proche de celle des Français et très éloignée de celle de la population étrangère. Mais pour la cohorte de 1995, la hausse des situations de chômage chez les personnes acquérant la nationalité française est inégale selon le sexe : le taux de chômage des hommes (14,8) est intermédiaire entre celui des étrangers (23,4) et celui des Français (10,9), mais plus proche de ces derniers ; pour les femmes, le chômage en 1995 (23,5) est voisin de celui des femmes étrangères (26,9).

Comme dans le reste de la population, le taux de chômage des demandeurs de la nationalité française dépend également de l'âge. Il est très élevé chez les jeunes postulants à la naturalisation de moins de 25 ans, mais aussi chez ceux qui ont plus de 55 ans. Pour les jeunes, toutefois, le taux de chômage est voisin de celui des Français, alors que pour les plus de 55 ans, il dépasse le taux des étrangers. Pour les âges intermédiaires, la proportion de chômeurs est plus faible et stable dans les différents tranches d'âge entre 30 et 55 ans : le taux de chômage est proche de celui des Français.

Tableau 37 . Le taux de chômage selon l'âge

Part des chômeurs parmi les actifs	FRANÇAIS		NATURALISÉS		ETRANGERS	
	RGP* 1990	Emploi 1994	CRÉDOC-DPM 1992	1994-95	RGP 1990	Emploi 1994
parmi 18-24 ans	18,2	28,2	17,2	33,1	28,2	40,7
parmi 25-29 ans	12,0	14,0	16,2	21,6	23,1	26,9
parmi 30-54 ans	8,2	11,7	7,6	14,8	16,6	20,5
parmi 55-65 ans	10,5	13,6	22,7	28,8	21,7	23,8

Champ Enquête-Emploi = individus entre 20 et 65 ans
RGP = individus entre 20 et 65 ans Source in INSEE Résultats n°243 et 577

On peut noter que les taux de chômage élevés concernent spécifiquement les naturalisés originaires des pays du Maghreb et de la Turquie : si l'on exclut ceux-ci, les taux de chômage des acquérants d'autres origines ne sont pas supérieurs à celui des Français en 1994 (taux de chômage de 11,4%).

Tableau 38 . Le taux de chômage selon l'origine géographique *

NATURALISÉS CRÉDOC-DPM (1992+1994+1995)													
Part des	Algérie	Tunisie	Maroc	Afrique	Portugal	Pays UE	hors UE	Turquie	Amérique	Orient	Australie	Vietnam	ENSEMBLE
	20,4	20,3	19,9	13,7	8,8	12,7	15,6	28,8	11,1	7,8	3,7	13,1	15,9

* moyenne pour les trois années 1992, 94 et 95

4. Les inactifs

Pour 1994 et 1995, le flux des naturalisés ne comporte, rappelons-le, que 1,6% de personnes âgées de plus de 65 ans et 2% de retraités. A l'inverse, près d'un quart des naturalisés sont des jeunes de moins de 25 ans (23%) et 17% sont des étudiants. De ce fait et, à l'inverse des Français, les naturalisés inactifs sont d'abord des étudiants, ensuite des femmes au foyer (11% en 1994-95) et enfin, seulement, des retraités. Précisons que dans la population des étrangers résidant en France, ce sont les femmes au foyer qui tiennent la première place suivies par les retraités, puis par les étudiants.

Compte tenu des critères d'opportunité utilisés pour juger les dossiers, les ex-étrangers acquérant la nationalité française sont rarement en situation de précarité. On compte parmi eux très peu d'allocataires du RMI (1,4%), leur poids étant nettement plus faible que dans la population étrangère et même que dans la population française. Le taux d'invalides est également réduit (2%).

Tableau 39 . La proportion d'allocataires du RMI

	FRANÇAIS		NATURALISÉS CRÉDOC-DPM		ÉTRANGER
	1994	1992	1994	1995	1994
ensemble	5,8	1,6	1,2	1,4	9,0

Champ Enquête-Emploi = individus 18 ans et plus

Tableau 40 . La proportion d'invalides

	NATURALISÉS CRÉDOC-DPM		
	1992	1994	1995
ensemble	1.8	2.3	2.0

5. Les professions occupées et les secteurs d'activité

Les naturalisés qui ont un emploi sont, dans près de 95% des cas, des salariés. Cette proportion est sensiblement plus élevée que dans la population française (85%) ainsi que chez les étrangers (90%). Les plus nombreux à être salariés sont originaires du Portugal (98%), des pays d'Afrique (96%), du Moyen-Orient (96%), du Maroc et de Tunisie (96% chacun).

Tableau 41 . La proportion de salariés dans la population active occupée

	FRANÇAIS		NATURALISÉS CRÉDOC-DPM			ETRANGERS	
	1990	1994	1992	1994	1995	1990	1994
ensemble	85,5	85,0	94,0	94,9	94,0	91,1	90,0

Champ Enquête-Emploi = individus entre 20 et 69 ans

RGP = individus entre 20 et 69 ans Source in INSEE Résultats n°243 et 577

La part des naturalisés chef d'entreprise ou à leur compte est très réduite, ce qui peut s'expliquer en partie par une structure d'âge plus jeune que celle du reste de la population. Elle atteint 8% chez les hommes (parmi ceux ayant un emploi), mais se limite à 2,5% chez les femmes. Les aires géographiques d'origine les plus favorables aux emplois non salariés sont les pays d'Europe (9%) hors Portugal, les pays d'Asie autres que l'ex-Indochine (9%), la Turquie (9%) et l'Algérie (7%). Pour les naturalisés, les emplois non salariés relèvent surtout du commerce et de l'artisanat. La catégorie "agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise" ne rassemble que 5% des naturalisés contre 11% dans la population française et 7% dans la population étrangère.

Au vu de la répartition des grandes catégories professionnelles, on peut dire que les nouveaux naturalisés ont des niveaux d'emploi qui les situent en position intermédiaire entre les étrangers (moins favorisés) et les Français (plus favorisés). Ce constat doit être nuancé, surtout aux extrêmes :

- on a déjà souligné le déficit des professions indépendantes, explicable par la moyenne d'âge des naturalisés ;

- en bas de l'échelle, les ouvriers restent la catégorie dominante (43% pour les trois années) et, de ce point de vue, les naturalisés sont beaucoup plus proches de la population étrangère que des Français

(54% et 25% respectivement, selon l'Enquête-Emploi de 1994) ; on peut noter que la proportion d'ouvriers a régressé entre 1992 et 1995 ;

- entre ces deux pôles de l'échelle des niveaux professionnels, les proportions d'employés, de professions intermédiaires et de cadres, rapprochent les naturalisés des Français plutôt que des étrangers.

Vu globalement, la grande majorité des demandeurs de la naturalisation par décret se répartissent, à parts égales, dans deux grandes catégories professionnelles : le monde des employés et des professions intermédiaires (43% en 1995) et le monde des ouvriers (41%). L'évolution du poids de ces catégories entre 1992 et 1995 laisse penser que les naturalisés suivent les mutations de la société dans laquelle ils s'intègrent : la progression des "cols blancs" au détriment de "cols bleus" les rapprochent du profil professionnel des Français.

Tableau 42 . Les professions des actifs selon les grandes catégories de l'INSEE

	FRANÇAIS		NATURALISÉS DPM			ETRANGERS	
	RGP	Emploi	CRÉDOC	CRÉDOC	CRÉDOC	RGP	Emploi
	1990	1994	1992	1994	1995	1990	1994
agric, artis, comm, chef ent	12,4	12,4	4,6	4,4	5,8	4,7	9,2
cadres, prof intell, artist	11,7	12,5	10,7	8,0	10,0	3,4	7,7
professions intermédiaires	20,0	21,5	14,9	16,4	16,3	5,3	8,4
employés	26,5	28,3	24,5	27,6	26,8	17,0	21,0
ouvriers	29,4	25,3	45,3	43,6	41,1	69,6	53,7
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ Enquête-Emploi = individus 18 ans et plus, ayant un emploi

RGP = individus 15 ans et plus, ayant un emploi

Source in INSEE Résultats n°243 et 577

a- Les professions les plus représentées

Dans l'ensemble des professions citées par les acquérants (pour les trois années 1992, 94 et 95), les catégories les plus nombreuses sont les suivantes. Les pourcentages représentent la part de chaque métier dans l'ensemble des emplois cités : ils n'intéressent donc que les naturalisés ayant un emploi au moment du dépôt de dossier (cf. tableau 43).

Emplois non salariés

On compte 4% d'artisans (dont beaucoup de chauffeurs de taxis) et de commerçants (notamment des tenanciers de cafés et restaurateurs).

Les cadres

3% des naturalisés occupés sont médecins, médecins hospitaliers principalement. Les cadres d'entreprises (1,7%) et les ingénieurs (2,2%) représentent 4% des emplois décrits : la moitié des ingénieurs sont dans l'informatique.

Les professions intermédiaires

Les techniciens, sensu stricto, représentent 4% des emplois décrits ; une bonne part d'entre eux sont dans le secteur de l'informatique. Les enseignants de niveau instituteur ou PEGC forment 3,5% des emplois : il s'agit essentiellement de maîtres auxiliaires de l'enseignement général, d'enseignants de l'enseignement technique court, de formateurs de formation continue. Dans le secteur de la santé et du social, on trouve près de 2% d'infirmiers, éducateurs spécialisés et animateurs socioculturels. Enfin, les 4% de professions intermédiaires du secteur tertiaire marchand sont pour beaucoup dans la restauration et l'hôtellerie.

Les employés

Les agents de la fonction publique représentent 4,4% des emplois : la moitié sont des aides-soignants et des agents de service des établissements publics. On compte près de 2% d'agents de sécurité. Les employés d'entreprise (4,2% des naturalisés) sont pour moitié des secrétaires et pour moitié des employés des services comptables et financiers. 5% des naturalisés sont employés comme vendeurs dans le secteur du commerce. Le secteur des emplois de service aux particuliers rassemble 9% des professions décrites : parmi elles, des serveurs de cafés et restaurants (3,2%), des employés de maison (3,6%), assistantes maternelles, femmes de ménage, concierges.

Les ouvriers qualifiés

Les employés de l'industrie concernent 3,5% des naturalisés ayant un emploi, et on compte parmi eux de nombreux ouvriers du secteur de l'édition ; les employés de l'artisanat sont 3,2%, notamment des cuisiniers dans la restauration. Les conducteurs d'engins sont particulièrement représentés (5%), la moitié étant des chauffeurs routiers ou des caristes.

Les ouvriers non qualifiés

Ce sont toutefois les emplois non qualifiés qui représentent les plus gros effectifs. Dans l'industrie (11%), on les trouve surtout dans la tôlerie, l'électronique, le BTP, la confection, la manutention. Dans le secteur artisanal (14% des emplois), le secteur du bâtiment (4%) et du nettoyage (6%) sont prépondérants.

Tableau 43 . Les professions des actifs selon les catégories détaillées de l'INSEE

	INSEE	Echantillon CRÉDOC-DPM						INSEE
	Emploi							Emploi
	1994	1992	1994	1995	1994	1995	1994	
	Français	Nbr	%COL	Nbr	%COL	Nbr	%COL	Etranger
Agriculteur	4.6	2	0,3	0	0,0	1	0,2	0.8
Artisan	3.8	9	1,4	12	2,1	11	2,1	4.0
Commerçant	3.4	14	2,2	11	2,0	16	3,0	3.9
Chef d'entreprise	0.6	4	0,6	0	0,0	2	0,4	0.5
Prof. Libérale	1.6	3	0,5	6	1,0	2	0,4	0.3
Cadre fonction publique, ... prof.intellectuelle, artist.	5.0	25	3,9	20	3,5	28	5,2	3.8
Cadre d'entreprise	5.9	40	6,2	17	3,4	22	4,1	3.7
Prof. intermédiaire, santé, enseignement, fonction publ.	9.7	29	4,5	42	7,4	34	6,4	2.4
Prof. interm. d'entreprise	5.4	24	3,7	22	3,9	27	5,1	2.4
Technicien	3.9	31	4,8	20	3,5	19	3,6	1,3
Agent maîtrise	2.5	11	1,7	4	0,7	5	0,9	2.3
Employé fonction publique	11.2	38	5,9	40	7,1	41	7,7	3.7
Employé admin. d'entreprise	9.0	22	3,4	24	4,3	28	5,3	3.8
Employé de commerce	3.4	31	4,8	25	4,4	29	5,4	2.4
Personnel services aux pers.	4.8	65	10,1	59	10,4	42	7,9	11.2
Ouvrier qualifié	16.8	109	16,9	71	12,5	80	15,0	29.0
Ouvrier non qualifié et ouvrier agricole	8.5	179	27,9	163	28,9	135	25,3	24.8
Base	66847	636		537		523		3591
	100.0		100.0		100.0		100.0	100.0

Champ Enquête-Emploi = individus 18 ans et plus, ayant un emploi

b- Les secteurs professionnels les plus représentés

L'analyse de la distribution des emplois par secteur d'activité se heurte à une représentativité limitée de l'information recueillie dans les dossiers de naturalisés. Parmi les 1745 naturalisés ayant décrit leur emploi, le code secteur de l'entreprise correspondante n'a été trouvé dans les dossiers que dans les deux-tiers des cas (66%). On dispose ainsi de 1151 données "secteur" pour les trois années. Si la comparaison avec les sources de l'INSEE permet de penser que cette information est plutôt fiable, quelques secteurs posent problèmes, ceux notamment pour lesquels les feuilles de salaire ne mentionnent pas de code secteur : c'est le cas des emplois domestiques qui paraissent avoir totalement échappé en terme de secteur, alors que l'analyse des catégories PCS donne 5% de personnels de service ¹⁶.

L'information disponible confirme néanmoins les tendances qui s'observent à partir des catégories PCS. Par rapport aux Français et aux étrangers, les naturalisés des années 1992-95 sont sur-représentés dans cinq secteurs d'activité :

- pour le *secteur secondaire*, les entreprises de fabrication d'équipement ainsi que le secteur de l'édition et de l'impression ;
- pour le *secteur tertiaire*, les services aux entreprises, le commerce, l'hôtellerie et la restauration.

A l'inverse, comparés aux Français et aux étrangers, les naturalisés sont sous-représentés, dans les secteurs de l'agriculture, des industries lourdes, et même dans les administrations et le secteur de l'éducation. Ils sont présents dans la même proportion que les étrangers dans les secteurs de l'agro-alimentaire, de l'industrie textile et de l'habillement, dans les transports et la communication. Enfin dans les activités du bâtiment et de la construction, dans le domaine sanitaire et sociale et celui des services aux personnes, ils occupent une position intermédiaire entre Français et étrangers.

Les naturalisés sont-ils des individus dont l'intégration à la société française leur a permis d'accéder à un éventail d'emplois plus large et plus qualifié que celui des travailleurs immigrés ? Il est difficile d'apporter une réponse globale à cette question, en particulier parce que les situations sont très inégales selon les pays d'origine. Il est manifeste que certaines nationalités d'origine sont plus que d'autres cantonnées aux secteurs qui embauchent les étrangers (voir tableau annexe 4). Néanmoins, à travers la répartition de leurs emplois dans les grands secteurs d'activité de l'économie, se confirment un certain nombre de caractéristiques importantes des naturalisés récents : plus urbains que le reste de la population française et même des étrangers ils sont peu concernés par le secteur agricole et alimentaire ; ils sont moins nombreux que les étrangers dans les secteurs qui emploient beaucoup d'immigrés (l'industrie lourde, le bâtiment) ; ils bénéficient par contre de l'expansion de l'emploi tertiaire particulièrement dans le domaine des services. Dans cette dynamique, on peut penser que la naturalisation est pour une partie d'entre eux le moyen d'accéder à la fonction publique.

¹⁶ Rappelons que le code secteur est une information normalement mentionnée sur les bulletins de paie : elle a été saisie quand elle était indiquée sur le bulletin présent dans le dossier, mais n'a pas été reconstituée quand elle était absente.

Tableau 44. La répartition des actifs selon le secteur d'activité regroupé (secteurs NAF)

	FRANÇAIS	NATURALISÉS	CRÉDOC-DPM *	ETRANGER
	Emploi			Emploi
	1994	1992	1994	1994
Agriculture (et pêche)	5,8	0,7	0,3	3,3
Industries agro-alimentaires	3,0	3,7	1,3	1,5
Indust. textile, habillement	1,5	3,2	4,0	3,4
Bois, papier, carton, édition	2,1	2,5	2,9	1,9
Métallurgie, raffinerie, chimie	5,2	7,8	5,4	7,5
Fabrication d'équipements	7,0	10,1	9,4	7,2
Distribution eau, gaz, électricité et Production combustibles, carburants	1,2	1,1	0,3	0,3
Construction	6,0	12,1	9,1	18,9
Commerce	13,4	14,7	12,6	12,5
Transports, communication	6,3	3,9	3,2	3,3
Activités financières, immobilier et Services aux entreprises	11,9	14,6	17,6	13,8
Education	7,7	1,4	2,7	3,3
Secteurs sanitaire et social	10,4	4,8	10,7	5,2
Hôtellerie, restauration	3,0	9,6	10,2	6,5
Services collectifs, aux personnes et Services domestiques	4,1	7,3	7,5	8,1
Administrations publiques et activités extraterritoriales	11,4	2,5	2,9	3,3
	100,0	100,0	100,0	100,0
base		437	374	340

Champ Enquête-Emploi = individus 18 ans et plus, ayant un emploi

6. Les revenus des individus

Les trois-quarts des acquérants de la nationalité française par décret (77%) déclarent détenir des ressources personnelles régulières (c'est-à-dire perçues mensuellement). Il s'agit surtout de rémunérations d'activités professionnelles, mais pas seulement. Il peut s'agir de retraites, d'indemnités de chômage, et d'autres allocations. Ainsi, les deux-tiers des chômeurs déclarent une indemnité, le tiers des étudiants mentionne un revenu mensuel, et même une femme au foyer sur cinq. Pour l'ensemble de ceux qui ont déclaré un revenu individuel, le montant moyen atteint un peu plus de 6500 francs (moyenne sur les trois années), sensiblement moins pour les femmes (près de 4800 francs) et nettement plus pour les hommes (plus de 7800 francs). Il varie, aux extrêmes, entre 2300 francs pour les étudiants et 7600 francs pour les naturalisés ayant un emploi.

Tableau 45. Revenu mensuel moyen des individus selon leur situation

CRÉDOC-DPM	En emploi	Chômeur	Etudiant	Au foyer	Retraité	ENSEMBLE
1992, 1994, 1995						
en francs	7619	3705	2300	4258	4283	6580
Base	1708	208	179	48	64	2239

Si l'on s'en tient aux seuls salaires des naturalisés ayant un emploi, les rémunérations se révèlent nettement inférieure à celle de la population française. En se basant sur la comparaison entre la cohorte 1995 et l'Enquête-Emploi 1994 des seuls actifs occupés, la distribution des revenus du travail des naturalisés apparaît très voisine de celle de la population étrangère (tableau 47). La cohorte de 1992 se distingue des deux autres par une proportion plus faible de très bas salaires et une proportion plus élevée de hauts salaires, ce qui est dû au plus grand nombre d'hommes que comporte l'échantillon de 1992 (tableau 46).

La rémunération moyenne atteint 7500 francs en 1995. Les femmes se distinguent par des salaires beaucoup plus bas que ceux des hommes : 5600 francs en moyenne (cumul des cohortes 1992, 94 et 95), contre 8800 francs pour les hommes. Les rémunérations déclarées (rappelons qu'il s'agit à 95% de salaires) sont plus élevées en Ile-de-France (7700 francs) que dans les autres régions (6700 francs).

Tableau 46. Revenu professionnel moyen des actifs ayant un emploi selon l'âge

NATURALISÉS	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-64
1992, 1994, 1995	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans
en francs	5049	6910	7758	7650	8513	9620	8305	6656
Base	160	274	338	338	255	172	92	61

Tableau 47. Revenu professionnel des actifs ayant un emploi par tranches

	FRANÇAIS	NATURALISÉS DPM			ETRANGER
	Emploi*	CRÉDOC	CRÉDOC	CRÉDOC	Emploi*
	1994	1992	1994	1995	1994
Moins de 2500 francs	5,3	2,7	5,4	4,4	8,2
De 2500 à 4999	13,1	19,3	19,8	17,0	19,2
De 5000 à 7499	31,2	46,2	40,3	43,4	40,3
De 7500 à 9999	24,9	15,3	21,2	19,9	19,4
De 10000 à 12499	12,5	7,2	7,8	8,0	5,0
De 12500 à 14499	5,1	2,1	1,8	1,5	2,2
15000 francs et plus	7,8	7,2	3,7	5,7	4,9
effectifs	100%	629	561	523	100%

Champ Enquête-Emploi = individus 18 ans et plus, ayant un emploi

Les naturalisés originaires des pays d'Asie (Inde et Chine), du Moyen-Orient et des pays de l'Union européenne (hors Portugal) présentent les salaires les plus élevés. Pour ces personnes, le montant des salaires dépassent la moyenne de la population française. A l'opposé, les niveaux de salaires les plus bas caractérisent les naturalisés originaires de Turquie, des pays d'Afrique hors Maghreb et du Maroc. Dans leurs cas, il sont plus bas que ceux de la population étrangère prise dans son ensemble.

Tableau 48. Revenu professionnel moyen des actifs ayant un emploi selon la nationalité d'origine

NATURALISÉS CRÉDOC-DPM	Algérie	Tunisie	Maroc	Afrique	Portugal	Pays Union E.
en francs	7045	7908	6741	6052	8223	8700
Total	286	108	322	161	123	42
	Europe . hors UE	Turquie	Amérique	Moyen Orient	Asie (Inde, Chine)	Laos, Vietnam, Cambodge
en francs	8226	6038	7231	9780	12393	7308
Total	104	57	78	117	74	236

7. Les revenus des ménages

Près de 90% des naturalisés (soit 2560 individus pour les trois années 92, 94 et 95) ont déclaré des ressources permettant d'évaluer le revenu mensuel moyen de leur ménage. On a retenu, pour ce calcul, les rémunérations du travail de l'individu et de son conjoint, ainsi que les diverses allocations perçues. Ont été exclus par contre d'autres revenus éventuels, notamment financiers (mais ceux-ci sont rares). Ainsi construit, le revenu du ménage peut-être comparé aux données de l'enquête "Budget des ménages" de l'INSEE, à la condition d'exclure du champ les étudiants logés gratuitement (tableau 49).

Le revenu moyen des ménages des acquérants de 1995 atteignait 9500 francs au moment du dépôt de leur dossier de naturalisation. Les naturalisés qui ont un emploi annonce un revenu moyen du ménage (pour les trois années prises en compte) de 10900 francs, les femmes au foyer de 9600 francs, les chômeurs de 7000 francs, les retraités de 6000 francs et les étudiants de 4000 francs. Là encore les différences sont très marquées selon le sexe -8100 francs pour les femmes, 10700 francs pour les hommes- et selon la région de résidence -10200 francs en Ile-de-France et 8000 francs pour les autres régions-.

Tableau 49. Le revenu mensuel moyen des ménages*

	FRANÇAIS		NATURALISÉS CRÉDOC-DPM				ETRANGER	
	BdF						BdF	
	1995		1992	1994	1995	1995		
Moins de 2400 Francs	5,5	77	9,4	65	7,4	66	8,4	4,8
De 2400 à 5999 F	16,2	201	24,6	207	24,0	156	19,7	20,8
De 6000 à 11999 F	32,9	367	45,0	397	46,0	364	46,0	41,4
De 12000 à 23999 F	36,3	152	18,6	176	20,4	189	23,9	29,4
De 24000 à 59999 F	8,8	16	2,0	19	2,2	16	2,0	3,4
De 60000 et plus	0,3	3	0,4	0	0,0	0	0,0	0,2
Ensemble	100,0	816	100,0	864	100,0	791	100,0	100,0

Champ Enquête Budget des Familles = ensemble des personnes de référence du ménage
Naturalisés CRÉDOC-DPM = tous individus (sauf étudiants logés gratuitement)

* Il s'agit d'un revenu mensuel faisant la somme du salaire de l'individu, de celui de son conjoint éventuel, et des allocations (notamment familiales) que reçoit le ménage.

On remarque que la distribution des revenus des naturalisés de 1995 est très voisine de celle des étrangers, alors que les premiers sont en moyenne plus jeunes que les seconds. Ces revenus sont par contre assez éloignés des niveaux de ressources moyens des Français : 26% seulement des naturalisés de 1995 dispose de plus de 12000 francs par mois, contre 35% des Français.

Les ressources du ménage, comme les salaires, sont différenciées selon les communautés d'origine, mais d'une manière plus accusée. L'écart est de 1 à 3 (contre 1 à 2 pour les salaires) entre les ex-étrangers de Turquie et ceux des pays d'Asie (Chine et Inde principalement). Les autres pays d'origine dont les naturalisés disposent de revenus plus élevés que la moyenne sont ceux du Moyen-Orient (Liban et Iran principalement), le Portugal et les pays européens hors Union Européenne (ex-Yougoslavie, Pologne et Roumanie principalement).

Tableau 50. Le revenu mensuel moyen des ménages*, selon l'origine géographique

NATURALISÉS CRÉDOC-DPM	Algérie	Tunisie	Maroc	Afrique	Portugal	Pays de Union E.
en francs	7995	9158	8303	9735	11143	9599
Base	470	180	537	220	152	66
	Europe hors UE	Turquie	Amérique	Moyen Orient	Asie (Inde, Chine)	Laos, Vietnam, Cambodge
en francs	10701	7146	9274	12735	22316	8593
Base	151	103	93	147	88	353

* Il s'agit d'un revenu mensuel faisant la somme du salaire de l'individu, de celui de son conjoint éventuel et des allocations (notamment familiales) que reçoit le ménage.

Tableau 50 bis. La part des ménages payant l'impôt, selon l'origine géographique

NATURALISÉS CRÉDOC-DPM	Algérie	Tunisie	Maroc	Afrique	Portugal	Pays de Union E.
en %	26,7	19,7	17,3	27,8	39,2	30,5
Base	470	180	537	220	152	66
	Europe hors UE	Turquie	Amérique	Moyen Orient	Asie (Inde, Chine)	Laos, Vietnam, Cambodge
en %	46,4	16,1	30,1	54,5	37,7	24,5
Base	151	103	93	147	88	353

Dernier aspect relatif au revenu, la situation au regard de l'impôt : les avis d'imposition existent dans les trois-quarts des dossiers. En accord avec le niveau moyen des ressources, le nombre de ménage imposables est plus faible que celui des Français : 27% seulement paient l'impôt en 1994 et

1995, contre 55% des Français. La proportion est un peu plus élevée pour ceux qui ont un emploi (35%). On retrouve, sur ce critère, les écarts de ressources liés aux communautés d'origine, bien que dans un ordre légèrement différent : 54% des naturalisés venus du Moyen-Orient paient l'impôt, 46% pour ceux des pays européens (hors EU), 39% pour le Portugal, 38% pour les pays d'Asie (hors ex-Indochine).

En résumé, on peut dire du processus de la naturalisation qu'il intègre à la communauté nationale une proportion quasi équivalente d'hommes et de femmes, plutôt jeunes, dont une majorité sont actifs (70%) ou bien étudiants (17%). Au moment du dépôt de leur dossier, une partie de ces actifs est au chômage (19%) soit en raison de leur jeunesse (ils n'ont pas encore travaillé), soit parce qu'ils ont dépassé 55 ans. Ces demandeurs sont, pour l'essentiel, des salariés, dont les emplois les situent à mi-chemin de la situation des Français et de celle des étrangers. Cette conclusion laisse penser qu'ils représentent, par rapport à leurs communautés d'origine, un ensemble de personnes disposant de plus d'atouts pour s'assimiler à la société française.

DEUXIÈME PARTIE.

LES ACQUÉRANTS QUELQUES ANNÉES APRÈS LEUR NATURALISATION

CHAPITRE 1. LA DÉMARCHE DE L'ENQUÊTE QUALITATIVE

1. Les personnes contactées

Une centaine d'adresses ont été tirées au hasard parmi les dossiers de 1994 et 1995 qui avaient été retenus pour l'analyse quantitative. La liste a été bâtie de manière à représenter les principales catégories de demandeurs concernant les pays d'origine et les situations au regard de l'emploi au moment du dépôt de dossier. Une lettre signée de la Sous-Direction de Rezé invitait ces personnes, récemment naturalisées, à communiquer leurs coordonnées téléphoniques si elles acceptaient le principe d'un entretien avec une personne du CRÉDOC (voir en annexe 5, le modèle du courrier).

Tableau 51. Le bilan des réponses à la demande d'entretien

Bilan des retours : 99 envois, 91 arrivés*, 26 réponses.			
<i>critère</i>	<i>envois</i>	<i>retours</i>	<i>taux</i>
ensemble	99	26	26%
1994	42	12	29%
1995	57	14	25%
homme	45	11	24%
femme	54	15	28%
Algérie	16	4	25%
Maroc	27	7	26%
Afrique	13	3	23%
Portugal	12	6	50%
Europe	11	2	18%
Ex-Indochine	20	4	20%
étudiant	22	6	27%
chômeur	22	6	27%
inactif	10	1	10%
salarié	40	11	28%
à son compte	5	2	40%
			Ensemble "en emploi" (29%)

* 8 retours pour personnes inconnues à l'adresse indiquée

L'importance des retours (26% des envois et, plus précisément, 29% des envois parvenus à leur destinataire ¹⁷) laisse penser que les nouveaux naturalisés ne sont pas réticents à une démarche s'intéressant à l'évolution de leur situation professionnelle et économique. Il faut toutefois remarquer que le taux de réponse de ces derniers est beaucoup plus important quand ils résident en province. Ceci peut expliquer les échos de certains chercheurs faisant état de la méfiance des naturalisés et leur réticence à se prêter à des entretiens sur les motivations de leur démarche. Nous pensons que si cette écho est fondé en région parisienne, il ne saurait être généralisé à l'ensemble du territoire. Mais, on retiendra surtout qu'à quatre ou cinq ans d'intervalle, il est encore possible de retrouver la plupart des personnes concernées, sur la base des adresses mentionnées au moment du dépôt de dossier. La proportion des courriers qui n'ont pas atteint leur destinataire n'est que de 6%. Les taux de retour ont même été meilleurs pour les dossiers de 1994 qui ont été constitués il y a environ 5 ans (en général, en 1992 ou 1993). Le tableau 51 montre que les taux de réponse sont satisfaisants pour les différentes catégories de naturalisées, encore que ces taux n'aient pas une grande précision statistique compte tenu de la faiblesse de l'échantillon.

Au-delà du nombre de réponses obtenues, la nécessité d'un échantillon diversifié se pose. Parvient-on à toucher les personnes les moins "intégrées" dans la société française et, notamment, celles qui ne parlent pas français ou n'ont pas d'emploi stable, en particulier les chômeurs ? L'interrogation est pertinente. Un test auprès de 100 personnes ne permet pas d'y répondre de façon définitive. Ses résultats sont néanmoins encourageants. Plusieurs personnes répertoriées comme chômeurs et/ou maîtrisant mal la langue française ont émis un accord de principe pour un entretien avec le CREDOC. L'entourage familial est susceptible d'intervenir. Un premier cas est celui d'un pré-retraité d'origine algérienne parlant difficilement le français. Sa fille a répondu pour lui au courrier, servi de traducteur et participé elle-même à un entretien concernant sa propre naturalisation en 1993. Un second exemple est celui d'une femme laotienne, ouvrière non qualifiée maîtrisant mal la langue française : sa fille, née et scolarisée en France, est intervenue ponctuellement au cours de l'entretien pour dissiper les risques d'incompréhension.

Concernant l'éventuelle résistance des personnes à accepter le principe d'un entretien en raison des contraintes administratives fortes liées à la demande de naturalisation, on citera le cas d'une femme d'origine portugaise. Suite à une demande de naturalisation qui n'a été acceptée qu'après 5 ans de démarches, cette femme a engagé une nouvelle procédure pour modifier son nom patronymique, procédure qui se prolonge depuis deux ans sans avoir abouti jusqu'ici. Sa réaction première est de ne pas répondre au courrier. Son mari intervient cependant en téléphonant au CREDOC. Par la suite, cette femme accepte de participer à un entretien non sans avoir précisé au préalable qu'elle ne répondrait pas "*aux questions indiscretes*".

C'est mon mari qui a téléphoné. Il croyait que vous vouliez quelque chose, mais moi, je savais que non. J'avais téléphoné à Nantes il y a une semaine. S'il n'y avait que moi, je n'aurais pas répondu : je suis en pétard, c'est pas normal que ce soit si long. (Entretien 4, femme, 49 ans, mariée, 2 enfants, origine portugaise, CDI, secrétaire salariée dans l'entreprise familiale).

¹⁷ Ces 26 retours ont été obtenus sans relance, dans un délai de quinze jours après l'envoi (expédié les 10 et 11 décembre 1997).

La demande d'entretien émise par la Sous-Direction des Naturalisations peut être reçue par certains comme une injonction administrative. On ne peut ni garantir l'absence de malentendu, ni éviter la résistance des personnes à dire telle ou telle chose à un inconnu. La démarche permet néanmoins au CREDOC, présenté comme un organisme d'études et de recherches indépendant, d'établir un premier contact. L'expérience a montré que le naturalisé, une fois contacté, acceptait le contrat d'entretien. La naturalisation est loin de constituer un acte insignifiant dans la vie de l'étranger devenu français. Certains éprouvent l'envie d'en parler, d'en faire le bilan avec un interlocuteur extérieur et disponible. A partir de là, le contrat d'entretien peut être établi : le naturalisé accepte de raconter et le chercheur d'écouter.

Ainsi, l'hypothèse d'une prise de contact à partir du listing de la Sous-Direction des Naturalisations apparaît envisageable dans le cadre d'une enquête qualitative plus large. Aux personnes rencontrées par le biais de ce listing s'ajoutent des naturalisés contactés directement par le CREDOC grâce à nos réseaux de relations personnelles et à des relais associatifs. L'accès aux naturalisés ne s'avère pas forcément aisé par ce biais et nécessiterait de disposer d'un délai plus important. Le repérage des procédures administratives de naturalisation n'est pas simple. Dans un cas, il n'est apparu qu'à l'issue de l'entretien (n°6) que la naturalisation relevait d'une procédure par déclaration suite au mariage avec un conjoint français : il existait un décret, mais celui-ci concernait l'ajout d'un prénom français à l'état civil et non la naturalisation elle-même. Certains groupes nationaux sont plus accessibles que d'autres, notamment en raison des stratégies associatives diverses à l'égard de la naturalisation ; on citera l'exemple des associations asiatiques développant une politique incitative. Nos propres réseaux risquent en outre d'être dans un premier temps focalisés sur la région parisienne alors que le listing de la Sous-Direction couvre l'ensemble du territoire national. Enfin, l'intérêt du fichier de la Sous-Direction des Naturalisations est de pouvoir relier un entretien qualitatif avec un dossier de naturalisation riche d'informations sur l'insertion socio-professionnelle de l'individu au moment du dépôt de la demande.

2. Les entretiens réalisés

Si une dizaine de personnes ont à ce jour été contactées dans le cadre de l'enquête qualitative, l'analyse porte principalement sur cinq entretiens de naturalisés par décret (n°1 à 5) réalisés au cours du mois de décembre 1997. S'y ajoute un sixième entretien (n°6) auprès d'un naturalisé par déclaration tandis qu'une femme d'origine algérienne (n°3) évoquera la situation de son père, pré-retraité, lui-même récemment naturalisé. Précisons que ces six naturalisations sont récentes (postérieures à 1995). Elles permettent de présenter un échantillon diversifié quant au sexe (2 hommes et 4 femmes), à l'âge (de 27 à 54 ans), à la situation familiale (célibataire-marié-séparé / de 0 à 5 enfants), à l'origine géographique et à la situation professionnelle. La diversité proposée reste néanmoins relative : certaines origines géographiques, notamment l'Afrique hors Maghreb, et situations professionnelles, notamment le maintien au foyer, ne sont pas représentés dans cette enquête à caractère exploratoire.

Tableau 52. Les caractéristiques des personnes interrogées

Entretien n° 1	Homme , 30 ans, marié, un enfant, origine libanaise, salarié-gérant d'un restaurant.
Entretien n° 2	Femme , 27 ans, mariée, sans enfant, origine cambodgienne, CDI, secrétaire.
Entretien n° 3	Femme , 33 ans, célibataire, sans enfant, origine algérienne, CES d'aide maternelle.
Entretien n° 4	Femme , 49 ans, mariée, 2 enfants, origine portugaise, CDI, secrétaire salariée dans l'entreprise familiale.
Entretien n° 5	Femme , 41 ans, séparée, 5 enfants, origine laotienne, CDI, ouvrière spécialisée.
Entretien n° 6	Homme , 54 ans, marié, 2 enfants, origine tunisienne, CDI, ouvrier qualifié.

3. La conduite des entretiens

Réalisée dans un second temps, en complément du travail statistique, l'enquête qualitative par entretiens n'a pas pour objectif de restituer l'itinéraire socio-professionnel des individus depuis leur naturalisation en décrivant de façon précise les différents statuts occupés par rapport à l'emploi. Les entretiens approfondis sont destinés à leur donner la parole afin de comprendre ce qu'ils pensent du processus de naturalisation. La question de départ, similaire pour tous les entretiens, et les questions de relance ont été conçues pour favoriser l'élaboration d'un discours centré sur l'individu et son point de vue. Il s'agit de permettre aux personnes de raconter les éléments qui les ont amené à s'inscrire dans une démarche de naturalisation et les changements, positifs ou négatifs, que celle-ci a entraîné dans leur vie. La question de départ était la suivante : *"je voudrais que vous me racontiez pourquoi vous avez demandé à être naturalisé, ce qui vous semble important pour vous dans cette demande ?"*. Outre les relances visant à favoriser l'explicitation du discours, une seconde question, posée éventuellement, portait sur l'impact de la naturalisation : *"je voudrais que vous me racontiez ce que la naturalisation a changé pour vous, dans votre vie ?"*. Le choix a été établi de ne pas centrer l'entretien sur l'insertion professionnelle afin de justement saisir quelle place celle-ci a dans le processus de naturalisation. Nous ne voulions pas susciter à tout prix une parole sur l'importance du professionnel dans leur démarche, mais au contraire découvrir les thèmes que nos interlocuteurs aborderaient spontanément, quitte à ce que celui-ci n'apparaisse pas d'emblée.

4. L'analyse des discours

Une fois réalisés et décryptés, ces entretiens ont fait l'objet d'une analyse qu'on ne peut qualifier de thématique. Une analyse thématique sélectionne ce qui, d'un entretien à l'autre, se réfère au même thème. Elle privilégie la cohérence thématique inter-entretiens au détriment de la cohérence particulière de chaque entretien. Or, la naturalisation nous apparaît comme un processus individuel soutenu par une logique spécifique. Dans cette perspective, l'analyse entretien par entretien permet de

mettre en évidence la diversité des logiques à l'oeuvre. Une telle démarche d'analyse s'appuie sur la comparaison des entretiens les uns avec les autres, la confrontation de discours différents et la mise à jour d'oppositions structurantes. Elle trouve ses limites dans le cadre d'un travail exploratoire auprès d'un échantillon de très petite taille. Les résultats présentés dans cette partie ne peuvent que restituer les premiers éléments provisoires d'une démarche qu'il conviendrait de poursuivre dans une approche résolument comparative auprès d'un échantillon plus large.

CHAPITRE 2. DEVENIR FRANÇAIS

1. Ne plus retourner vivre là-bas

Au fil des entretiens réalisés, la naturalisation apparaît comme l'aboutissement ou plutôt comme une étape d'un processus d'installation en France, une installation vécue comme durable voire définitive. S'installer en France, c'est peut-être d'abord ne plus envisager de retourner définitivement dans son pays d'origine. En posant sa demande de naturalisation, l'étranger établit un double constat : il prend à la fois acte que sa vie est en France et qu'elle n'est plus dans son pays d'origine. Les naturalisés rencontrés ne rompent pas tous liens avec ce pays, mais ils constatent qu'ils ne retourneront pas s'y établir. Ils souhaitent y passer des vacances, le visiter, y maintenir des liens familiaux, mais n'envisagent plus d'y vivre. En cela, la naturalisation rompt avec l'idée du retour. La vie est désormais en France : elle n'est plus ailleurs. Le constat est le même quelque soit l'âge d'arrivée en France. Le retour au pays semble impossible autant pour le vieil immigré algérien arrivé en 1971 à l'âge de 33 ans que pour la jeune femme d'origine cambodgienne installée en France depuis l'âge de 10 ans.

C'est à dire, mon père n'a pas l'intention, si vous voulez, de vivre là-bas... Pour lui, la vie, c'est ici jusqu'à la fin, voilà. (...) Ils (mes parents) n'y vont pratiquement pas (en Algérie). Il y a un grand-père là-bas. Ils vont le voir de temps en temps, sinon... Je veux dire, ils n'ont rien à y faire là-bas. Les petits, ils ont grandi ici. C'est assez dur pour vivre là-bas et ils partiront pas sans les petits, quoi je veux dire. (...) Ils ne se voient pas vivre là-bas. Le Papa, il ne se voit pas vivre là-bas. Il a vécu dans son enfance des moments durs, il a travaillé à 14 ans, il a vu pas mal de choses. La France et rien d'autre depuis 1971. Il est content de vivre ici... Il préfère ici. (...) Partir en vacances, mais vivre là-bas, non. Je ne les vois pas revenir vivre là-bas... , (Entretien 3, femme, 33 ans, célibataire, sans enfant, origine algérienne, CES d'aide maternelle).

Les raisons principales, je dirais, c'est le fait, c'est que j'ai décidé de plus retourner dans le pays. Etant donné que j'ai vécu déjà presque la moitié de ma vie ici, je me sens comme française, et si jamais je retourne dans mon pays, je me sens comme une étrangère. Pour moi, le mieux, c'est faire la demande maintenant, parce que ça sert à rien de garder la nationalité que j'ai, que j'avais avant. De toute façon, ça me sert plus à rien, le fait que j'ai plus envie de retourner là-bas...

Vous n'avez plus envie ?

Non, j'ai perdu la langue. C'est difficile de refaire une vie et puis, j'ai plus personne, toute la famille sont partis. C'est comme une terre étrangère pour moi là-bas... (...) Là-bas, je me sentirais comme une étrangère. Je ne pense pas que les gens me regarderaient comme une citoyenne, ils me regarderont comme une étrangère. Je me m'habille plus comme

eux, je pense plus comme eux et je ne parle pas leur langue aussi, (Entretien 2, femme, 27 ans, mariée, sans enfant, origine cambodgienne, CDI, secrétaire-aide comptable).

L'entretien de cette jeune femme d'origine cambodgienne se bâtit sur l'opposition entre la France et son pays d'origine. Les passages relatifs à la France ont toujours une connotation positive, ceux relatifs au Cambodge une connotation négative soulignant l'éloignement et le sentiment de perte : ici / là-bas, je me sens comme française/ dans mon pays, je me sens comme étrangère, parler un peu la langue, on se débrouille/ j'ai perdu la langue, la famille est ici/j'ai plus personne, toute la famille sont partis, climat tempéré/climat trop chaud, je me sens bien ici/ je me sens pas bien là-bas, liberté/interdiction, on fait ce qu'on veut/on nous impose... Dans le cas de l'homme d'origine libanaise, le pays d'origine est associée à l'idée d'instabilité et de sous-développement.

Mon arrivée en France, c'était pour moi un point de départ, c'était comme une naissance, comme une naissance qui a eu lieu à 19 ans. Parce que pendant 19 ans, j'ai, j'ai quand même vécu pas mal de... C'était un pays qui n'était pas stable, donc j'ai pas vraiment vécu par rapport aux circonstances... Pendant 15 ans, de l'âge de 5 ans jusqu'à 19 ans, c'était pas stable le pays. Alors j'ai vécu pas mal de choses, pas directement, mais on était pas loin de la ligne de démarcation donc j'ai vu, à Beyrouth, j'ai dû passer pas mal de temps à l'abri, pas mal de choses donc. Pour moi, en fait, c'était plier la page par rapport à un vécu qui était pas très, pas très gai, (Entretien 1, homme, 30 ans, marié, un enfant, origine libanaise, salarié-gérant d'un restaurant).

Opter en faveur de la nationalité française ne signifie pas forcément engager une rupture totale avec le pays d'origine. Certains voient d'ailleurs dans la naturalisation un moyen de faciliter leurs allers et venues entre la France et ce pays. A titre d'exemple, l'ouvrier tunisien âgé de 54 ans lie sa demande d'acquisition de la nationalité française (acquisition par déclaration) à un désir de se rendre fréquemment en Tunisie au cours de sa retraite. Si la France est à ses yeux devenu son pays, il ne peut "oublier la Tunisie". Pour lui, naturalisation rime avec liberté de circulation.

Pour moi, c'est la France. Mon souhait, c'est le jour que je serais à la retraite, je passerais par exemple trois mois ici, un mois là-bas ou quinze jours là-bas ou... Il n'y a pas que la Tunisie, on peut aller ailleurs, l'Europe, l'Europe. J'ai oublié de vous dire, maintenant, si je veux aller en Allemagne ou en Belgique, il faut demander un visa et tout, mais par contre être français, vous pouvez partir sans rien demander, il y a ça aussi. (...) Question d'assurance tout court..., tout simplement... Je sais pas, je reviens. Je sais pas combien d'années il me reste à travailler. Si, si je décide d'aller passer un mois ou deux mois par exemple en Tunisie, avec les accords franco-tunisiens, peut-être ils me disent ah, non, vous avez dépassé un mois, il vous faut... un comment ils appellent, quelqu'un qui habite en Tunisie, il veut venir en France, il y a un timbre à payer là-bas. Je veux pouvoir aller là-bas, aller et revenir, personne pour m'en empêcher... (...) Si par exemple demain, je veux aller en Tunisie, (...) ni le gouvernement tunisien m'embête, ni le gouvernement français... C'est bien ça, (Entretien 6, homme, 54 ans, marié, 2 enfants, origine tunisienne, CDI, ouvrier qualifié).

L'obtention de la nationalité française peut constituer la condition nécessaire pour revoir son pays d'origine. Arrivée en France en 1981, l'ouvrière d'origine laotienne n'est jamais retournée au Laos, car ce voyage restait conditionné à la disposition de moyens financiers suffisants, mais également à celle d'un passeport français. Là encore, la naturalisation autorise le libre passage des frontières entre la France et le pays d'origine, mais aussi entre la France et les autres pays européens.

Après pour aller dans mon pays, c'est facile, pour aller y retourner... Pour aller et pour retourner, par exemple les vacances, par exemple. Des fois on peut y aller dans le pays, si on n'a pas la nationalité, on peut pas passer. (...) J'ai demandé. C'est peut-être comme ma soeur et mon frère tous les deux ont la nationalité française... Parce que ma soeur souvent elle est partie en voyage, elle est partie à Hong-Kong, elle est partie en Thaïlande et c'est facile pour elle aussi. (...) Comme j'ai déjà expliqué, on peut aller par exemple, ici, à côté, on peut aller. A côté de chez moi, c'est la frontière. Avec la nationalité française, vous passez par là, en Suisse. La douane, pour se promener, pour les enfants, pour aller se promener, pour les vacances, c'est bien, c'est facile de passer, (Entretien 5, femme, 41 ans, séparée, 5 enfants, origine laotienne, CDI, ouvrière spécialisée).

2. Être installé ici

S'installer en France, c'est y vivre, y avoir vécu ou vouloir y vivre les événements marquants de son existence. C'est notamment y faire sa scolarité, y voire naître ses enfants ou projeter d'y finir ses jours pour les plus âgés. Au fil du temps, la France est devenu le lieu de vie du naturalisé : le lieu où il a sa famille, ses amis, son travail, sa maison, ses habitudes, ses projets.

Moi, vivre là-bas, tu sais... Je suis venue à l'âge de huit ans et demi donc... La moitié de ma vie quoi, je veux dire. J'ai fait mes études. J'ai fait ma scolarité ici, donc. Et puis ici, c'est un mode de vie qu'on a pris, donc..., (Entretien 3, femme, 33 ans, célibataire, sans enfant, origine algérienne, CES d'aide maternelle).

C'est parce que j'habite en France. C'est bien ici et des fois on... Moi, j'ai pensé, c'est plus facile. C'est pour vivre ici, c'est ça. C'est bien, c'est important (d'avoir la nationalité française). Je pensais qu'il faut. Je ne sais pas expliquer. Moi, je pensais ça... Pour vivre ici. Si par exemple, on travaille, on fait des économies et après... C'est pour vivre ici, (Entretien 5, femme, 41 ans, séparée, 5 enfants, origine laotienne, CDI, ouvrière spécialisée).

Marié à une française, père de deux enfants français dotés chacun d'un prénom français, l'ouvrier d'origine tunisienne a souhaité devenir français comme le reste de sa famille. Plus encore que l'achat d'une maison dans la région parisienne, cet acte symbolise aux yeux de son épouse le caractère définitif de son installation en France et au-delà, de la stabilité familiale.

A mon avis, on dirait que j'ai... j'ai ... en quelque sorte, on dirait qu'elle (sa femme) me considère au même niveau qu'elle maintenant... Elle me considère, avant, elle me considérait comme étranger. (...) J'ai pu acquérir cette maison en Tunisie. Elle me dit, il viendra un jour où tu me laisseras tombé, tu vas retourner au pays... dans sa tête, mais elle ne me le disait pas ça avant. Elle se disait peut-être bien que viendra un jour où il sera à la retraite, où il va laisser la France et il va retourner définitivement au pays. (...) La naturalisation, à mon avis, ça lui, ça lui a mis, excusez-moi le gros mot, ça lui a mis du plomb dans la tête (rire)...

Du plomb dans la tête ?

C'est à dire, ça l'a rassurée, ça l'a calmée, ça l'a calmée, oui, c'est ça, malgré que je lui avais dit, malgré que j'avais dit... et sinon, je lui avais expliqué mille fois, pourquoi j'aurais jamais acheté une maison ici, (Entretien 6, homme, 54 ans, marié, 2 enfants, origine tunisienne, CDI, ouvrier qualifié).

L'homme d'origine libanaise associera lui aussi sa demande de naturalisation à l'idée d'une stabilisation individuelle et, plus largement, familiale. Installé en France depuis 1986, la perspective de devoir se soumettre aux obligations militaires l'amène à reporter sa première demande de naturalisation. Il

relancera la procédure quelques années ans plus tard une fois marié et deviendra français quelques mois avant la naissance de sa première fille.

Ma fille est française... de naissance.(...) J'étais déjà français. Février 96, elle est née française...

Le projet d'avoir un enfant a motivé votre demande ?

C'est la stabilité, c'est une forme de stabilité... C'est à dire..., c'est à la fois personnel pour m'établir, une stabilité par rapport à ... C'est en fait avoir ses, la racine de ma famille que je fais, l'avoir en France, en commençant par moi, ma fille et s'il y a d'autres enfants.(...) J'ai choisi le pays qui me convenait. Parce que quand on est né, on est né, n'importe quel enfant qui est né ne sait pas où il va tomber, ses parents, ses amis, tout ça. Moi, j'ai choisi là où je vais me placer, placer ma famille... J'ai choisi l'endroit... et la famille que je fais..., (Entretien 1, homme, 30 ans, marié, un enfant, origine libanaise, salarié-gérant d'un restaurant).

Au fil des entretiens, la naturalisation apparaît toujours être, sous des formes différentes, une affaire de famille. Pour les parents, l'élément catalyseur n'est pas forcément la naissance, mais peut être la majorité des enfants. La naturalisation de ceux-ci, effective ou réalisable à terme, motive celle des parents restés jusqu'ici étrangers. Ainsi, le pré-retraité d'origine algérienne, installé en France depuis 1971, dépose un dossier de naturalisation après que deux de ses enfants aient eux-mêmes obtenu la nationalité française.

Parce que ses enfants, ils ont demandé la naturalisation, alors il (le père) a demandé la naturalisation. Il voulait être comme ses enfants : les enfants, ils l'ont tous. (...) Comme je vous disais, comme ses enfants, ils ont été tous naturalisés français, il a dû autant me faire naturalisé parce que j'ai des gosses français, alors... , (Entretien 3, femme, 33 ans, célibataire, sans enfant, origine algérienne, CES aide maternelle).

Dans une démarche proche, la femme d'origine portugaise, installée en France depuis près de trente ans, relie le dépôt de son dossier à la perspective de la prochaine majorité de ses deux filles.

Je voulais depuis très longtemps le faire. Mon mari ne voulait pas. En fait, c'est parce que les enfants grandissent. De toute façon, elles l'auraient fait : elles ne retourneront pas au Portugal, déjà que nous, on n'y va pas. (...) J'ai décidé pour moi et les filles, alors mon mari a suivi... Il voulait pas, il disait pourquoi faire... parce que cela ne nous amène rien, (Entretien 4, femme, ans, mariée, deux enfants, origine portugaise, CDI, secrétaire salariée dans l'entreprise familiale).

L'idée que la nationalité française potentielle des enfants nés en France pourrait être instrumentalisée par les parents dans le but de devenir eux-mêmes français, n'est pas satisfaisante. Les entretiens révèlent autre chose. La naturalisation des enfants vient confirmer aux yeux des parents l'installation définitive de la famille en France et le retour impossible dans le pays d'origine, d'où leur propre naturalisation qui vient confirmer la cohésion familiale dans la migration.

Certains naturalisés de l'échantillon se trouvent en position non de parents, mais d'enfants. Première à demander la nationalité française, la jeune femme d'origine algérienne débute un processus de naturalisation qui bientôt concernera l'ensemble du groupe familial. Viendront ensuite son premier frère, né en France, "automatiquement" français à sa majorité selon les propres termes de la postulante, puis le

père, la mère avec, par effet collectif, leur troisième enfant, le quatrième, né en France, devant acquérir prochainement la nationalité française.

Moi, l'aîné déjà, j'ai une naturalisation française. Je suis naturalisée il y a quatre ans, en premier oui, comme j'étais majeure. Je l'ai faite en premier. Après mon jeune frère, il a 23 ans maintenant, il a fait la naturalisation aussi et puis les parents avec le troisième, (Entretien 3, femme, 33 ans, célibataire, sans enfant, origine algérienne, CES aide maternelle).

L'aîné de la famille a la charge de s'engager le premier dans la démarche de naturalisation après l'étape indispensable de sa majorité légale.

C'est ce que je voulais faire avant, mais mes parents voulaient pas, parce que normalement on doit faire, déposer le dossier avec les parents. Comme eux ils ne voulaient pas, on a du attendre 18 ans pour pouvoir décider nous mêmes (...) Plusieurs oncles qui ont été refusé. Ils parlent pas bien la langue, alors ils ont pas osé. Nous, on a du attendre pour faire la démarche, avoir notre propre démarche..., (Entretien 2, femme, 27 ans, mariée, sans enfant, origine cambodgienne, CDI, secrétaire-aide comptable).

La jeune femme d'origine cambodgienne, qui occupe cette position d'aînée, évoque la pénibilité de la démarche administrative ("*faire la queue à 5 heures du matin*", accueil peu engageant des fonctionnaires) pour justifier qu'elle ait attendu la majorité de son frère, afin d'engager en même temps que lui sa demande de naturalisation. On peut, toutefois, faire l'hypothèse que certains éprouvent le besoin du soutien d'un autre membre de leur famille pour se sentir légitimer à demander la nationalité française, une manière d'atténuer l'éventuelle rupture, réelle ou symbolique, avec le groupe d'origine. L'acte de naturalisation n'est pas anodin et l'on préfère l'engager à plusieurs. On notera que le frère de l'homme libanais, plus âgé et installé antérieurement en France, a déposé sa demande de naturalisation deux mois après la sienne ; il deviendra français trois mois après lui.

3. Adhérer aux valeurs de la société française

Au-delà du choix de la France comme pays de résidence, plusieurs naturalisés soulignent leur adhésion à la "culture française". Sans être des intellectuels, ils exercent leur activité professionnelle comme commerçant, ouvrier ou employée. Leur attachement à la France est ancien. Plusieurs évoquent leur enfance et, notamment, leur scolarité dans un lycée français.

Je me considérais comme Français. Vous savez, j'ai été au Lycée Français à Tunis. J'ai fait la Mission avec les Français à Tunis : il y avait que 3 ou 4 tunisiens, sinon tous des Français. Je suis parti tout seul. J'ai été à la bibliothèque pour avoir la documentation, j'ai passé le concours et je suis parti à Tunis. (...) J'ai toujours aimé la France. Bizerte, vous saviez, on appelait ça Le Petit Français. Il y avait l'arsenal. Il y avait plus de Français, 70% de Français et 30% d'Arabes. On parlait plus français que arabe. (...) C'est pour cela que je suis allé à Tunis. Je voulais. J'avais décidé... Maintenant, vous savez, ce que je voudrais, c'est retrouver mes copains de classe, mes copains de Tunis..., (Entretien 6, homme, 54 ans, marié, 2 enfants, origine tunisienne, CDI, ouvrier qualifié).

Parce que bon, par rapport à un comportement tout ça, moi, j'étais correct. J'ai adopté le modèle français par rapport à la vie que je menais. C'était pas si difficile parce que j'avais... j'avais une ouverture déjà pour la France par rapport

à ..., au lycée où j'ai passé mon enfance, et surtout qu'on a, il y a l'influence de la France au Liban qui est très forte. Ça facilite l'intégration, parce qu'il n'y a pas que des écoles que françaises, il y a des écoles libanaises, mais françaises, anglaises, américaines. Ça facilite l'intégration. Pour moi, ce n'était pas si difficile. L'intégration, en fait, ça a mis un an, disons deux ans, de 1986 à 1988, deux ans d'adaptation, (Entretien 1, homme, 30 ans, marié, un enfant, origine libanaise, salarié-gérant d'un restaurant).

Certains soulignent leur attachement aux valeurs fondatrices, voire mythiques, de la société française.

La vie en France... c'est côté..., c'est peut-être. Vous croyez peut être pas, mais depuis toute petite, j'ai rêvé de venir en France (rire). Quand j'étais là-bas, j'ai rêvé de venir ici, depuis toute petite. Pour nous, la France, c'est vraiment un monde idéal. Ça nous représente un monde, liberté, égalité et... (...) Mon oncle, il écrivait des lettres de France. Ça nous a fait rêvé. (...) J'avais rêvé de venir, (Entretien 2, femme, 27 ans, mariée, sans enfant, origine cambodgienne, CDI, secrétaire-aide comptable).

Deux jeunes femmes, l'une d'origine algérienne, l'autre d'origine cambodgienne, soulignent la liberté et l'indépendance dont bénéficient les individus dans la société française en comparaison avec la société d'origine. Cette liberté paraît centrale dans leur attachement au pays d'accueil.

C'est un mode de vie. Chaque pays a un mode de vie. Chaque pays, il vit comme... On suit la... le mode quoi, le mode de vie... Et vivre là-bas (en Algérie), c'est dur. Enfin, c'est dur. Là (en France) on trouve, je ne sais pas, on trouve que c'est facile, moins dur. Je ne sais pas... C'est question d'habitude. Quand on s'habitue à un endroit, je veux dire, c'est fini, on peut pas le quitter comme ça...

Pour vous, qu'est ce qui est le plus important dans ce mode de vie ?

On est, comment dire, indépendant...

Indépendant ?

Indépendant. C'est à dire, on vit sa vie puis voilà... C'est plus, plus libre quoi. (Entretien 3, femme, 33 ans, célibataire, sans enfant, origine algérienne, CES aide maternelle).

L'ouvrier d'origine tunisienne se montre lui aussi attaché à la liberté de l'individu, notamment par rapport à la pression familiale : en France, l'autorité paternelle n'entrave pas comme en Tunisie le libre choix de l'individu dans ses stratégies matrimoniales. Toutefois, on peut faire l'hypothèse que l'adhésion aux modèles sexuels de la société française, qui permettent de rompre avec ceux de la société d'origine, est un élément moteur dans la demande de naturalisation de certaines jeunes femmes. L'exemple de la jeune femme d'origine cambodgienne illustre cet aspect : elle valorise, longuement, la remise en cause de l'autorité parentale dans le choix du conjoint, le nouveau rapport à l'institution du mariage, la maîtrise de la fécondité, l'indépendance professionnelle et financière des femmes en France.

On se comprend mieux quand on discute de certaines choses, par rapport aux gens de là-bas (au Cambodge). Ils ne comprennent pas pourquoi, je veux dire, je donne un exemple, comme on vit en couple sans se marier, en concubinage, pour eux, c'est une interdiction et pour nous, ici, c'est normal. On a la liberté ici par rapport aux gens là-bas...

La liberté..., c'est quoi la liberté ?

C'est d'agir selon notre propre volonté. Les parents n'ont pas vraiment le, ils ont pas le pouvoir de nous imposer de ne pas faire certaines choses tandis que là-bas, eux ils ont le pouvoir de dire non et ici, nous, on fait ce qu'on veut en fait. Pour moi, ça veut dire qu'on est maître de soi-même. On n'a pas à subir les, les commandes des gens... C'est à dire qu'on nous impose, dans certains de nos pays, on nous impose à faire... Le mariage par exemple. On nous impose la femme, le choix et ici on est libre de choisir avec qui on veut vivre, avec la personne qu'on veut et puis... faire les enfants, pas faire les enfants. C'est un choix. On a le choix tandis que là-bas je ne sais pas si, au niveau des contraceptifs, si c'est

bien ou pas. (...) Je pense la liberté qu'on a par rapport aux hommes, parce que les hommes dans le pays, ils ont leur propre, ils ont aussi leur propre liberté, et nous on n'en a pas, les femmes, et là on peut. En France, on peut mieux exprimer nous-mêmes, déjà pour venir travailler, pour pouvoir travailler et gagner sa propre vie. Là-bas on se marie et avoir des enfants, c'est tout... C'est rôle femme-femme (sic) et là c'est le rôle extérieur, ici... S'occuper des enfants, faire la cuisine,... c'est pas ce que je cherche (rire). Non, c'est pas ce que je cherche. Moi, je cherche plutôt à avoir une vie indépendante, une vie... Avoir des enfants aussi, mais pas tout le temps rester à la maison. Je veux travailler, je veux avoir mes propres côtés, le travail et pécunier aussi. J'ai pas à dépendre de mon mari. J'ai mon propre. (...) Ma mère, c'est plutôt femme d'intérieur. Elle ose pas sortir et puis ça l'enferme. Moi, j'aime pas. (...) Elle n'a jamais osé franchir le pas à l'extérieur, et moi, je trouve c'est pas très gentil pour la femme. Pour moi, il faut sortir pour voir le monde extérieur... , (Entretien 2, femme, 27 ans, mariée, sans enfant, origine cambodgienne, CDI, secrétaire-aide comptable).

4. Faire partie des Français

N'envisageant plus de retourner s'établir dans son pays d'origine, le postulant à la naturalisation a fait sa vie ici et adhère au mode de fonctionnement de la société française, à sa culture, à son mode de vie. Plus fortement, il paraît, à la lecture des entretiens, s'y identifier. Sa demande de naturalisation découle d'une aspiration à être reconnu comme élément, comme partie d'un collectif auquel il participe, auquel il a déjà le sentiment d'appartenir.

Les parents, bon, ils sont venus âgés, mais ça y est, ils sont habitués. Ils partent à peine là-bas voir le papi et ils ont envie, pressés de rentrer, donc, je veux dire, ils sont pas habitués à vivre là-bas. (...) Les parents ont vécu la moitié de leur vie en France. Ils ne reviendront jamais là-bas. Ils sont heureux là aussi, ils fêtent Noël, le jour de l'An, ils font toutes, ils participent... , (Entretien 3, femme, 33 ans, célibataire, sans enfant, origine algérienne, CES d'aide maternelle).

J'ai pas réfléchi en fait. C'était spontané. C'était une envie de faire partie de l'autre. (...) A la préfecture, je leur ai dit : je veux être française pour, parce que je fais partie, je me sens faire partie des Français..., (Entretien 2, femme, 27 ans, mariée, sans enfant, origine cambodgienne, CDI, secrétaire-aide comptable).

Ma motivation, c'est... en fait, ... j'ai décidé de faire partie de la culture... d'être adopté par la France. (...) Et pour moi, c'était..., je sentais que j'appartenais à la France, alors je l'ai demandé... Parce que je sentais, je sentais que c'était naturel de l'avoir par rapport à, au vécu que j'ai eu... Par rapport au vécu, j'étais fier de faire partie de ce pays qui m'a accueilli..., (Entretien 1, homme, 30 ans, marié, un enfant, origine libanaise, salarié-gérant d'un restaurant).

A la limite, les naturalisés se vivent comme Français avant d'être reconnus comme tels. Aux yeux de la femme d'origine portugaise, sa naturalisation revêt un caractère d'évidence. La durée de la procédure, liée à la mention sur le casier judiciaire de son mari d'un contentieux commercial avec un client, est vivement critiquée : l'idée d'une possible non reconnaissance de son appartenance à la société française lui apparaît inacceptable .

Cela fait trente ans que je suis en France, donc je me considère française. Ça fait très longtemps sans être au Portugal. La dernière fois que j'y ai été, c'était il y a 10 ans et la fois d'avant, il y a 20 ans. Alors, mettez-vous à ma place. Vous voulez être comme tout le monde. (...) Je veux être comme tout le monde. J'estime que c'est normal, c'est normal que j'en fasse partie... Je ne vais plus au Portugal... Les enfants sont nés en France. (...) On a demandé en 1991, on l'a eu en 1996, mars 1996. C'est lamentable. Je dis que c'est lamentable. (...) Les filles, il n'y a pas de raisons qu'elles soient des

étrangères par rapport à leurs copines. On est avant tout françaises, (Entretien 4, femme, 49 ans, mariée, 2 enfants, origine portugaise, CDI, secrétaire salariée dans l'entreprise familiale).

L'acceptation de la demande de naturalisation suscite satisfaction dans la mesure où elle recouvre la reconnaissance de soi comme faisant partie de la société française, comme "citoyen" diront certains.

En janvier 1996, j'ai reçu la lettre, très heureuse (rire), car ça fait longtemps qu'on on attendait, alors...

Pourquoi très heureuse ?

Mais d'être enfin reconnue comme citoyenne française. Je ne sais pas comment vous dire. Ça fait chaud au coeur. Ça fait du bien d'être, appartenir à un pays où on peut se sentir protégé. Être, ne pas être comme les grands-parents, tout le temps, ils ne savent pas trop s'ils appartiennent au pays ou pas. Les grands parents sont des réfugiés de Chine, de réfugié en réfugié et nous, on n'a pas vraiment un pays, une identité propre... (...) Ce qui fait que nous, on n'a pas vraiment de terre propre. Je ressens ça, je ne sais pas ce que ressentent les autres. J'ai l'impression que j'appartiens à aucun des pays, même si c'est marqué, que je suis de nationalité cambodgienne ou quoi, mais j'ai pas l'impression que j'appartiens au Cambodge. Mais là, le fait de vivre 14 ans, 16 ans ici, on a plus, beaucoup de souvenirs ici, j'ai beaucoup de souvenirs, de bons souvenirs (Entretien 2, femme, 27 ans, mariée, sans enfant, origine cambodgienne, CDI, secrétaire-aide comptable).

C'est avec beaucoup de joie que j'ai. J'étais très content, très joyeux pendant un mois, content de l'avoir. Ça a fait un effet d'un mois, ça a fait un effet d'un mois. C'est quelque chose qui arrive. ÇA fait beaucoup de... de plaisir... au niveau appartenance, parce que c'est une confirmation pour l'appartenance..., (Entretien 1, homme, 30 ans, marié, un enfant, origine libanaise, salarié-gérant d'un restaurant).

CHAPITRE 3. NATURALISATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

1. Affaire privée ou affaire professionnelle ?

Sollicitées pour exposer les éléments ayant motivé leur demande de naturalisation, les personnes rencontrées n'ont jamais abordé de façon spontanée le thème de l'insertion professionnelle. A la différence des thèmes de l'absence de projet de retour dans le pays d'origine, d'un processus d'installation durable en France, de l'adhésion au mode de vie et aux modèles de la société d'accueil, du sentiment d'appartenance à cette société qui ont été développés selon des modalités variées dans les différents entretiens, aucun motif lié au travail n'est apparu d'emblée dans le discours de nos interlocuteurs. L'entretien doit prendre une tournure plus directive pour que ce thème soit évoqué en réponse à l'interrogation : "votre demande de naturalisation est-elle également liée à des raisons professionnelles, des raisons liées au travail ?".

Plusieurs personnes ont émis une réponse négative et, même, définitivement négative. A leurs yeux, l'insertion professionnelle ne saurait avoir motivé leur demande de naturalisation dans la mesure où elles occupaient préalablement un emploi. Outre qu'il n'a jamais été au chômage depuis son arrivée en France, l'ouvrier d'origine tunisienne, naturalisé par déclaration, justifiera l'absence de motifs professionnels par le fait qu'il n'a été qu'exceptionnellement confronté à des attitudes racistes dans le cadre du travail.

Les raisons de travail, je ne crois pas. Les raisons de travail, je vous dis, je n'ai pas eu de problème... Malgré que ça fait, surtout ici, entre le patron et moi, je veux dire, on est presque des copains... Avant, à peine, je me rappelle. C'était ma toute première boîte, je me rappelle, là, il y en a un qui a voulu me chercher. Je ne lui avais même pas répondu. Alors ce que j'ai fait, j'ai été voir le chef. C'était un ... pied-noir d'Algérie. Il m'a appelé Bab-El-Oued (rire). C'est le seul mot, c'est la seule phrase qu'on m'avait appelé, mais sans gravité, sans... Ça a pas été loin quoi... Je n'ai pas rencontré de problèmes...

Pour vous, ce n'est pas pour des motifs professionnels ?

Nan, absolument pas. En gros, en trois mots, pour ce que tous les enfants, toute la famille est française, alors pourquoi pas moi ? En second, ne serait-ce que pour la douane. Trois, comme on disait, pour la question de l'Europe tout ça...

Mais pas pour des raisons professionnelles ?

Nan, (Entretien 6, homme, 54 ans, marié, 2 enfants, origine tunisienne, CDI, ouvrier qualifié).

La femme portugaise souligne elle aussi l'absence de difficultés professionnelles liées à sa nationalité d'origine. Elle envisage sa naturalisation comme une affaire personnelle, voire familiale, relevant du domaine privé en opposition au domaine professionnel.

Il y avait des raisons d'ordre professionnel, pour le travail ?

Non. Aucune, car nous sommes travailleurs indépendants. On n'a jamais eu de problèmes parce qu'on était portugais... Ce n'est pas pour le travail, ni pour moi, ni pour lui (mon mari). C'est pour un bien être dans ma peau, personnel quoi, et puis pour les enfants, (Entretien 4, femme, 49 ans, mariée, 2 enfants, origine portugaise, CDI, secrétaire salariée dans l'entreprise familiale).

Deux jeunes femmes répondront par contre par l'affirmative. Elles ont spontanément évoqué des motivations d'ordre non professionnel, notamment leur refus de retourner vivre dans le pays d'origine et leur adhésion aux modèles portés par la société française. C'est donc en cumul à d'autres motifs et sollicitées de façon directive, qu'elles acceptent l'idée d'une motivation professionnelle dans leur demande de naturalisation. Occupant des statuts différents dans l'emploi, ces deux femmes ont en commun de ne pas être satisfaites de leur insertion professionnelle actuelle. Cette insatisfaction et les projets qu'elle suscite paraissent influencer sur leur façon d'appréhender la naturalisation.

La première, âgée de moins de trente ans, d'origine cambodgienne, travaille actuellement dans le cadre d'un CDI. Après l'obtention d'un Bac de comptabilité, suit une période d'un an de "galère" à l'issue de laquelle elle occupe pendant six mois un emploi sans lien avec sa formation d'opératrice au Parc Astérix. Refusant la possibilité d'une embauche à titre définitif, elle reprend ses études dans une école privée de comptabilité en vue de devenir expert-comptable. Au bout d'un an, elle quitte cet établissement et entreprend des études à l'université comme auditeur libre en gestion-comptabilité et étudiante en chinois. A ce jour, après trois ans d'inscription à la faculté, elle a obtenu quelques unités de valeur, mais n'est pas titulaire du DEUG de chinois. Elle a entretemps postulé pour deux emplois de comptable sans être embauchée. Présentée par une amie, elle travaille depuis un an et demi dans une PME de la restauration dont le patron est d'origine cambodgienne. Se présentant comme "secrétaire-aide comptable", elle est chargée de traduire des documents, des menus notamment, d'établir des factures, de taper des courriers et d'aider à la vente en cas d'affluence. Elle aimerait trouver un autre emploi, plus

proche de son domicile et ne l'occupant que 5 jours sur 7 au lieu de 6 comme actuellement. Dans ce contexte, elle évoque la perspective de rechercher un emploi dans une entreprise française, voire dans l'administration. Cette jeune femme n'aborde pas spontanément le thème de l'insertion professionnelle. En réponse à une question directive, elle réaffirme dans un premier temps le caractère privé, non lié à la vie professionnelle, de sa naturalisation. Après une seconde intervention de notre part, elle précisera que sa naturalisation pourrait à l'avenir lui être utile dans le cadre d'une éventuelle recherche d'emploi, à la condition toutefois de satisfaire les demandes de l'employeur en terme de compétences. Plusieurs conditions sont ainsi nécessaires pour que la naturalisation s'inscrive, a posteriori, dans une logique instrumentale. Dans l'extrait d'entretien présenté ci-dessous, cette jeune femme utilisera quatre fois l'expression "peut-être" soulignant le caractère aléatoire d'une telle instrumentalisation.

Y a-t-il des raisons liées au travail pour demander la nationalité française ?

Non, c'est pour... C'est juste pour moi...

Ce n'est pas pour le travail ?

C'est pas vraiment pour le travail. C'est juste par motivation personnelle.

Vous dites "pas vraiment" ?

Parce que je sais pas. Peut-être on aura besoin un jour. Peut-être on aura besoin un jour être français pour pouvoir par exemple passer les concours pour travailler dans l'administration. Mais... quand j'ai fait la demande, j'ai pas vraiment pensé à ça... (...) Maintenant, je ne cherche pas. Peut-être un jour si vraiment, si je veux, pour pouvoir trouver un poste peut-être meilleur, ailleurs une entreprise qui demande vraiment être naturalisé, avoir la nationalité française, là peut-être ça sera utile. (...) Ce n'est pas pour ça (que j'ai demandé la naturalisation), parce que je n'ai pas vraiment rencontré des difficultés pour trouver du travail. (...) Je pense, si, le jour où j'ai envie de changer de travail, peut être j'en aurais besoin dans une autre entreprise, si... on demande plus que les compétences, on demande d'être, si vous êtes français ou pas... , (Entretien 2, femme, 27 ans, mariée, sans enfant, origine cambodgienne, CDI, secrétaire-aide comptable).

La seconde jeune femme est d'origine algérienne. Arrivée en France à l'âge de 8 ans et demi, elle commence sa scolarité au CP pour être orientée après la 4^{ème} dans une filière technique en vue de préparer un CAP de sténo-dactylo qu'elle n'obtiendra pas. Sortie du système scolaire sans diplôme, elle effectue différents stages dans la couture. Son projet de travailler dans la haute couture est interrompu en raison de l'absence de débouchés dans sa région. Après trois années de stage dans une école maternelle, elle obtient la partie théorique du CAP petite enfance. Embauchée en CDI à temps partiel dans le secteur de la restauration, elle démissionne en raison de son manque de motivation et de la faiblesse du salaire. Après un an de chômage et âgée de 33 ans, elle est actuellement aide-maternelle dans le cadre d'un Contrat Emploi Solidarité de 6 mois. Sans assurance de voir son contrat renouvelé, elle prévoit de rechercher un autre CES dans le même secteur pour passer son CAP. Son projet professionnel est de devenir auxiliaire dans une école maternelle de sa commune. En reconstituant l'itinéraire de cette jeune femme, le professionnel apparaît comme un possible élément déclencheur ou, tout du moins concomitant, de la demande de naturalisation : elle dépose son dossier l'année où, après trois ans de stage comme assistante maternelle, son employeur, une collectivité territoriale, répond à sa demande d'embauche par un refus motivé par sa nationalité étrangère.

Est-ce que vous avez demandé la naturalisation aussi pour des raisons professionnelles ?

Je ne sais pas, peut-être, d'un côté oui, d'un côté... C'est à dire, oui, c'est sûr quand vous allez voir un patron euh... il vous dit : vous êtes de la nationalité française, que vous dites non. C'est vrai que c'est un peu dur. C'est vrai...

Mais est-ce que c'est une raison ?

Oui, c'est un peu une raison. C'est vrai. C'est vrai, c'est une raison. (...). Quand j'ai fait les trois ans de stage, à la fin, j'ai demandé à rester, j'ai demandé une embauche. On m'a dit, il faut la nationalité, il faut être française... (Entretien 3, femme, 33 ans, célibataire, sans enfant, origine algérienne, CES aide maternelle).

L'insertion professionnelle ne joue pas un rôle moteur pour la jeune femme d'origine cambodgienne. Celle-ci s'inscrit avant tout dans la problématique d'un réfugié à la recherche d'une appartenance nationale qui a manqué à ses parents et à ses grands-parents. Son projet de recherche d'un emploi dans une entreprise française ou dans l'administration reste vague et lointain. La jeune femme d'origine algérienne est elle aussi arrivée très jeune en France. Sa vie est ici, mais l'on peut supposer que la référence au pays d'origine est restée forte. Elle adhère aux modèles de la société française, mais en l'absence de toute insertion professionnelle stable, son projet de devenir aide maternelle dans l'administration territoriale (école maternelle) apparaît comme l'élément catalyseur, voire l'alibi, d'une demande de naturalisation qu'elle engage à 27 ans alors qu'elle vit en France depuis l'âge de 8 ans et que ses parents étaient jusqu'ici restés algériens.

A propos de la demande de naturalisation de son père, ancien ouvrier licencié à 54 ans et aujourd'hui en pré-retraite, cette jeune femme conclura qu'aucun motif professionnel n'est intervenu.

Est-ce que le fait de ne plus avoir de travail l'a poussé à devenir français ?

Nan, qu'est ce que cela lui aurait donné de plus ?

Pour votre père, cela n'a rien à voir avec le travail ?

Pour le travail, qu'est ce que vous voulez que ça ait à voir. Il n'y a rien, qu'il ait la nationalité (ou non). Il va pas trouver de travail. ÇA veut dire quoi ça ?, (Entretien 3, femme, 33 ans, célibataire, sans enfant, origine algérienne, CES aide maternelle).

Pour cet homme dont deux enfants venaient d'acquérir la nationalité française, l'espoir de retrouver plus facilement un emploi en devenant français n'a sans doute pas joué, mais des entretiens complémentaires permettraient d'apprécier si, au-delà du discours tenu, le licenciement et l'entrée dans une période de chômage envisagé dès le départ comme long et définitif compte tenu de l'âge, ne créent pas un sentiment d'insécurité et de précarité propice à une demande de naturalisation. Les événements politiques que connaît l'Algérie depuis 1991 ne sont sans doute également pas indifférents dans la décision récente de cet algérien à devenir français après vingt ans passés en France. L'insécurité régnant dans le pays pourrait réduire le poids du contentieux politique lié à la guerre d'Algérie et freinant jusqu'à peu les demandes de naturalisation¹⁸. Là encore, des entretiens complémentaires seraient nécessaires pour valider une telle hypothèse de travail.

¹⁸ Cf. à ce propos A. SAYAD, "Naturels et naturalisés", op. cit. et M. TRIBALAT, *Faire France...*, op. cit., pp. 200-203.

2. L'impact limité du changement de nationalité sur la vie professionnelle

La recherche d'une meilleure insertion professionnelle est ainsi totalement absente dans plusieurs demandes de naturalisation. Elle est présente pour certaines, mais dans ce cas toujours associée à d'autres motivations qui jouent un rôle moteur, voir déterminant. Interrogées dans la suite de l'entretien sur l'éventuel impact qu'a pu avoir la naturalisation sur leur vie professionnelle, toutes les personnes rencontrées ont répondu par la négative : l'obtention de la nationalité française n'a pas eu d'effet, tout du moins jusqu'ici. Rappelons que les naturalisations concernées sont toutes récentes : l'enquête ne peut présumer des changements susceptibles d'intervenir à plus long terme. En outre, aucune de ces naturalisations n'a été suivie ou précédée d'une intégration dans la Fonction Publique nécessitant l'obtention de la nationalité française.

Le constat est identique que les personnes aient ou non bénéficié d'une bonne insertion professionnelle au moment de leur demande de naturalisation. L'homme d'origine libanaise souligne qu'il avait obtenu le poste qu'il souhaitait avant d'être français et conteste l'idée d'une possible instrumentalisation de la naturalisation à des fins professionnelles.

Non, ça n'a rien changé parce que j'ai, j'ai obtenu tout ce que je voulais... avant en fait, avant de l'avoir (la naturalisation). Au niveau professionnel, n'importe quel poste que j'ai voulu avoir, je l'ai obtenu. (...) Au niveau professionnel, j'ai pu arriver au top, chez C... C'est à dire, j'étais déjà arrivé à la Place Vendôme avant d'être français et puis j'ai continué ma, ma recherche pour d'autres maisons, mais j'étais déjà. (...) (La nationalité française) Ce n'était pas un service que je prends pour avoir plus de moyens, ce n'était pas un moyen, (Entretien 1, homme, 30 ans, marié, un enfant, origine libanaise, salarié-gérant d'un restaurant).

La femme d'origine laotienne, chômeuse au moment du dépôt de son dossier, est aujourd'hui ouvrière en contrat à durée indéterminée. Ce changement n'est, à ses yeux, aucunement lié à la naturalisation : elle a été embauchée suite à la recommandation d'un membre de sa famille et avant même d'obtenir la nationalité française.

Le fait d'être française vous a aidé pour trouver du travail ?

Non, j'ai trouvé par ma cousine. Elle m'a demandé un travail pour moi et après, quand je travaille, je suis embauchée. Après, après, j'ai eu la nationalité française, (Entretien 5, femme, 41 ans, séparée, 5 enfants, origine laotienne, CDI, ouvrière spécialisée).

Certains parlent des relations avec leurs collègues de travail pour souligner que l'obtention de la nationalité française, qu'ils n'ont pas forcément annoncée, ne les a pas modifiées.

Non, c'est pareil. Ça ne change pas avec les autres. Parce que des fois, ils m'ont pas demandé quelle est ta nationalité. Ils n'ont rien dit. Ils me voient depuis longtemps. Ils m'ont pas demandé. C'est pour ça, (Entretien 5, femme, 41 ans, séparée, 5 enfants, origine laotienne, CDI, ouvrière spécialisée).

L'antagonisme entre français et étranger est en définitive vécu comme peu pertinent dans l'univers professionnel. Il est opérant face à certains interlocuteurs (les douaniers, les policiers, etc...), mais d'autres oppositions le supplantent dans le domaine professionnel. Citons en premier lieu celles qui

distinguent, au-delà de leur nationalité, les diplômés des non-diplômés, les personnes compétentes de celles qui ne le sont pas. Ainsi, la jeune femme d'origine cambodgienne lie ses difficultés à trouver un emploi de comptable moins au fait d'être étrangère qu'à l'insuffisance de ses diplômes.

Je n'ai pas vraiment rencontré des difficultés pour trouver du travail. Enfin, avant j'ai cherché dans la comptabilité, mais comme mon niveau n'est pas assez, n'est pas assez. C'est pour ça j'ai pas eu, mais je ne sais pas si ça... peut être c'est à cause (de la nationalité), mais je sais pas. Je me suis pas posé la question. (...) Je pense que j'ai pas le niveau, (Entretien 2, femme, 27 ans, mariée, sans enfant, origine cambodgienne, CDI, secrétaire-aide comptable).

Dans une perspective proche, l'ouvrière d'origine laotienne explique qu'en dépit de sa naturalisation, ses compétences ne seraient plus jugées suffisantes aujourd'hui pour être embauchée dans l'usine où elle travaille. Sa mauvaise maîtrise de la langue française a récemment été l'occasion d'un renvoi de deux jours.

Ils gardent ceux qui travaillent bien, c'est tout. Beaucoup d'étrangers là chez moi, beaucoup d'algériennes, de marocaines et des laotiens, il y a beaucoup. Ici, il y a beaucoup de laotiens parce que... Ici, moi, je pensais, c'est facile pour trouver du travail ici, parce qu'il y a beaucoup d'usines, mais quand on connaît pas beaucoup le français, pas métier, c'est difficile. (...) Oui, c'est très difficile pour rentrer dans l'usine. Même le travail comme moi, il faut... Ils ont passé beaucoup, beaucoup le Bac, pour travailler là-bas (rire). Moi, je suis déjà embauchée, j'ai pas de métier, rien du tout. Maintenant dans l'usine, ils ne prennent pas quelqu'un pas comprendre le français, maintenant. (...) Maintenant, c'est très difficile, parler bien le français et puis travailler bien aussi, de qualité. Dans l'usine à moi, c'est très difficile embaucher quelqu'un. (...) Pour quelqu'un qui connaît pas beaucoup le français, qui n'a pas le Bac, ça marche pas maintenant parce que tout le temps, on a taper l'ordinateur et compter les pièces, marquer le numéro, (Entretien 5, femme, 41 ans, séparée, 5 enfants, origine laotienne, CDI, ouvrière spécialisée).

Plus que sur le niveau de diplôme, l'homme d'origine libanaise, anciennement salarié dans le secteur de la bijouterie, insiste sur l'expérience professionnelle et le savoir-faire, tant artisanal que commercial, requis. Le fait d'être étranger ne représente pas un handicap et peut même constituer un atout valorisé par l'employeur lorsqu'il se combine avec la connaissance d'autres langues.

J'avais déjà eu la bonne expérience pour être pris par de grandes maisons. C'était l'expérience que j'avais et puis les langues que je parlais. (...) Pour eux, c'est primordial, présentation, langues, parce que c'est des produits chers. (...) Chez eux, en fait, ils prennent toutes les nationalités, car ils ont une clientèle de tous les pays. C'est un produit qu'ils vendent, ils ont deux cent magasins dans le monde, donc, eux..., ils ont de toutes nationalités, car ils ciblent une clientèle 60% touristique, donc, c'est, donc ils prennent des personnes de toutes les nationalités, car ils ont besoin que les gens puissent parler la langue de la personne si la personne ne parle pas. Il y avait des gens qui avaient la carte de séjour, une brésilienne qui travaillait ailleurs. Il y a des chasseurs de tête, ils choisissent les meilleurs éléments... Ça coûte très cher en investissements. Il faut que ça rapporte, que ça soit rentable. (...) C'est à dire, nan, ça n'a pas joué parce que j'étais convoqué par rapport à mon expérience. Ils voulaient quelqu'un du métier et ... moi, dans ce métier, je suis très apprécié parce que j'ai touché à tout, j'ai fait le sertissage, le commercial, j'ai fait la gemmologie, je parle des langues, donc, très peu de gens, ils ont tous ces atouts. Partout, j'étais apprécié. J'ai toujours trouvé une place. (...) Les bons commerciaux en France, ils sont peu, ils sont recherchés donc, (Entretien 1, homme, 30 ans, marié, un enfant, origine libanaise, salarié-gérant d'un restaurant).

Dans le cas de son installation récente dans le secteur de la restauration, ce même homme d'origine libanaise souligne le caractère déterminant des garanties financières. De son point de vue, sa naturalisation n'est sans doute pas intervenue dans la décision du bailleur et des financiers.

Par rapport à la reprise...je ne sais pas. Mais si on n'était pas capable de reprendre le restaurant, on n'allait pas l'avoir. Au niveau matériel, eux, ce qui les intéresse, la banque, c'est avoir la tête tranquille, donc elle veut des garanties. J'en avais plein, donc... C'était elle le plus gros morceau. Elle avait plein de garanties, donc, pour elle... Ce qui l'intéresse, c'est avoir quelqu'un qui paie. Par contre, au niveau de la nationalité, la banque m'a rien dit, donc je ne peux pas savoir si ça a joué ou pas. A ce niveau là, c'est possible, je ne peux pas savoir. Personne ne m'a rien dit. Le bailleur et la banque, ils voulaient quelque chose d'assuré. Personne ne donne si vous ne donnez rien donc. Vous avez de l'argent, on vous prête. Vous n'avez rien, on ne vous prête pas, (Entretien 1, homme, 30 ans, marié, un enfant, origine libanaise, salarié-gérant d'un restaurant).

A la liste déjà longue des éléments supplantant la nationalité dans l'univers du travail (diplôme, compétences, connaissance de langue française, expérience professionnelle, garanties financières), s'ajoute l'âge. L'exemple du père de la jeune femme d'origine algérienne le suggère. Pour elle, qu'il soit algérien ou français, son père est trop âgé pour retrouver un travail dans le contexte économique actuel.

A 54 ans, retrouver un boulot à 55 ans, c'est pas évident. Il a fait des recherches et tout ça, mais depuis, il n'a pas retrouvé de travail. (...) Vous savez maintenant, à 59 ans, je ne sais pas si il retrouvera du boulot, parce que étant un jeune, nous maintenant en ce moment, c'est pas évident. A 59 ans, je ne crois pas..., (Entretien 3, femme, 33 ans, célibataire, sans enfant, origine algérienne, CES aide maternelle).

Le projet professionnel de cette jeune femme, devenir aide-maternelle dans l'administration territoriale, exige l'obtention du CAP, la réussite au concours et l'acquisition de la nationalité française. Toutefois, elle s'interroge sur le caractère déterminant de sa naturalisation. L'acquisition de la nationalité française ne préserve pas, à ses yeux, du chômage qui touche pareillement ses amis français. En outre, l'intervention d'un tiers soutenant sa candidature aurait, de son point de vue, favorisé son embauche comme aide maternelle en dépit de son absence de diplôme et de sa nationalité étrangère.

Il y a un concours. Je vais essayer pour être assistante maternelle. Il faut le CAP et puis il y a un concours. Il faut être française. Quand j'ai fait les trois ans de stage, à la fin, j'ai demandé à rester, j'ai demandé une embauche. On m'a dit, il faut la nationalité, il faut être française. Est-ce que c'était une excuse ? Je ne sais pas... C'est une raison, mais c'est pas la seule. J'ai des amis français et c'est pareil... On verra plus tard. On est tous... C'est pareil... Il y a le piston. Le piston marche, s'il y a de la famille, si vous connaissez quelqu'un. On me l'a dit à la Mairie, si vous connaissez quelqu'un, (Entretien 3, femme, 33 ans, célibataire, sans enfant, origine algérienne, CES aide maternelle).

Dans la suite de l'entretien, cette même jeune femme relativisera à nouveau l'importance de sa naturalisation. A ses yeux, un étranger, même devenu français, reste étranger pour ses interlocuteurs : l'apparence physique prime sur la nationalité.

Je trouve que c'est pareil. Je vois... (...) C'est à dire, je suis française. Vous savez moi..., personnellement moi, c'est des papiers. C'est pas que je le regrette, loin de là. Je suis française, c'est bon, mais est-ce que les gens en face de moi me considère comme une française ? C'est logique. Admettons que vous êtes en face de moi, vous me connaissez pas

encore, je suis française, comment vous me verrez ? Ça dépend comment vous me voyez, ça dépend comment je suis..., mais si j'ai le typique algérien, vous direz, c'est une algérienne. Nan, enfin, vous le penserez, (...)

Est-ce que dans le travail, ça joue d'avoir des papiers français ?

Dans le travail, nan, je ne pense pas. Je pense, c'est la tête... C'est moins difficile pour une fille, pour une femme je veux dire, mais pour un homme, c'est plus difficile. Pour un homme qu'il soit de nationalité ou pas, c'est pareil, de nationalité ou pas, c'est pareil, ça change pas. C'est ce que je vois, chez les jeunes, ça change pas. C'est à dire, je connais une personne. Elle a téléphoné pour un boulot et puis bon, sur le moment c'était d'accord, et puis quand elle s'est présentée, c'est fini quoi...

Et les femmes ?

Les femmes, ça passe un peu, ça passe mieux..., (Entretien 3, femme, 33 ans, célibataire, sans enfant, origine algérienne, CES aide maternelle).

La femme d'origine portugaise se situe dans une problématique proche. A ses yeux également, la naturalisation ne peut à elle seule lui octroyer le statut de française : son nom patronymique continue à la marquer comme étrangère. Elle justifie l'engagement d'une procédure de changement de nom par le fait que le sien est double (nom de son beau-père et de sa belle-mère accolé). Toutefois, plus que la longueur de ce nom, il semble que ce soit sa consonnance étrangère qu'elle souhaite diminuer par cette procédure.

Qu'est ce que la naturalisation a changé dans votre vie, pour vous ?

Rien du tout. J'ai même pas encore demandé ma carte d'identité. J'attends de changer de nom. J'ai juste fait celles des filles parce qu'elles passent des examens. Sinon, j'attends qu'on change de nom pour les faire, pour moi et mon mari. J'appelle Nantes tous les trois mois. C'est long. On nous dit d'attendre. Je suis en pétard. Les filles, il n'y a aucune raison qu'on les appelle aux examens avec ce nom. Deux noms, c'est trop long. Elles sont furieuses. (...) J'espère qu'il n'y aura pas d'élection l'année prochaine. Tant pis, j'irais pas voter. J'ai inscrit les filles sur les listes électorales parce qu'elles ont 18 ans, mais moi, tant pis. J'attends de changer de nom. Mon mari, pareil. Vous auriez aimé, vous, porter le nom de votre belle-mère ? Déjà, quand on se marie, il faut changer de nom, mais deux noms, c'est trop long. (...) Je suis contente bien sûr, mais cela ne m'a rien apporté, rien enlevé...

Et au niveau professionnel ?

Il n'y a aucun changement. Qu'on soit français ou étranger, il n'y a pas de changement. Même si vous êtes français, ça vous traînera toute votre vie... Le principal, c'est le nom. Ce n'est pas le problème d'être étranger, si vous respectez les lois, si vous ne faites pas de bêtises, c'est le nom, (Entretien 4, femme, 49 ans, mariée, 2 enfants, origine portugaise, CDI, secrétaire salariée dans l'entreprise familiale).

Aux deux extrêmes, la femme d'origine algérienne et l'homme d'origine libanaise s'opposent. Devenue française, la première a le sentiment que les autres ne la considèrent pas comme telle, mais toujours comme une étrangère. Au-delà de la naturalisation, son apparence physique continue à la pénaliser. Elle constitue un élément parmi d'autres justifiant une mauvaise intégration professionnelle qui frappe également son père et ses amis, même français. L'homme d'origine libanaise a quant à lui réussi son insertion professionnelle en France : il a occupé les emplois et suivi la trajectoire qu'il désirait. Le fait d'être étranger ne l'a, à ses yeux, jamais pénalisé. Ses employeurs l'ont embauché sur ses compétences. Sa nationalité libanaise a facilité, selon lui, son acceptation par la société française. Plus, son apparence physique lui a permis d'être pris par ses interlocuteurs pour un français avant même d'être naturalisé. Ainsi s'opposent ceux qui sont déjà français avant leur naturalisation, à ceux qui restent étrangers au-delà de leur naturalisation.

Au niveau des papiers, dès le début, les gens me prenaient pour un français, que j'étais pas vraiment étranger, donc, j'ai jamais pu avoir besoin de papiers pour mon travail ou pour autre chose, pour moi, j'avais les mêmes droits sauf le vote, j'avais pas le droit de vote, mais sinon, j'avais les mêmes droits que ceux qui étaient naturalisés... ça n'a rien changé... parce que j'avais les mêmes droits, sauf au niveau des votes... (...) dès le début, dès que je suis arrivé ici, parce que la société française traite les étrangers, peut-être pas tous, moi, je n'étais pas typé, donc les gens ne remarquaient pas que j'étais étranger, donc j'étais traité de la même manière... mais, en général, la France, c'est connu, il y a plus de respect au niveau humain, les gens sont très respectueux vis à vis des autres, bon il y a des exceptions, mais en général, la société entière... et puis, je pense aussi que certaines nationalités sont plus appréciées que d'autres, la société, parce que les libanais partout où ils sont partis, ils étaient dissous dans la culture, (Entretien 1, homme, 30 ans, marié, un enfant, origine libanaise, salarié-gérant d'un restaurant).

3. Perspectives pour la poursuite d'une approche qualitative

Au-delà d'une diversité que le faible nombre de personnes rencontrées ne permet pas de restituer en totalité, une première conclusion s'impose. L'acte de naturalisation semble peu s'inscrire dans une rationalité de type instrumental. Dans plusieurs entretiens, celle-ci apparaît absente au profit d'une logique purement émotionnelle pour reprendre le terme de Max Weber.

Les motifs d'ordre professionnel sont présents dans certains entretiens, notamment ceux des jeunes femmes d'origine algérienne et cambodgienne. Dans les deux cas, l'obtention de la nationalité française est associée à la perspective d'un emploi dans l'administration. Hors de ce cadre, le fait d'être français apparaît peu porteur de changement au niveau professionnel.

Côté positif, le niveau de diplôme, la compétence, la connaissance de la langue française, l'expérience professionnelle, les garanties financières, voire le piston, favorisent l'insertion professionnelle, davantage que le fait d'être français. Le maintien d'un réseau à base ethnique joue même en faveur de l'emploi. Les jeunes femmes d'origine laotienne et cambodgienne ont trouvé leur emploi par l'intermédiaire d'une personne de la même origine, amie ou cousine. L'homme d'origine libanaise s'est associé à un ami lui aussi d'origine libanaise pour reprendre une restaurant appartenant initialement à un couple d'origine là-encore libanaise.

Côté négatif, le "type", c'est à dire l'apparence physique et le nom patronymique, freinent l'insertion professionnelle parce qu'au-delà de la naturalisation, ils continuent à marquer l'individu comme étranger. Quant au contexte économique de crise, il favorise le chômage de longue durée, la "galère" des non-diplômés, qu'ils soient français ou étrangers.

Une enquête par entretiens approfondis sur un échantillon plus important de personnes naturalisées est nécessaire pour restituer l'éventail des situations et appréhender la diversité des logiques à l'œuvre dans la demande de naturalisation. On pourrait vérifier, ainsi, si certains postulants à la nationalité s'inscrivent dans une rationalité pour laquelle la logique professionnelle est centrale.

L'échantillon devra notamment intégrer des personnes devenues fonctionnaires avant ou après leur demande de naturalisation ¹⁹. Les entretiens réalisés auprès de personnes ne bénéficiant pas d'une bonne intégration professionnelle au moment de la demande (entretiens 3 et 5 notamment) montrent d'ores et déjà que la logique professionnelle n'est pas forcément motrice dans la demande de naturalisation, qu'elle n'est de toute façon pas la seule motivation, qu'elle reste associée à un projet d'installation définitive en France, à une adhésion à son mode de vie, si ce n'est à ses valeurs. De fait, la naturalisation apparaît comme un acte particulièrement impliquant pour l'individu, auquel celui-ci ne peut être amené que par des mobiles affectifs forts, que ceux-ci soient ou non associés à des raisons d'opportunités, notamment, professionnelles.

¹⁹ Si les étrangers n'étaient que 7%, en 1990, a travaillé dans le secteur public, les Français par acquisition étaient 19%, et les Français dans leur ensemble, 26% (données du Recensement).

CONCLUSION. Les limites de l'approche des caractéristiques socio-économiques des nouveaux naturalisés fondée sur les pièces des dossiers.

Le portrait statistique des acquérants récents de la nationalité française permet de penser qu'il s'agit d'une fraction assez particulière de la population des étrangers installés en France. Cette approche descriptive de la situation socio-économique des personnes au moment de leur demande permet de conclure que le processus de la naturalisation sélectionne des individus plus jeunes et plus diplômés que la moyenne de la population, qu'elle soit française ou étrangère. Il s'agit, également, d'individus plus souvent actifs et moins souvent au chômage que la moyenne des étrangers, en particulier les femmes, ces dernières étant aussi nombreuses que les hommes dans le flux des naturalisés. Les entretiens qualitatifs complémentaires montrent, néanmoins, que les questions professionnelles ou le souci d'améliorer sa condition économique ne sont pas les seules motivations qui conduisent à engager la démarche de naturalisation. Inexistantes pour certains et jamais les seules pour les autres, ces raisons sont rarement présentées comme des motivations premières. De plus, s'ils sont globalement jeunes, les naturalisés ne sont pas des immigrés de fraîche date : la moitié est arrivé en France avant 18 ans et quand ils font la demande de naturalisation la grande majorité a plus de 15 ans de résidence. De ce fait, peu nombreux sont les étrangers qui quittent leur pays d'origine avec l'intention de demander la nationalité française dès qu'ils ont le nombre d'années de résidence suffisant pour le faire.

Si les informations que contiennent les dossiers de demande de naturalisation servent à connaître les caractéristiques socio-économiques (âge, niveau de diplôme, profession, revenu) des demandeurs de la nationalité française, elles ne renseignent pas sur les motivations qui président à cet acte majeur de changement du statut des personnes. Leur intérêt est surtout de permettre de mesurer les différences de condition sociale existant entre les demandeurs et les étrangers de même origine qui ne recherchent pas la naturalisation. Le "profil" des naturalisés est le résultat d'une double sélection. La plus importante n'est probablement pas la procédure elle-même, même si elle opère un tri non négligeable dans les demandes (à hauteur de 27 %, en moyenne, des demandes parvenant à Rezé). La décision d'acquérir la nationalité française, qui équivaut généralement à décider de ne plus retourner vivre dans son pays d'origine, est un acte majeur au niveau individuel : les individus qui s'engagent dans cette voie ont nécessairement un profil qui les distingue de leur communauté d'origine. En l'absence d'enquête spécifique, il n'est pas possible de dire quelles sont les caractéristiques qui se trouvent sélectionnées par ce processus. On peut seulement constater que certains groupes nationaux comme les espagnols ou les vietnamiens ont beaucoup acquis la naturalisation (la moitié de ceux qui résident en France), alors que

d'autres, les turcs, les marocains, les algériens, sont peu nombreux à le faire (à peine 10% de ceux qui résident en France).

Il faut donc bien mesurer les limites de l'information livrée par les dossiers de demande de naturalisation. Le flux des dossiers permet de caractériser la population des demandeurs et des nouveaux acquérants. Comme on l'a souligné au début de ce rapport, ce flux n'est pas directement comparable aux "stocks" de population décrits par l'INSEE, qu'il s'agisse des "Français de naissance", des "Français par acquisition" et des "Etrangers". Toutefois, cette difficulté que l'on rencontre classiquement dès que l'on veut comparer des cohortes à une population qu'elles alimentent, n'est pas le problème d'interprétation le plus délicat. Pour interpréter les données collectées dans les dossiers, deux questions préalables méritent d'être posées : à quoi veut-on comparer les cohortes d'individus nouvellement naturalisés ? et que cherche-t-on à évaluer dans cet exercice de comparaison de données statistiques ? En effet, si l'on compare

En restant sur les informations accessibles -le niveau de diplôme déclaré, la situation au regard du travail, le métier et le secteur d'activité de ceux qui travaillent, le revenu des personnes-, la comparaison avec les données de référence de l'INSEE peut facilement engager le lecteur dans une vision réductrice, soit justificatrice, soit stigmatisante. En effet, si l'on privilégie la comparaison avec la population étrangère, on aura tendance à conclure que la naturalisation sélectionne de "bons étrangers" au regard des critères de l'insertion sociale et économique. A l'inverse, si l'on porte l'accent sur la comparaison avec les Français d'origine, on risque de tirer des mêmes chiffres l'idée qu'une grande partie des naturalisés sont des "sous-Français" qui n'ont pas tous les atouts pour s'intégrer durablement.

Les dossiers donnent des naturalisés une image logiquement réductrice et nivellante, dont ne ressortent, bien souvent, que les cas les plus difficiles qui ne remplissent qu'imparfaitement les conditions fixées par la loi. On ne peut regarder la naturalisation comme l'aboutissement quasi obligé de la trajectoire de l'immigration, ni voir dans les naturalisés une simple fraction de la population des "travailleurs immigrés". Comme le montrent les entretiens, les histoires personnelles des naturalisés sont d'une grande variété et c'est à travers ces histoires qu'il est possible de comprendre ce qui enclenche le processus aboutissant à l'intégration dans la communauté nationale. La sollicitation de la nationalité française est un acte manifestement plus complexe qu'il n'y paraît et, pour le dire plus abruptement, la naturalisation se réduit rarement à une forme d'instrumentalisation visant à profiter d'avantages supérieurs.

Approfondir la compréhension du profil des naturalisés nécessite de recourir à une approche complémentaire par entretien sur des échantillons suffisamment larges permettant de distinguer les principales communautés d'origine. Apprécier le faisceau des raisons qui conduisent à engager la procédure, ainsi que les aspirations ou les attentes qui sont investies dans le changement de nationalité, pourrait être obtenu par un double dispositif d'enquête : une enquête auprès des *demandeurs*, au moyen d'une série d'entretiens auprès de postulants au moment du dépôt de leur dossier, et une enquête auprès de *naturalisés récents*, qui emprunterait la procédure qui a été testée dans le cadre de cette étude.

BIBLIOGRAPHIE

- J. -L. BORKOWSKI, « L'intégration sociale des immigrés et de leurs enfants », *Données sociales*, 1990, pp. 310-314.
- J.-L. DAYAN, A. ECHADOUR, M. GLAUDE, « Le parcours professionnel des immigrés en France : une analyse longitudinale », *Economie et Statistique*, n° 299, 1996, pp. 107-128.
- A. ECHADOUR, E. MAURIN, « La main d'œuvre étrangère », *Données sociales*, 1993, pp. 504-511.
- A. ECHADOUR, « Les jeunes d'origine portugaise. Immigrés ou enfants d'immigrés », *INSEE Première*, n° 427, février 1996, 4 p.
- A. ECHARDON, « La vie professionnelle des immigrés originaires du Portugal », *Données Sociales*, 1996, pp. 181-185.
- A. JOBERT, M. TALLARD, *Les naturalisés : pluralité des processus d'insertion dans la société française*, Paris, CREDOC, 1979, 192 p. + annexes.
- INED, *Vingt-cinquième rapport sur la situation démographique de la France*, Paris, 1996, pp. 29-50.
- INSEE, *Les étrangers en France, contours et caractères*, Paris, 1994, 151 p.
- A. JOBERT, M. TALLARD, *Les naturalisés : pluralité des processus d'insertion dans la société française*, Paris, CREDOC, 1979, 192 p. + annexes.
- A. JOBERT, M. TALLARD, M.-F. VALETAS, *L'insertion des naturalisés*, Paris, CREDOC, 1977, 150 p.
- J.-C. LABAT, « La population étrangère et son évolution », *Données sociales*, 1993, pp. 37-45.
- A. LEBON, *Migrations et Nationalité en France en 1994*, Paris, Direction de la Population et des Migrations, 1995, 91 p.
- A. LEBON, « L'insertion des étrangers sur le marché du travail en période de difficultés économiques », *Revue Française des Affaires Sociales*, avril-juin 1997, pp. 119-127.
- MAURIN, « Les étrangers : une main d'œuvre à part ? », *Economie et Statistique*, n° 242, avril 1991, pp. 39-50.
- M. MOUTARDIER, « Les conditions de vie des étrangers se sont améliorées depuis dix ans », *Economie et Statistique*, n°242, avril 1991, pp.69-80.
- A. SAYAD, "Naturels et naturalisés", *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°99, septembre 1993, pp. 26-35
- B. SEYS, « L'évolution sociale de la population active », *INSEE Première*, n°434, mars 1996, 4 p.
- P. SIMON, « Le logement des immigrés », *Population et sociétés*, n° 303, juillet 1995, pp. 45-48.
- P. SIMON, « Les immigrés et le logement : une singularité qui s'atténue », *Données sociales*, 1996, pp.421-428.
- C. TAFFIN, « Le logement des étrangers en France », *Economie et Statistique*, n° 242, avril 1991, pp. 63-67.
- S. THAVE, « Les immigrés vivant hors du cadre familial », *Données sociales*, 1996, pp. 328-333.
- M. TRIBALAT, « Les immigrés au recensement de 1990 et les populations liées à leur installation en France », *Population*, n°6, 1993, pp. 1911-1946.
- M. TRIBALAT, « Attribution et acquisition de la nationalité française », *Population et Sociétés*, n°281, juillet 1993, pp. 1-5.
- M. TRIBALAT, *Faire France. Une enquête sur les immigrés et leurs parents*, Paris, La Découverte, 1995, 232 p.
- M. TRIBALAT, *De l'immigration à l'assimilation. Enquête sur les populations d'origine étrangère en France*, Paris, La Découverte - INED, 1996, 302 p.

ANNEXES

ANNEXE 1.

Le cheminement d'un dossier de demande de naturalisation

Trois étapes majeures marquent le traitement d'un dossier.

1. Le dépôt du dossier en préfecture (ou dans un consulat)

Le dossier est rempli au niveau des préfectures ou, dans un certain nombre de cas, dans un consulat. Celles-ci doivent vérifier que l'ensemble des pièces nécessaires figure bien dans le dossier et, éventuellement, en faire la demande au *postulant*. La préfecture est l'interlocuteur des postulants. Ceux-ci doivent la prévenir de toute modification concernant les informations mentionnées dans le dossier (changement de la situation par rapport au travail, à l'état civil ...).

Le préfet donne un avis -favorable ou défavorable- à la demande de naturalisation. Cet avis est indicatif pour la Sous-direction des Naturalisations qui n'est pas liée par l'avis du Préfet.

Les délais en préfecture sont très variables. En moyenne, une demande y séjourne 8,85 mois selon les chiffres du premier trimestre 1997. Mais 49 préfectures ont un délai supérieur, dépassant parfois 2 ans (manque de moyens affectés à cette tâche, congés maternité non remplacés...). La date de dépôt en préfecture et celle de l'avis formulé par le préfet figurent sur le dossier. Les dossiers remplis en préfecture sont transmis à la Sous-direction, sauf ceux classés sans suite.

2. L'examen à la Sous-Direction des Naturalisations

Le dossier arrive à la Sous-Direction des Naturalisations. Il se voit désormais attribuer un numéro annuel suivi de la lettre X qui correspond aux acquisitions (naturalisation ou réintégration) par décret. Ils sont donc numérotés "année X 000001"0. Pour désigner, par exemple, les dossiers arrivés à la sous-direction durant l'année civile 1995, on parlera des dossiers 19(95) X.

Dans ce travail, on ne s'intéresse qu'aux dossiers X. Les dossiers DX, qui correspondent aux *déclarations à raison du mariage* et autres déclarations d'acquisition, sont laissés hors du champ de l'étude (dossiers traités au bureau N2). C'est le service général (bureau SG) qui assurent la réception, l'ouverture et la gestion des dossiers X. A son arrivée, le dossier est partiellement saisi informatique (nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance, situation familiale, adresse, préfecture d'origine, date du dépôt en préfecture, date de l'avis donné par le préfet). Dans le cadre de cette étude, une liste des 3 150 numéros a été constituée pour trois années 1992, 1994 et 1995 ²⁰.

²⁰ Une marge de 150 dossiers supplémentaires a été prévue pour être en mesure de pallier à l'absence de certains dossiers (dossiers mal classés ou sortis pour les besoins d'un autre service) et à ceux qui ne répondent pas aux conditions imposées au départ (décision positive notamment).

Les dossiers sont transférés au fur et à mesure au Bureau des Naturalisations (bureau N1) et instruits par un rédacteur. Le rédacteur remplit une feuille d'instruction à partir des renseignements figurant dans le dossier et de ceux notés par la préfecture. Il peut faire éventuellement une demande d'actualisation ou de renseignements complémentaires, soit auprès de la préfecture, soit auprès du postulant lui-même. Cette démarche complémentaire a été abandonnée depuis le début 1996, afin d'accélérer l'écoulement des stocks. Le rédacteur propose un avis, favorable ou défavorable, sur la demande, puis le dossier est revu par un réviseur. Le rédacteur vérifie que le demandeur remplit les conditions exigées par le Code Civil :

- durée de séjour en France (stage),
- résidence (centre des attaches professionnelles et familiales),
- moralité,
- assimilation (notamment linguistique),
- absence de certaines condamnations pénales,

L'assimilation linguistique est jugée d'après la facilité d'expression et de compréhension de la langue française ; la moralité est étudiée d'après les enquêtes de police, éventuellement en considération des condamnations figurant sur le B2 de l'intéressé et des faits qui le fondent. L'exigence de résidence est le critère le plus intéressant dans le cadre de l'étude : ce sont des pièces fournies pour la justifier que le CRÉDOC a pu tirer un certain nombre d'informations permettant des comparaisons statistiques.

Le postulant doit avoir sa "*résidence habituelle en France*" : "*il doit avoir fixé en France le centre de ses intérêts matériels et de ses attaches familiales*". Par intérêts matériels, on entend les intérêts professionnels, les revenus du capital (mobilier ou immobilier), éventuellement la retraite. Les attaches familiales sont comprises au sens de la famille nucléaire (conjoint et enfants) : par exemple, la présence du conjoint en France ou, pour un étudiant, celle de ses parents s'il est à leur charge.

Le postulant doit avoir effectué un *stage* (séjour) en France d'au moins 5 ans avant sa demande et il doit résider en France au moment du dépôt de la demande en préfecture jusqu'au décret (art 21-19 loi du Code Civil). Compt tenu du délai moyen entre le dépôt du dossier et la promulgation du décret de naturalisation, le temps minimal pour obtenir la nationalité française est, en principe, d'environ 8 ans à compter de l'arrivée en France. La durée du stage peut être réduite à 2 ans si, par exemple, le postulant a suivi en France 2 ans d'études après le bac, que ces 2 années soient ou non sanctionnées par un diplôme. S'il est originaire d'un ancien protectorat ou mandat, le postulant est dispensé de stage. Compte-tenu du délai de la procédure à partir du dépôt de dossier en préfecture, il semble que la durée de stage minimale de 5 ans puisse être ramenée, dans certain cas, à 3 ans.

Environ 40 000 dossiers de naturalisation et 6 000 de réintégration ont été traités en 1996. Les dossiers passent en moyenne 12 à 13 mois à la Sous-Direction. Dans 73% des cas, les services proposent une décision favorable. L'examen de la Sous direction se fait en *recevabilité* (art 21-16, 21-13, 21-24) et en *opportunité*. La décision négative peut être une irrecevabilité, un *ajournement* (en attente de réactualisation) ou un *rejet* (avec la possibilité de refaire une demande sous un certain délai, avec l'autorisation de la sous-direction). En cas de décision défavorable, un recours est possible, soit un recours gracieux auprès de l'administration, soit un recours contentieux auprès du tribunal administratif

de Nantes. Ces recours peuvent être d'ailleurs exercés concurremment. L'annulation d'une décision défavorable par le juge administratif conduit l'administration à reprendre l'instruction de la demande. Sur environ 50 000 dossiers traités, 15 000 avis sont défavorables. Toutefois, la moitié de ces derniers font l'objet d'un recours : sur ces 7 500 recours, 30% aboutissent après réexamen à une décision favorable, 60% voient confirmée la décision défavorable et 10% après avoir été réexaminés favorablement, sont clos par un avis défavorable.

3. Le décret de naturalisation

Si la décision est favorable, le postulant doit régler, s'il n'en est pas dispensé, des droits de sceaux allant de 500 à 3 000 F, le montant étant établi en fonction de ses revenus. Ses actes d'état civil doivent être reconstitués. Il n'acquiert la qualité de Français qu'à la date de signature du décret portant acquisition de la nationalité française et à condition qu'il soit publié au journal officiel. Les enfants mineurs, sous certaines conditions, acquièrent la nationalité française par *effet collectif* attaché à la naturalisation d'un parent.

En 1995, 24 718 étrangers ont obtenu la nationalité française par décret de naturalisation, 4 108 l'ont réintégrée par décret, et 15 072 enfants ont été concernés par l'effet collectif. Pour les autres procédures, 18 121 étrangers ont vu leurs déclarations d'acquisition de nationalité française enregistrées par le Ministre des Naturalisations (DX).

ANNEXE 2.

Les pays d'origine des acquérants de l'échantillon CRÉDOC-DPM

Echantillon CRÉDOC-DPM	Année d'entrée des dossiers							
	1992		1994		1995		Ensemble	
	Nbr	%COL	Nbr	%COL	Nbr	%COL	Nbr	%COL
AFGHANISTAN	2	0.2	3	0.3	.	.	5	0.2
ALGERIE	167	17.4	186	18.5	185	19.7	538	18.5
ALLEMAGNE	.	.	1	0.1	.	.	1	0.0
ANGOLA	3	0.3	1	0.1	1	0.1	5	0.2
APATRIDE	.	.	1	0.1	.	.	1	0.0
ARGENTINE	2	0.2	2	0.2	3	0.3	7	0.2
AUTRICHE	1	0.1	1	0.0
BANGLADESH	1	0.1	2	0.2	.	.	3	0.1
BELGIQUE	2	0.2	1	0.1	1	0.1	4	0.1
BENIN	3	0.3	2	0.2	4	0.4	9	0.3
BOSNIE HERZEGOVINE	1	0.1	1	0.0
BRESIL	3	0.3	.	.	3	0.3	6	0.2
BULGARIE	2	0.2	2	0.2	3	0.3	7	0.2
BURKINA FASO	.	.	3	0.3	.	.	3	0.1
BURUNDI	1	0.1	1	0.0
CAMBODGE	41	4.3	53	5.3	45	4.8	139	4.8
CAMEROUN	7	0.7	11	1.1	12	1.3	30	1.0
CANADA	1	0.1	.	.	1	0.1	2	0.1
CAP VERT	3	0.3	2	0.2	3	0.3	8	0.3
CHILI	5	0.5	3	0.3	6	0.6	14	0.5
CHINE	10	1.0	8	0.8	7	0.7	25	0.9
COLOMBIE	2	0.2	1	0.1	.	.	3	0.1
COMORES	1	0.1	1	0.0
CONGO	2	0.2	2	0.2	5	0.5	9	0.3
COREE DU NORD	.	.	1	0.1	.	.	1	0.0
COTE D'IVOIRE	10	1.0	3	0.3	5	0.5	18	0.6
CROATIE	.	.	1	0.1	1	0.1	2	0.1
CUBA	.	.	1	0.1	.	.	1	0.0
DJIBOUTI	1	0.1	1	0.0
EGYPTE	5	0.5	3	0.3	2	0.2	10	0.3
ESPAGNE	9	0.9	10	1.0	10	1.1	29	1.0
ETATS UNIS	.	.	4	0.4	2	0.2	6	0.2
ETHIOPIE	1	0.1	1	0.1	.	.	2	0.1
GABON	.	.	1	0.1	.	.	1	0.0
GHANA	2	0.2	1	0.1	.	.	3	0.1
GRECE	2	0.2	2	0.1
GUYANA	1	0.1	.	.	1	0.1	2	0.1
HAITI	14	1.5	15	1.5	17	1.8	46	1.6

Echantillon CRÉDOC-DPM	Année d'entrée des dossiers							
	1992		1994		1995		Ensemble	
	Nbr	%COL	Nbr	%COL	Nbr	%COL	Nbr	%COL
HONGKONG	4	0.4	.	.	4	0.4	8	0.3
HONGRIE	1	0.1	1	0.1	.	.	2	0.1
INDE	2	0.2	1	0.1	2	0.2	5	0.2
IRAK	1	0.1	1	0.1	.	.	2	0.1
IRAN	10	1.0	14	1.4	13	1.4	37	1.3
ITALIE	13	1.4	15	1.5	6	0.6	34	1.2
JAPON	.	.	2	0.2	.	.	2	0.1
LAOS	44	4.6	35	3.5	26	2.8	105	3.6
LIBAN	35	3.6	44	4.4	29	3.1	108	3.7
MADAGASCAR	1	0.1	8	0.8	9	1.0	18	0.6
MALI	1	0.1	3	0.3	3	0.3	7	0.2
MALTE	.	.	1	0.1	.	.	1	0.0
MAROC	218	22.7	225	22.4	186	19.8	629	21.6
MAURICE	7	0.7	3	0.3	3	0.3	13	0.4
MAURITANIE	1	0.1	2	0.2	.	.	3	0.1
MEXIQUE	.	.	1	0.1	1	0.1	2	0.1
NICARAGUA	1	0.1	1	0.0
NIGER	1	0.1	1	0.1	1	0.1	3	0.1
PAKISTAN	5	0.5	2	0.2	2	0.2	9	0.3
PAYS-BAS	.	.	1	0.1	.	.	1	0.0
PEROU	1	0.1	4	0.4	4	0.4	9	0.3
PHILIPPINES	1	0.1	1	0.1	1	0.1	3	0.1
POLOGNE	13	1.4	12	1.2	10	1.1	35	1.2
PORTUGAL	67	7.0	46	4.6	59	6.3	172	5.9
REPUBLIQUE CENTRAFRIQUE	2	0.2	1	0.1	2	0.2	5	0.2
REPUBLIQUE DOMINICAINE	1	0.1	3	0.3	2	0.2	6	0.2
ROUMANIE	5	0.5	9	0.9	12	1.3	26	0.9
ROYAUME UNI	.	.	3	0.3	2	0.2	5	0.2
RUSSIE	3	0.3	2	0.2	6	0.6	11	0.4
SAINTE LUCIE	.	.	1	0.1	.	.	1	0.0
SENEGAL	6	0.6	9	0.9	18	1.9	33	1.1
SEYCHELLES	1	0.1	1	0.0
SRI LANKA	15	1.6	11	1.1	14	1.5	40	1.4
SUISSE	2	0.2	1	0.1	3	0.3	6	0.2
SURINAM	1	0.1	1	0.0
SYRIE	5	0.5	3	0.3	3	0.3	11	0.4
TAIWAN	1	0.1	1	0.0
TCHÉCOSLOVAQUIE	1	0.1	1	0.1	.	.	2	0.1
THAÏLANDE	1	0.1	1	0.0
TOGO	9	0.9	1	0.1	8	0.9	18	0.6
TUNISIE	66	6.9	68	6.8	64	6.8	198	6.8
TURQUIE	25	2.6	50	5.0	47	5.0	122	4.2

Echantillon CRÉDOC-DPM	Année d'entrée des dossiers							
	1992		1994		1995		Ensemble	
	Nbr	%COL	Nbr	%COL	Nbr	%COL	Nbr	%COL
URUGUAY	.	.	1	0.1	.	.	1	0.0
VENEZUELA	.	.	1	0.1	.	.	1	0.0
VIETNAM	57	5.9	54	5.4	46	4.9	157	5.4
YUGOSLAVIE	19	2.0	30	3.0	21	2.2	70	2.4
ZAIRE	13	1.4	9	0.9	12	1.3	34	1.2
Ensemble	961	100.0	1006	100.0	940	100.0	2907	100.0

ANNEXE 3.

Les caractéristiques des naturalisés selon le sexe

Tableau 1 . Les nationalités d'origine

		1992	1994	1995
Femme	Apatride	.	0.2	.
	Algérie	21.0	20.5	20.0
	Tunisie	5.8	6.2	6.3
	Maroc	23.5	22.8	21.7
	Afrique	9.7	5.8	11.1
	Portugal	9.9	6.0	6.7
	Pays Union européenne	1.7	3.5	1.0
	Europe hors Union europ.	3.9	7.0	6.5
	Turquie	2.2	4.4	4.6
	Amérique	3.9	3.7	5.4
	Moyen Orient	4.4	5.2	3.8
	Asie (Inde, Chine)	2.8	2.3	3.8
	Laos, Cambodge, Vietnam	11.3	12.4	9.2
	ENSEMBLE	100.0	100.0	100.0
	Homme	Algérie	15.2	16.4
Tunisie		7.5	7.4	7.4
Maroc		22.2	21.9	17.8
Afrique		7.5	7.6	7.8
Portugal		5.2	3.1	5.9
Pays Union européenne		3.3	2.7	3.0
Europe hors Union europ.		5.5	4.9	5.6
Turquie		2.8	5.5	5.4
Amérique		2.7	3.7	3.3
Moyen Orient		6.2	7.8	5.9
Asie (Inde, Chine)		5.0	3.3	2.8
Laos, Cambodge, Vietnam		16.9	16.0	15.8
ENSEMBLE		100.0	100.0	100.0

Tableau 2 . L'âge au moment du dépôt du dossier

		1992	1994	1995
Femme	de 15 à 25 ans	35.9	23.8	26.7
	de 25 à 34 ans	33.1	32.9	29.4
	de 35 à 44 ans	17.7	27.5	30.5
	de 45 à 54 ans	8.3	10.4	8.8
	de 55 à 64 ans	2.2	4.4	3.5
	de 65 et +	2.8	1.0	1.0
	ENSEMBLE	100.0	100.0	100.0
Homme	de 15 à 25 ans	16.4	18.8	20.2
	de 25 à 34 ans	28.9	28.4	31.0
	de 35 à 44 ans	32.9	28.2	24.7
	de 45 à 54 ans	15.5	14.9	15.2
	de 55 à 64 ans	3.8	7.6	6.5
	de 65 et +	2.5	2.0	2.4
	ENSEMBLE	100.0	100.0	100.0

Tableau 3 . L'état matrimonial

		1992	1994	1995
Femme	Célibataire	58.6	39.3	39.5
	Marié	23.8	46.4	47.6
	Veuf	4.4	3.9	2.9
	Divorcé, séparé	13.3	10.4	10.0
	ENSEMBLE	100.0	100.0	100.0
Homme	Célibataire	40.7	41.1	45.3
	Marié	55.1	54.4	49.2
	Veuf	0.5	0.2	0.4
	Divorcé, séparé	3.7	4.3	5.0
	ENSEMBLE	100.0	100.0	100.0

Tableau 4 . La vie de couple

		1992	1994	1995
Femme	vit en couple	25.7	49.5	52.6
	ne vit pas en couple	74.3	50.5	47.4
	ENSEMBLE	100.0	100.0	100.0
Homme	vit en couple	56.9	57.9	55.7
	ne vit pas en couple	43.1	42.1	44.3
	ENSEMBLE	100.0	100.0	100.0

Tableau 5 . La région de résidence (grandes régions INSEE)

		1992	1994	1995
Femme	Rég. Parisienne	34.2	44.0	44.6
	Bassin Parisien	14.3	13.4	9.1
	Nord	0.3	1.4	4.0
	Est	7.1	7.3	9.5
	Ouest	6.5	3.3	3.4
	Sud-Ouest	10.2	9.6	5.9
	Centre-Est	11.2	11.2	11.2
	Méditerranée	14.9	8.8	10.6
	D.O.M.	1.2	1.0	1.7
	ENSEMBLE	100.0	100.0	100.0
Homme	Rég. Parisienne	29.9	46.2	40.6
	Bassin Parisien	13.0	10.7	11.8
	Nord	3.1	2.4	2.9
	Est	9.2	8.8	9.1
	Ouest	6.9	3.0	5.8
	Sud-Ouest	11.3	4.1	5.5
	Centre-Est	11.5	13.0	12.6
	Méditerranée	14.0	10.9	10.9
	D.O.M.	1.1	1.1	0.9
	ENSEMBLE	100.0	100.0	100.0

Tableau 6 . La taille de la commune de résidence

		1992	1994	1995
Femme	Commune rurale	5.5	4.4	3.5
	moins de 5000 h	3.9	3.0	2.2
	5000-10000 h	3.9	3.8	4.4
	10000-20000 h	3.2	4.4	4.2
	20000-50000 h	7.1	8.1	7.5
	50000-100000 h	6.1	6.5	7.5
	100000-200000 h	8.1	6.0	9.9
	200000-2000000 h	29.7	21.8	17.8
	Unité urbaine de Paris	32.6	42.1	43.1
	ENSEMBLE	100.0	100.0	100.0
Homme	Commune rurale	5.8	3.9	5.2
	moins de 5000 h	2.9	2.4	2.3
	5000-10000 h	3.5	2.4	2.7
	10000-20000 h	4.4	4.9	4.5
	20000-50000 h	7.7	6.4	7.9
	50000-100000 h	5.8	6.0	8.1
	100000-200000 h	7.9	6.2	6.8
	200000-2000000 h	32.1	23.0	23.0
	Unité urbaine de Paris	30.1	44.8	39.5
	ENSEMBLE	100.0	100.0	100.0

Tableau 7 . Le statut du logement

		1992	1994	1995
Femme	Propriétaire	8.0	11.3	12.6
	Accédant à la propriété	0.3	2.9	1.6
	Locataire secteur privé	16.1	20.5	17.5
	Locataire de meublé	0.7	1.3	0.8
	Locataire en HLM	15.4	16.6	25.1
	Logé gratuitement	59.4	47.4	42.4
	ENSEMBLE	100.0	100.0	100.0
Homme	Propriétaire	19.2	14.5	11.1
	Accédant à la propriété	1.7	3.6	3.4
	Locataire secteur privé	19.9	30.2	22.2
	Locataire de meublé	0.6	0.2	4.4
	Locataire en HLM	26.8	17.8	22.0
	Logé gratuitement	31.7	33.7	37.0
	ENSEMBLE	100.0	100.0	100.0

Tableau 8 . Le motif de la venue en France

		1992	1994	1995
Femme	Motif familial	65.2	67.2	69.6
	Etudes	6.0	4.0	6.5
	Profession	5.4	5.6	4.8
	Réfugiés	13.5	16.7	12.4
	Autres	9.9	6.4	6.7
	ENSEMBLE	100.0	100.0	100.0
	Homme	Motif familial	30.9	34.1
Etudes		10.1	12.9	12.4
Profession		23.0	24.3	22.1
Réfugiés		19.9	20.2	21.8
Autres		16.1	8.5	5.9
ENSEMBLE		100.0	100.0	100.0

Tableau 9 . La période de l'arrivée en France

		1992	1994	1995
Femme	Avant 1965	7.2	7.2	4.8
	1965-1975	38.4	27.1	31.4
	1976-1984	43.3	45.3	41.0
	Après 1984	11.2	20.3	22.8
	ENSEMBLE	100.0	100.0	100.0
Homme	Avant 1965	9.0	7.8	8.3
	1965-1975	34.6	30.6	30.0
	1976-1984	42.2	40.5	38.6
	Après 1984	14.1	21.1	23.0
	ENSEMBLE	100.0	100.0	100.0

Tableau 10 . L'âge de l'arrivée en France

		1992	1994	1995
Femme	0 à 4 ans	23.2	14.2	19.5
	5 à 9 ans	16.9	18.6	11.5
	10 à 14 ans	11.5	10.7	13.4
	15 à 19 ans	14.3	15.1	13.4
	20 à 24 ans	13.8	18.1	17.2
	25 ans et +	20.3	23.3	24.9
	ENSEMBLE	100.0	100.0	100.0
Homme	0 à 4 ans	10.6	10.5	16.0
	5 à 9 ans	9.2	11.7	10.7
	10 à 14 ans	10.2	8.8	10.7
	15 à 19 ans	15.0	12.5	14.3
	20 à 24 ans	22.3	26.9	20.4
	25 ans et +	32.7	29.6	27.9
	ENSEMBLE	100.0	100.0	100.0

Tableau 11 . La durée de séjour en France

		1992	1994	1995
Femme	0 à 4 ans	4.0	4.8	1.7
	5 à 9 ans	14.0	15.5	16.9
	10 à 14 ans	26.6	21.1	21.1
	15 à 19 ans	24.1	26.9	24.1
	20 à 24 ans	19.2	15.9	20.7
	25 ans et +	12.0	15.7	15.5
	ENSEMBLE	100.0	100.0	100.0
Homme	0 à 4 ans	6.7	3.5	1.5
	5 à 9 ans	16.4	17.7	18.6
	10 à 14 ans	27.2	24.0	18.2
	15 à 19 ans	16.3	20.1	23.2
	20 à 24 ans	19.8	17.5	17.3
	25 ans et +	13.6	17.2	21.1
	ENSEMBLE	100.0	100.0	100.0

Tableau 12. Le niveau de diplôme

		1992	1994	1995
Femme	aucun diplôme	37.5	38.7	37.7
	CEP, école primaire	2.5	2.6	2.7
	BEPC seul	3.4	4.2	4.7
	CAP, BEP, BEI, BEC	20.0	18.3	19.2
	BAC général, techn. et pro	13.4	10.3	14.7
	Bac + 2	14.7	12.9	10.7
	Bac + 3 et supérieur	8.4	13.1	10.3
	ENSEMBLE	100.0	100.0	100.0
Homme	aucun diplôme	42.9	34.4	31.4
	CEP, école primaire	2.5	1.7	1.9
	BEPC seul	2.2	2.5	2.6
	CAP, BEP, BEI, BEC	16.9	19.0	25.1
	BAC général, techn. et pro	10.2	13.3	11.9
	Bac + 2	8.0	10.1	7.7
	Bac + 3 et supérieur	17.3	19.0	19.4
	ENSEMBLE	100.0	100.0	100.0

Tableau 13. La situation par rapport au travail

		1992	1994	1995
Femme	salarié ou à son compte	55.2	44.9	47.4
	chômeur	8.8	14.7	14.6
	étudiant	24.3	18.0	18.2
	retraité	3.0	1.2	1.3
	femme au foyer	7.5	19.1	16.7
	mixte	1.1	2.1	1.9
	ENSEMBLE	100.0	100.0	100.0
	Homme	salarié ou à son compte	74.6	69.0
chômeur		7.6	11.3	11.5
étudiant		12.4	13.1	15.9
retraité		2.7	3.1	2.8
inactif		2.0	2.5	2.8
mixte		0.7	1.0	0.4
ENSEMBLE		100.0	100.0	100.0

Tableau 14 . La catégorie de l'emploi (catégories PCS)

		1992	1994	1995
Femme	Artisan	1.6	.	0.3
	Commerçant	0.8	0.6	1.2
	Chef Entreprise	0.4	.	.
	Cadre F.publ., prof. Intel	3.6	2.9	2.2
	Cadre d'entreprise	2.4	1.5	1.2
	Prof. interméd. F.publ.	9.9	8.8	10.9
	Technicien, maîtrise	1.6	1.8	1.6
	Employé F.publ. & assim.	7.9	7.3	6.8
	Employé Entreprise	9.5	5.9	7.8
	Employé Commerce	9.5	5.0	7.1
	Employé Serv.aux partic.	12.6	12.6	10.6
	Ouvrier qualifié	5.1	1.5	3.7
	Ouv non qual., Ouv.agric.	16.2	17.3	15.8
	Etudiant	8.3	8.2	10.6
	CES, Stage	2.4	6.5	4.3
	Chômeur indemnisé	5.9	10.9	9.6
	Chômeur non indemnisé	2.4	9.4	5.9
	Retraité	.	.	0.3
	ENSEMBLE	100.0	100.0	100.0
	Homme	Agriculteur	0.4	.
Artisan		1.0	3.0	2.6
Commerçant		2.4	2.2	3.1
Chef Entreprise		0.6	.	0.5
Profession libérale		0.4	0.7	.
Cadre F.publ., prof. Intel		5.4	4.2	6.9
Cadre d'entreprise		5.8	2.2	4.1
Prof. interméd. F.publ.		7.0	9.1	6.9
Technicien, maîtrise		7.6	4.7	4.9
Employé F.publ. & assim.		4.4	3.7	5.4
Employé Entreprise		1.2	2.2	1.0
Employé Commerce		1.4	2.0	1.8
Employé Serv.aux partic.		6.2	3.7	2.3
Ouvrier qualifié		16.9	11.3	15.2
Ouv non qual., Ouv.agric.		30.5	30.5	25.4
Etudiant		1.8	6.7	7.5
CES, Stage		1.0	2.5	2.8
Chômeur indemnisé		5.8	8.6	7.2
Chômeur non indemnisé		0.2	2.5	2.1
Retraité		0.2	0.2	.
ENSEMBLE	100.0	100.0	100.0	

Tableau 15 . Le secteur de l'emploi (secteurs NAF)

		1992	1994	1995
Femme	Agriculture	.	0.6	.
	Industrie extractive	.	.	0.7
	Ind. agro-alimentaire	4.7	1.9	1.3
	Ind. textile,habillement	3.9	3.8	4.6
	Ind. bois,papier,carton	0.8	0.6	4.0
	Ind. métallurgie, chimie	3.9	4.4	1.3
	Fabrication d'équipement	4.7	5.7	3.3
	Distrib. eau,gaz,électr.	.	0.6	.
	Construction	3.9	0.6	2.0
	Commerce	15.0	12.6	18.5
	Cafés,hôtels,restaurants	11.0	11.3	11.9
	Transport, communicat.	1.6	1.9	3.3
	Activités financières	1.6	1.9	0.7
	Immobil,Serv.aux entrepr	16.5	16.4	18.5
	Administration publique	3.9	5.0	4.6
	Education	1.6	1.3	4.6
	Santé, Social	11.0	20.1	11.3
	Serv.coll., sociocult,..	15.7	11.3	9.3
	ENSEMBLE	100.0	100.0	100.0
Homme	Agriculture	0.9	.	0.5
	Industrie extractive	1.2	.	.
	Ind. agro-alimentaire	3.1	1.3	2.0
	Ind. textile,habillement	2.8	4.0	2.5
	Ind. bois,papier,carton	3.1	4.9	5.4
	Ind. métallurgie, chimie	9.3	5.8	5.9
	Fabrication d'équipement	11.7	12.1	15.3
	Distrib. eau,gaz,électr.	0.3	.	1.0
	Construction	15.4	14.7	16.3
	Commerce	14.5	12.1	11.9
	Cafés,hôtels,restaurants	9.3	9.8	5.9
	Transport, communicat.	4.9	4.0	5.0
	Activités financières	0.9	1.3	1.5
	Immobil,Serv.aux entrepr	12.0	16.1	16.3
	Administration publique	2.2	1.8	0.5
	Education	1.5	3.6	1.5
	Santé, Social	2.5	4.0	5.0
	Serv.coll., sociocult,..	4.3	4.5	3.5
	ENSEMBLE	100.0	100.0	100.0

Tableau 16 . Le revenu mensuel individuel
(revenu du travail, allocations, ...)

		1992	1994	1995
Femme	Moins de 2500 F	19.0	22.9	20.1
	De 2500 à 4999 F	34.1	33.8	34.4
	De 5000 à 7499 F	35.7	28.0	32.2
	De 7500 à 9999 F	5.8	9.8	7.1
	De 10000 à 12499 F	3.5	5.2	5.0
	De 12500 à 14999 F	0.8	.	0.6
	De 15000 à 19999 F	0.8	.	0.6
	De 20000 à 29999 F	.	0.3	.
	De 30000 à 49999 F	0.4	.	.
	ENSEMBLE	100.0	100.0	100.0
Homme	Moins de 2500 F	4.7	8.7	11.9
	De 2500 à 4999 F	17.6	20.0	14.5
	De 5000 à 7499 F	42.2	36.2	35.8
	De 7500 à 9999 F	16.8	21.4	21.8
	De 10000 à 12499 F	7.8	6.8	7.1
	De 12500 à 14999 F	2.1	2.3	1.5
	De 15000 à 19999 F	4.1	2.8	4.1
	De 20000 à 29999 F	2.1	1.9	1.8
	De 30000 à 49999 F	1.0	.	0.8
	50000 F et +	1.6	.	0.8
ENSEMBLE	100.0	100.0	100.0	

Tableau 17 . Les ressources mensuelles du ménage
(salaires et allocations)

		1992	1994	1995
Femme	Moins de 1200 F	20.2	15.5	12.5
	De 1200 à 2399 F	9.4	6.0	6.1
	De 2400 à 5999 F	31.6	23.4	23.0
	De 6000 à 11999 F	30.7	38.3	38.4
	De 12000 à 23999 F	7.5	15.3	18.8
	De 24000 à 59999 F	0.6	1.5	1.3
	ENSEMBLE	100.0	100.0	100.0
	Homme	Moins de 1200 F	11.4	9.6
De 1200 à 2399 F		3.0	3.7	5.9
De 2400 à 5999 F		17.8	21.9	14.8
De 6000 à 11999 F		43.7	42.7	41.8
De 12000 à 23999 F		21.0	19.8	21.6
De 24000 à 59999 F		2.5	2.2	2.2
De 60000 à 119999 F		0.5	.	.
ENSEMBLE		100.0	100.0	100.0

ANNEXE 4.

Les caractéristiques des naturalisés selon le pays d'origine

Tableau 1 . L'âge au moment du dépôt du dossier

Pays ou continent ²¹	Algérie	Tunisie	Maroc	Afrique	Portugal	Pays UE	Europe hors UE	Turquie	Amérique	Moyen-Orient	Asie, Australie	Laos, Cambodge, Vietnam	ENSEMBLE
	Age en 6												
de 15 à 25 ans	20.4	17.2	27.5	19.1	25.6	13.2	10.4	44.3	20.4	12.9	21.0	28.2	22.8
de 25 à 34 ans	34.6	22.2	30.8	36.0	29.7	15.8	18.9	29.5	17.6	44.2	35.0	30.2	30.5
de 35 à 44 ans	24.0	32.8	26.4	34.3	22.1	25.0	31.7	17.2	39.8	29.4	34.0	26.2	27.6
de 45 à 54 ans	12.6	21.2	11.4	7.6	18.6	22.4	22.0	7.4	15.7	6.1	9.0	8.0	12.5
de 55 à 64 ans	6.3	4.5	2.5	2.5	4.1	11.8	15.2	1.6	5.6	4.9	.	4.0	4.7
de 65 et +	2.0	2.0	1.3	0.4	.	11.8	1.8	.	0.9	2.5	1.0	3.5	1.9
ENSEMBLE	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau 2 . L'état matrimonial

	Algérie	Tunisie	Maroc	Afrique	Portugal	Pays UE	Europe hors UE	Turquie	Amérique	Moyen-Orient	Asie, Australie	Laos, Cambodge, Vietnam	ENSEMBLE
Célibataire	48.7	30.3	43.9	44.1	40.1	30.3	20.7	49.2	49.1	46.6	38.0	50.6	43.3
Marié	38.3	59.6	48.6	48.7	50.0	42.1	60.4	48.4	39.8	47.2	57.0	44.6	47.4
Veuf	1.9	2.0	1.1	1.3	1.2	11.8	3.0	.	1.9	1.8	1.0	2.5	1.9
Divorcé	11.2	8.1	6.4	5.9	8.7	15.8	15.9	2.5	9.3	4.3	4.0	2.2	7.4
ENSEMBLE	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau 3 . La vie de couple

	Algérie	Tunisie	Maroc	Afrique	Portugal	Pays UE	Europe hors UE	Turquie	Amérique	Moyen-Orient	Asie, Australie	Laos, Cambodge, Vietnam	ENSEMBLE
vit en couple	43.1	61.6	50.4	55.9	59.9	46.1	61.0	46.7	48.1	48.5	60.0	48.1	51.0
ne vit pas en couple	56.9	38.4	49.6	44.1	40.1	53.9	39.0	53.3	51.9	51.5	40.0	51.9	49.0
ENSEMBLE	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

²¹ Parmi les individus venus d'Afrique (hors Maghreb), les plus gros effectifs concernent le Sénégal (30), le Zaïre (28), le Cameroun (26). Les pays de l'Union Européenne les plus représentés sont l'Italie (31) et l'Espagne (28), et parmi les autres pays européens (hors U.E.), l'ex-Yougoslavie (66), la Pologne (35), la Roumanie (25). Haïti (38) est l'origine la plus fréquente des individus venus des pays d'Amérique. Le Moyen-Orient correspond principalement au Liban (102) et à l'Iran (33). Et l'Asie (hors les trois pays de l'ex-Indochine) est surtout représentée par le Sri-Lanka (37) et les autres pays du sous-continent indien (12), la Chine et Hong-Kong (respectivement 24 et 8).

Tableau 11. Le niveau de diplôme

	Algérie	Tunisie	Maroc	Afrique	Portugal	Pays UE	Europe hors UE	Turquie	Amérique	Moyen Orient	Asie, Australie	Laos, Cambodge, Vietnam	ENSEMBLE
aucun	32.1	44.0	42.4	24.7	45.0	45.8	31.5	43.1	44.4	11.0	38.3	45.0	37.3
CEP, école primaire	3.8	1.6	2.4	2.7	3.1	5.6	0.7	.	2.0	.	1.1	2.1	2.3
BEPC seul	2.4	2.2	4.0	4.0	1.9	2.8	0.7	9.5	2.0	1.3	2.1	4.2	3.2
CAP, BEP, BEI, BEC	28.4	23.1	19.0	19.3	24.4	18.1	11.9	23.3	12.1	3.2	14.9	16.8	19.5
Bac. gen. et techn.	10.3	8.8	10.4	12.6	13.1	11.1	15.4	12.9	7.1	12.9	14.9	17.4	12.2
Bac + 2	9.5	6.0	10.1	14.3	9.4	5.6	9.8	6.9	11.1	23.2	9.6	9.7	10.5
Bac + 3 et +	13.5	14.3	11.8	22.4	3.1	11.1	30.1	4.3	21.2	48.4	19.1	4.7	14.9
ENSEMBLE	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau 12. La situation par rapport au travail

	Algérie	Tunisie	Maroc	Afrique	Portugal	Pays UE	Europe hors UE	Turquie	Amérique	Moyen Orient	Asie, Australie	Laos, Cambodge, Vietnam	ENSEMBLE
salar/à son compte	54.6	55.6	52.1	69.5	72.7	63.2	66.0	46.7	74.1	72.8	78.0	59.6	60.2
chômeur	14.0	14.1	12.9	11.0	7.0	9.2	12.3	18.9	9.3	6.2	3.0	9.0	11.4
étudiant	16.6	11.6	21.9	12.7	15.1	6.6	7.4	23.0	13.9	11.1	12.0	20.9	16.5
retraité	2.4	3.5	1.3	1.3	0.6	14.5	4.3	.	.	0.6	1.0	3.7	2.3
femme au foyer	10.1	13.1	10.7	5.5	4.7	3.9	9.9	7.4	0.9	9.3	6.0	6.0	8.3
autre	0.2	0.0
rmiste	2.2	2.0	1.1	.	.	2.6	.	4.1	1.9	.	.	0.7	1.2
ENSEMBLE	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau 13. La catégorie de l'emploi (catégories PCS)

	Algérie	Tunisie	Maroc	Afrique	Portugal	Pays UE	Europe hors UE	Turquie	Amérique	Moyen Orient	Asie, Australie	Laos, Cambodge, Vietnam	ENSEMBLE
Agriculteur	1.8	0.7	1.1	0.1
Artisan	2.5	1.4	1.1	0.5	0.7	1.8	0.7	3.4	.	2.3	.	1.6	1.4
Commerçant	1.8	0.7	1.6	1.5	0.7	3.6	1.5	2.3	3.3	1.5	5.1	2.3	1.9
Chef Entreprise	0.5	0.7	0.2	1.5	.	.	0.3
Prof. Libérale	0.3	0.7	2.3	.	.	0.2
C. F. pub./Intel/ Artis	5.1	2.8	3.2	3.5	1.4	7.1	6.7	2.3	7.6	12.9	7.6	1.6	4.4
Cadre d'entreprise	1.8	2.1	1.6	4.0	2.8	5.4	3.7	.	2.2	10.6	7.6	3.3	3.1
Prof. int. F. pub.	7.1	7.0	10.8	10.4	6.3	3.6	11.9	3.4	16.3	15.9	3.8	4.2	8.5
Techn. Agent maîtrise	3.8	2.1	3.2	4.0	2.8	5.4	7.4	1.1	5.4	8.3	6.3	3.9	4.1

ANNEXE 5.

Courrier de demande d'entretien auprès des naturalisés

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

REZE, le 10 DÉC 1997

Sous-Direction des Naturalisations

Bureau N3

Madame, Monsieur,

Vous êtes devenu français il y a peu de temps.

Le Ministre chargé des Naturalisations souhaite mieux connaître les changements que vous avez vus dans votre vie de tous les jours, dans votre travail, dans vos ressources après votre naturalisation.

Il a donc demandé au C.R.E.D.O.C. (Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de vie) de faire une étude sur ces changements.

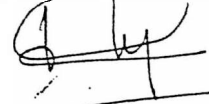
Nous serions heureux à cet effet, d'avoir votre avis et votre témoignage. Si vous acceptez -ce que nous espérons-, vous pouvez nous communiquer un numéro de téléphone où nous pourrions vous appeler afin d'avoir une conversation avec vous.

Tout ce que vous pourrez dire restera totalement anonyme et ne servira qu'à l'étude du C.R.E.D.O.C. qui est un organisme indépendant de l'Administration.

Lorsque l'enquête sera terminée, tous les renseignements que le C.R.E.D.O.C. aura obtenus seront détruits.

En vous remerciant par avance pour l'aide que vous nous apporterez, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le Sous-Directeur des Naturalisations,



Hervé BREHET

- 2 -

Nous vous proposons de nous communiquer les quelques informations suivantes, en les retournant dans l'enveloppe-réponse jointe.

J'accepte de participer à une conversation pour l'étude du C.R.E.D.O.C. : OUI NON

Melle, Mme, M. Prénom

Commune de résidence Code postal

N° de téléphone

Précisez les jours et heures les plus faciles pour vous joindre.

jours heures

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Sonia EUGENE au CREDOC, au numéro suivant : 01.40.77.85.38.

